

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Troisième séance – Mercredi 9 juin 2004, à 17 h

**Présidence de M. Gérard Deshusses, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Alexis Barbey, Sébastien Bertrand, M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier, MM. Olivier Coste, Alain Fischer, Jean-Marc Froidevaux, M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, M. Eric Ischi, M<sup>me</sup> Liliane Johner, MM. Pierre Losio et Armand Schweingruber.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Patrice Mugny et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

#### CONVOCAATION

Par lettre du 27 mai 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 juin et mercredi 9 juin 2004, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** J'ai la tristesse de vous faire part du décès, samedi dernier, de M<sup>me</sup> Jacqueline Normand, ancienne conseillère municipale. Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité. Je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence.

*(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)*

Ensuite, j'ai le plaisir de vous faire part de deux communications plus heureuses. Tout d'abord, la course d'école du Conseil municipal aura lieu cette année le samedi 28 août. Je vous prie de réserver d'ores et déjà cette date. Un programme plus détaillé suivra lors de la prochaine session de notre Conseil municipal. Enfin, un petit clin d'œil à M. Ferrazino, qui fête aujourd'hui son anniversaire. *(Applaudissements.)* J'espère ne pas avoir dévoilé un trop grand secret...

## 3. Questions orales.

**M. Pierre Muller, maire.** Hier, lors de notre séance de 20 h 30, M. Bonny m'a posé une question concernant des retards dans les subventions; il a même précisé que certaines n'auraient pas été payées. J'ai évidemment fait des investigations ce matin et il apparaît que plusieurs subventionnés n'ont pas donné les documents nécessaires pour que la subvention leur soit attribuée. Monsieur Bonny, vous savez que lorsqu'on bénéficie d'une subvention, il faut fournir le rapport annuel de l'association, car l'organe de vérification des comptes doit avoir vu les comptes. Certains subventionnés n'ayant pas livré les comptes 2003, ils ne pouvaient donc pas réclamer leur subvention pour l'année 2004.

En ce qui concerne plus précisément les associations dont vous m'avez parlé, c'est, semble-t-il, ce cas de figure là. Mais je dois aussi avouer qu'il y a des retards et que certains d'entre eux sont dus au transfert de logiciel, ce qui a été

confirmé par le Service de la comptabilité générale et du budget; mais cela va très prochainement rentrer dans l'ordre. Monsieur Bonny, si je n'ai pas répondu clairement à la question que vous me posez, je vous répondrai en tête à tête tout à l'heure.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je réponds à une question que M. Mathias Buschbeck a posée hier soir, relative à un préavis que la Ville avait donné dans le cadre d'une autorisation de construire qui portait sur la création de 16 jardins potagers. M. Buschbeck se demandait si la Ville, dans le cadre de ce préavis, allait à l'encontre de la motion M-352 votée par le Conseil municipal pour encourager ces jardins potagers. Je vous réponds volontiers, Monsieur Buschbeck: bien sûr que non! C'est une demande d'autorisation de construire qui a été déposée non pas il y a quatre mois, comme vous l'avez dit, mais le 24 mars 2004, et si la Ville a préavisé avec des réserves la première fois, ce n'est pas en raison du principe ou de l'étendue des jardins potagers, mais en fonction de leur situation. Vous devez savoir, en effet, qu'un plan de site est à l'étude actuellement au sein du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). Par conséquent, nous voulions nous assurer que la situation des jardins potagers respecte le cheminement piétonnier.

Pour ma part, je ne peux que remercier le Service d'urbanisme de veiller à l'ensemble de ces données lorsqu'il préavise dans le cadre d'une autorisation de construire, parce qu'on peut être à la fois tout à fait favorable à des jardins potagers – et Dieu sait si nous le sommes! – et au maintien des servitudes qui doivent être obtenues pour les cheminements piétonniers. C'est uniquement en tenant compte de cet élément-là que nous avons émis, sous réserve dans un premier temps, un préavis favorable et, ensuite, un préavis sans objection, puisque le DAEL a été d'accord de reprendre l'étendue des réserves dans le cadre de l'autorisation de construire qui sera délivrée à la fondation propriétaire.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** J'aimerais aussi dire à M. Buschbeck qu'un jardin potager est à la disposition des habitants de Champel; situé à côté de l'école Peschier, il a été inauguré il y a environ huit mois par le Service des espaces verts et de l'environnement. Mon collègue Ferrazino et moi-même, nous allons bel et bien dans ce sens.

J'ai deux réponses à vous communiquer. La première concerne une question posée par M. Reynaud, qui me demandait la possibilité d'éclairer les préaux des écoles des Vollandes et de Montchoisy. Je vous lis la réponse que nous avons faite, le Service des écoles et institutions pour l'enfance et moi-même: «Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a fait diverses expériences en

matière d'éclairage des préaux d'école. Les principaux problèmes relevés sont le vandalisme sur les éléments installés et les plaintes du voisinage gêné par la proximité d'une source de lumière permanente ou d'un éclairage intermittent déclenché par la présence de personnes dans le préau. Le souci de mieux éclairer les préaux n'en reste pas moins pertinent et, conformément à la demande qui a été faite au Service des écoles et institutions pour l'enfance, nous installerons des spots d'éclairage dans les préaux des écoles des Vollandes et de Montchoisy, en tentant de trouver des solutions pour pallier les inconvénients mentionnés. Ce travail sera effectué dans le courant du mois.» A noter que cette intervention n'a, évidemment, pas été prévue dans les budgets qu'elle dépassera.

Je peux aussi confirmer qu'avec mon collaborateur Claudio Deuel nous mettrons sur pied ce débat dans le quartier des Eaux-Vives; il sera organisé avant ou après les vacances scolaires et il réunira tous les intervenants de l'Etat, de la Ville et de réseaux, c'est-à-dire d'associations que j'ai citées hier. Mais je ne vais pas revenir sur ce sujet.

Une autre question m'a été posée par M. Ricou concernant les balançoires des places de jeu, puisqu'il a fait avec un enfant de mauvaises expériences. Comme je vous l'ai déjà dit hier soir, nous nous rapprochons petit à petit des normes européennes, qui sont très contraignantes, et je peux vous dire que nous allons mettre des gaines à toutes ces balançoires pour éviter les accidents, conformément à ces normes. Ces installations se feront très rapidement.

**M. Roberto Broggin** (Ve). Je me permets de réagir, parce que, suite à une question orale, nous apprenons une nouvelle pratique du Conseil administratif, qui veut éclairer les préaux des écoles. Je pense qu'il faudrait au moins que le Conseil municipal en soit informé et qu'il y ait un débat dans cette assemblée. Si tous les préaux doivent être éclairés, c'est une autre politique et on ne peut pas, suite à une question orale, décider d'éclairer à giorno tous les préaux d'école de Genève. On éclairait beaucoup d'autres endroits tristement célèbres et je ne crois pas qu'on doive maintenant faire de même dans une paranoïa générale. Je pose là une question de fond.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Il s'agit évidemment d'éclairages à infrarouge qui s'allument dès qu'il y a une présence humaine; on ne va pas éclairer les préaux d'école en permanence. Je comprends le souci des écologistes d'être en accord avec les économies d'énergie, mais s'il y a des problèmes dans certains préaux... (*Remarque de M. Broggin.*) A un moment donné, il faut vous mettre d'accord, sinon faites une motion pour contredire les décisions du Conseil administratif!

**Le président.** Avant de passer au point suivant, j'ai le plaisir de saluer à la tribune du public M<sup>me</sup> Jeannette Schneider-Rime, qui a siégé de longues années parmi nous et qui a été une excellente présidente. (*Applaudissements.*)

**4. Motion de M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Pour des salaires municipaux généralement indemnes, mais sans indemnités généralisées» (M-443)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la disparité des indemnités salariales du personnel municipal et l'opacité des règles présidant à leur attribution;
- l'exigence faite au Conseil administratif de garantir l'égalité de traitement dans l'attribution d'indemnités en faveur du personnel municipal;
- l'approbation de la motion M-254 intitulée «Intégration des indemnités salariales du personnel municipal dans le salaire de base» par le Conseil municipal unanime, en décembre 2001, qui consacre la nécessité de réviser le système actuel des indemnités;
- la récente bévue commise par certains services ou une direction de l'administration municipale à propos des indemnités perçues indûment par les agents municipaux, qui s'ajoute à celle des mêmes services ou direction à propos des indemnités des sapeurs-pompiers, que l'on avait oublié d'indexer à l'occasion du projet de budget 2002;
- la promesse du Conseil administratif d'informer le Conseil municipal, par voie de «rapport complémentaire», sur la mise en œuvre des invites de la motion M-254, et cela «prochainement», en date du 27 mars 2002,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les dispositions nécessaires pour intégrer dans les meilleurs délais et dans un souci de cohérence, de simplification, de transparence et d'égalité de traitement les indemnités du personnel municipal dans le salaire, sous réserve d'exceptions justifiées par les circonstances.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4486.

**M. Pierre Maudet (R).** Je vais développer quelques instants cette motion, constituée de cinq considérants assez clairs mais qui méritent tout de même d'être expliqués. Comme vous le savez sans doute – en tout cas celles et ceux qui étaient dans cette enceinte lors de la précédente législature – la Ville de Genève, avec sa fonction publique, connaît un certain nombre d'indemnités – 312 exactement – qui sont attribuées dans des degrés variables. Par exemple, durant l'année 2000, dans le domaine de la Gérance immobilière municipale, il a été donné 10 000 francs d'indemnités pour compenser des nuisances pour port de salopettes et, pour l'entretien du domaine public, 23 000 francs pour port de bottes. Il y a également des indemnités complémentaires, des indemnités spécifiques, des indemnités *ad personam*. Toute une ribambelle d'indemnités existent depuis des années dans un compendium assez obscur que les employés de la fonction publique appellent « bible », si je ne m'abuse, qui permet à certains employés de la Ville de Genève de bénéficier de quasiment 500 francs d'amélioration salariale par mois. Ces indemnités sont légitimes, puisqu'elles sont censées compenser des préjudices ou des nuisances générés par le port d'un habit, par une activité à certaines heures de la journée ou de la nuit.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, certains, dans cette enceinte, ont déjà entendu parler de ces indemnités. Pourquoi? Parce que nous avons eu l'occasion, lors d'un débat budgétaire, c'était en 2001 si je ne m'abuse, d'en parler à propos du Service d'incendie et de secours, qui devait connaître une revalorisation de ses indemnités. A l'époque, en particulier sur les bancs de l'Alternative, nous nous étions émus de voir ce système perdurer au-delà de ce qui est normalement acceptable, pour des sommes allant jusqu'à 8 millions de francs par année. Ce qui est tout de même beaucoup, vous en conviendrez, pour un système qui est censé compenser des préjudices ponctuels.

A l'époque, tous bancs confondus, nous avions dénoncé ce système, qui génère des complications de calculs en laissant une certaine porte ouverte à l'arbitraire de chefs de service, qui sont parfois appelés à attribuer ces indemnités. Ce système est assez obscur et, à l'époque, M. Deshusses – notre président actuel – avait déposé la motion M-254 pour lutter contre cette opacité, qui tend, finalement, à dévoyer un peu le sens primaire de ces indemnités qui est de compenser des préjudices ou des nuisances générés par une activité particulière, puisqu'elles s'étendent à une multitude d'activités.

Alors pourquoi nous, radicaux, sommes revenus avec ce sujet? C'est parce que, à la fin 2001, début 2002, le Conseil administratif s'était engagé devant nous, à la faveur également d'un rapport intermédiaire rendu dans les trois mois, à régler ce problème des indemnités ou, à tout le moins, à le prendre à bras-le-corps. Mais, à la fin de l'année 2003, quelle n'a pas été notre surprise de constater qu'il n'avait de loin pas été réglé et que, au contraire, il pouvait empirer en raison de complications et d'enchevêtrements, notamment au département de M. Hedi-

## Motion: indemnités salariales

ger, où le nouveau sous-service des agents municipaux (AM), qui sont dévolus au contrôle du parcage dans les zones bleues, a été indemnisé dix mois durant de manière erronée.

Mesdames et Messieurs, nous pensons qu'il est temps que le Conseil administratif nous dise quelles sont ses intentions à ce propos, et qu'il nous donne un calendrier afin que, comme nous nous étions mis d'accord il y a deux ans dans cette enceinte, nous puissions intégrer la majorité de ces indemnités dans le salaire – je dis bien la majorité, car il est légitime que des indemnités subsistent et c'est pour cela que nous parlons dans la motion M-443 de sauvegarder quelques exceptions – par gain de transparence, d'égalité de traitement, d'équité également, puisque les indemnités ne sont pas comprises dans le calcul du deuxième pilier. Par souci d'orthodoxie comptable aussi, parce que 8 millions de francs d'indemnités par année sont distribués sous des libellés pour le moins abscons, voire opaques, du type indemnité *ad personam*, indemnité particulière, indemnité complémentaire, et ainsi de suite – on a même 70 000 francs d'indemnités sous le chapitre Conseil administratif, dont on ne sait pas vraiment de quoi il s'agit!

Mesdames et Messieurs, nous vous invitons, ce soir, à voter cette motion M-443 et à la renvoyer au Conseil administratif, en lui demandant de faire diligence pour que, véritablement, en matière de fonction publique, nous intégrions ces indemnités dans le salaire et que nous nous conformions aux vœux du Conseil municipal exprimés de manière unanime à la fin de 2001 dans cette enceinte. Nous vous invitons donc à renvoyer la motion M-443 directement au Conseil administratif.

*Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** M. Maudet a raison d'exiger une réponse rapide de la part du Conseil administratif. J'aimerais dire plusieurs choses. Au début de cette législature, le Conseil administratif m'a demandé de reprendre la responsabilité politique de la fonction publique municipale dans son ensemble, comme vous le savez déjà, car j'ai eu l'occasion de le dire ici et dans les commissions. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a qu'un seul interlocuteur pour les commissions de personnel, la Commission du personnel de la Ville de Genève ou l'Association des cadres de l'administration municipale (ACAM). Je le précise aux personnes qui nous écoutent, car on a souvent cru que j'en serais l'unique interlocuteur. Pour des sujets bien spécifiques, chaque magistrat sera convié à ces séances, évidemment.

Cette question des indemnités est aussi liée à d'autres problèmes récurrents, par exemple la révision du statut de la fonction publique municipale. Il faut

avouer que ce sont de vieux serpents de mer et que, pour l'instant, nous n'avons pas trouvé de solutions satisfaisantes. Le Conseil administratif actuel a décidé de prendre ces problèmes à bras-le-corps, car ils sont complexes et ils demandent du temps, de la réflexion, de la consultation. En ce qui concerne la révision du statut de la fonction publique municipale, je vous l'ai déjà dit, il y a une commission consultative présidée par M<sup>me</sup> Sturm, une ancienne fonctionnaire de la Ville de Genève – je trouve bien que cela soit une femme. Cette commission consultative aura sa première séance dans les semaines qui viennent pour essayer de réviser ce statut.

En ce qui concerne le problème des indemnités, il est vrai que cela fait des mois que nous attendons des réponses. J'ai repris ce dossier à la demande du Conseil administratif au mois de janvier 2004. Avec les responsables du Service des ressources humaines, MM. Veyrat, Gähwiler et d'autres collaborateurs de ce service, nous avons travaillé et, il y a quelques jours, nous avons mis conjointement au point un document. Je dois encore le relire et y apporter quelques modifications. Comme vous avez demandé un calendrier, une date précise, je me suis donné jusqu'au 15 juin pour peaufiner ce document en y apportant les corrections finales, avant de le soumettre au Conseil administratif d'ici à la fin de juin 2004 lors d'une de nos séances du mercredi. Ensuite, nous le proposerons à la Commission du personnel et à l'ACAM.

Evidemment, la philosophie qui relie ce document, c'est une meilleure cohérence, une meilleure «intelligence» de ces indemnités, pour les intégrer le plus souvent possible dans le salaire, comme vous le disiez, Monsieur Maudet, et, parfois aussi, il faut l'avouer, pour supprimer des indemnités obsolètes qui n'ont plus leur raison d'être. On a vu que des fonctionnaires – sans vouloir les désigner du doigt – touchent des indemnités pour port d'uniforme alors que cela fait des années, voire des décennies, qu'ils n'en portent plus! Il faut vraiment faire la chasse à toutes ces incohérences, et je peux vous dire que nous nous y employons.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Nous nous réjouissons des initiatives qui sont d'ores et déjà prises, semble-t-il, au sein du Conseil administratif pour régler, partiellement du moins, ce problème. Le groupe libéral accueille favorablement la motion radicale M-443. Encore une fois, si cette motion vient en appui des efforts déjà entrepris au sein du Conseil administratif, cela devrait encourager chacune et chacun dans le cadre de ce Conseil à la voter de manière que, dans son effort, le Conseil administratif se sente appuyé par le Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek (AdG/SI).** En effet, comme l'a rappelé auparavant M. Maudet, des erreurs sont facilement commises, car il n'est pas aisé de s'y

## Motion: indemnités salariales

retrouver parmi ces indemnités. Or des quiproquos dans le traitement des collaborateurs de la Ville ont des conséquences parfois lourdes pour les personnes envers qui ces erreurs sont commises. Aussi, il serait profitable pour tous que le système soit plus lisible, plus limpide, en vue d'une égalité de traitement du personnel.

La motion M-443 dont il est question ce soir, déposée par le groupe radical, nous semble faire suite à la motion M-254 qui avait déjà été étudiée au sein de ce Conseil et donc, pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), elle doit être prise en considération.

Il est vrai qu'une des solutions serait d'intégrer les indemnités du personnel municipal dans le salaire; c'est l'invite de la motion M-443. Cette solution intéressante mérite d'être étudiée, mais, attention, elle doit l'être avec le concours du personnel dans le cadre d'une concertation. Il n'est pas question pour le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) de supprimer ces indemnités de manière abrupte; en revanche, nous sommes tout à fait d'accord de les intégrer dans le cadre de négociations. C'est la raison pour laquelle nous voterons cette motion en demandant au Conseil administratif de prendre les précautions d'usage.

**M. David Metzger** (S). Le Parti socialiste tient à faire remarquer que le magistrat Tornare a été saisi de ce dossier il y a quelques mois; nous le remercions de la tâche qu'il a déjà accomplie et nous lui faisons entièrement confiance pour la mener à bien. Le groupe socialiste soutiendra cette motion qui vient appuyer le travail déjà effectué au sein du Conseil administratif.

**Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (quelques abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les dispositions nécessaires pour intégrer dans les meilleurs délais et dans un souci de cohérence, de simplification, de transparence et d'égalité de traitement les indemnités du personnel municipal dans le salaire, sous réserve d'exceptions justifiées par les circonstances.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**5. Motion de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Roberto Broggin: «Pour du long terme et des trottoirs recyclables» (M-450)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les trottoirs genevois ont la particularité de s'appeler «trottoirs genevois» et qu'ils sont construits selon un mode propre à notre cité;
- qu'ils sont constitués d'une chape de béton agrémentée de striures et de points antiglisse;
- qu'à Genève l'importance des équipements en sous-sol (fluides, câbles, égouts, etc.) nécessite des ouvertures et des fermetures (fouilles) des trottoirs fréquentes;
- que le béton (ciment et gravier) est une matière dont le renouvellement nécessite des matériaux que l'on doit chercher toujours plus loin;
- que d'autres techniques existent, tels que pavages, dallages;
- que les matériaux ci-dessus sont réutilisables;
- que les fouilles se réalisent à l'aide de marteaux-piqueurs et de compresseurs bruyants;
- que la loi cantonale genevoise sur les gravières (L 3 10) doit être respectée et encouragée;
- que les ressources naturelles non renouvelables doivent être préservées;
- que le transport des matières nécessaires à la réalisation des trottoirs en béton et leur évacuation lors de réfections nécessitent l'usage de nombreux camions,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier et de mettre en place d'autres techniques pour le revêtement de nos trottoirs dans une perspective de long terme.

**M. Roberto Broggin** (Ve). La motion M-450 intitulée «Pour du long terme et des trottoirs recyclables» a été déposée pour que nous puissions avoir une réflexion. Nous ne disons pas avoir trouvé la bonne solution, mais c'est une motion qui veut donner une impulsion exploratoire. Nous savons que les trottoirs genevois, qui sont en béton assez épais, ont la particularité de s'appeler «trottoirs genevois» parce qu'ils sont uniques; nous sommes visiblement les seuls au monde à les fabriquer de cette manière.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4605.

## Motion: pour des trottoirs recyclables

Comme notre sous-sol regorge de câbles, de gaines et autres installations techniques, nous ouvrons fréquemment les trottoirs pour les refermer ensuite. Pour ouvrir les trottoirs, il faut soit les scier, soit utiliser un marteau-piqueur; puis il faut utiliser des pelles mécaniques, des compresseurs et tout un appareillage bruyant dégageant de la poussière et des déchets qui doivent être transportés par camions; d'autres camions sont ensuite nécessaires pour amener du ciment, ce qui est coûteux. Comme je le disais encore dernièrement, les cimenteries sont l'une des grandes sources de pollution dévoreuse d'énergie et produisant du CO<sub>2</sub>. Avec les chaleurs qui nous reviennent, nous essayons de les limiter par divers moyens.

Vu tous les fluides, câbles, égouts et autres que nous avons sous les trottoirs, des travaux doivent être entrepris régulièrement. Avec cette épaisseur de 15 cm qui correspond, semble-t-il, aux dernières normes que la Voirie s'est inventées, en collaboration peut-être avec d'autres services, et en y ajoutant du béton armé – parce que, maintenant, on met des ferrures à l'intérieur de ces trottoirs – les travaux sont d'autant plus bruyants et difficiles. Qui n'a pas eu à subir des travaux sur les trottoirs situés au bas de son immeuble?

A travers cette motion, nous lançons la réflexion pour savoir si nous ne pourrions pas mettre des pavages, des dallages, en tout cas sur certaines portions de trottoirs, comme cela se fait dans d'autres villes. Un pavé, une fois enlevé, peut être réutilisé et il devient un matériau renouvelable. Nous savons que les pavés des Romains sont toujours utilisés là où ils ont été conservés, alors que notre bon trottoir genevois ne vit que le temps de son installation, souvent fort bref vu l'accroissement des fouilles avec la pose des nouveaux câbles et de tout ce que je vous ai déjà expliqué.

Nous nous inquiétons de cette situation, d'autant plus que nous avons de nouvelles lois qui sont à respecter. Je pense notamment à la loi cantonale genevoise sur les gravières L 3 10, adoptée le 28 octobre 1999, la loi sur la gestion des déchets L 1 20, qui date également de 1999, mais du 20 mai, et tout cela, bien sûr, est chapeauté par l'ordonnance fédérale sur le traitement des déchets de 1990.

C'est pour cela que nous soumettons au Conseil municipal cette réflexion et nous demandons le renvoi de la motion M-450 à la commission des travaux, afin qu'elle puisse l'étudier et voir si la solution actuelle est la meilleure, ou si d'autres existent. Nous pourrions avoir des trottoirs qui allient le confort et le long terme, c'est là l'objectif de cette motion.

*Préconsultation*

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je dirai juste quelques mots à l'intention de M. Brogginì, qui a mis en avant un certain nombre de pistes

qui méritent d'être examinées. Nous sommes, bien entendu, ouverts à la réflexion. Le sujet est complexe, vous l'avez relevé, Monsieur Brogini, et il y a aussi des problèmes de recyclage, y compris pour le dallage dont vous parlez et qui n'est pas forcément la solution la moins onéreuse; je fais là référence au département des finances. Il y a, en effet, une série de conséquences sur le plan financier et il faut aussi bien entendu analyser cela au regard des principes de l'Agenda 21.

Nous ne pouvons que vous inviter, Mesdames et Messieurs, à renvoyer cette motion en commission des travaux, et surtout à étudier les expériences faites par d'autres villes sur ce plan-là, parce que je crois que là est l'intérêt de la motion.

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Nous estimons que cette motion M-450 est tout à fait intéressante. Nous demanderons également son renvoi à la commission des travaux afin d'étudier toutes les incidences que ce projet pourrait avoir sur l'aménagement de notre ville, tant sur le plan financier que de son impact sur l'environnement.

**Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés sans opposition (2 abstentions).**

## **6. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Brasse coulée à Léman bleu» (I-108)<sup>1</sup>.**

**M. Pierre Maudet** (R). Cette interpellation avait été déposée en février 2004, nantie d'une clause d'urgence que le Conseil municipal avait refusée. Elle arrive, pourrait-on penser, comme la grêle après la vendange. Mais pas du tout, car cela va me donner l'opportunité d'interroger le magistrat prioritairement concerné, M. Mugny. Cela tombe à point nommé, parce que, à travers cette interpellation, j'aimerais savoir où nous en sommes avec TV Léman bleu.

A l'époque, plusieurs questions s'étaient posées et la première était celle du déficit financier. Je crois avoir perçu des visions un peu divergentes au sein du Conseil administratif sur l'appréhension de la situation financière de TV Léman bleu. Est-ce qu'on a des précisions à ce niveau? La deuxième question se pose en termes de déficit d'image et vous savez que c'est un déficit un peu plus difficile à rattraper. TV Léman bleu a vécu en brasse coulée – comme le dit le titre de

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Urgence refusée, 4287.

l'interpellation I-108 – pendant quelques semaines puis en eau trouble. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises dans des débats précédents, elle a subi une perte d'image, de crédibilité. Nous avons tous souhaité, dans cette enceinte, que TV Léman bleu puisse revenir dans des eaux plus sereines, qu'elle retrouve un certain calme, une stabilité pour relancer des projets et une grille de programmes valables. Là aussi, où en est-on?

La troisième question est de savoir si le Conseil administratif a remplacé le conseiller administratif qui le représente au sein du conseil d'administration de TV Léman bleu – je crois que c'était M. Muller – et qui a démissionné le jour même où il est entré en fonction, et, le cas échéant, par qui. J'aimerais savoir maintenant qui la Ville envoie pour se faire représenter dans ce conseil.

Ensuite, question subsidiaire mais qui n'est pas la moins importante, j'aimerais savoir si vous avez mis sur le métier ce fameux contrat de prestations dont nous avons parlé, car c'est, pour moi, le véritable enjeu de l'interpellation I-108. Ce soir, j'aimerais qu'on puisse me donner les gages, à travers la réponse à cette interpellation, quant au *modus vivendi* entre la Ville de Genève et TV Léman bleu à l'avenir. J'aimerais savoir si, véritablement, on change de cap dans notre manière d'appréhender le travail avec cette chaîne locale à laquelle, je crois, Mesdames et Messieurs, nous sommes toutes et tous attachés, parce que, véritablement, elle joue un rôle non seulement à travers la diffusion des séances de notre Conseil, mais également à travers la publicité qu'elle peut faire pour les activités non seulement de la Ville mais également des autres communes de notre canton. Raison pour laquelle – Monsieur le président, je vous prie de transmettre au magistrat – je souhaiterais des réponses à ces quatre questions.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Monsieur Maudet, je trouve que votre interpellation tombe à pic et nous permet de faire le point avant l'été. Concernant le déficit financier, il y a deux points distincts. D'abord, le déficit annuel, qui est assez important, de l'ordre de 250 000 à 300 000 francs. Quand nous avons dénoncé la catastrophe, c'est parce que ce déficit accumulé sur plusieurs années représentait une somme – je le dis de mémoire, je n'ai pas le document sous les yeux – de l'ordre de 1,4 à 1,5 million de francs. C'est une forme de créance qu'avait 022 Télégenève vis-à-vis de TV Léman bleu, mais on ne peut pas considérer comme normal que cette créance augmente sans que, à un moment donné, il se passe autre chose qu'un artifice comptable pour régler la question. Il n'est pas normal qu'une société comme Télégenève devienne le financier un peu occulte de TV Léman bleu, puisqu'il ne s'agit pas de sommes qui apparaissent dans un subventionnement, dans un contrat de prestations évident. Je ne vous repasse pas le film des événements au moment où la Ville a refusé de payer la subvention et où il y a eu, disons, le clash.

Le nouveau conseil d'administration est composé de neuf membres. Quatre personnes proviennent de l'ancien conseil d'administration, qui en comptait dix-sept; la cinquième personne est M. Bianco, actionnaire venant du privé et qui possède à lui seul 30% des actions – donc une légitimité évidente – puis 022 Télégenève et la Ville de Genève possèdent quatre sièges. Le siège de M. Muller a été repris par M. Burri, secrétaire-juriste au Palais Eynard, qui, en fait, est une sorte de conseiller juridique. Il a notamment travaillé avec M. Michel Rossetti, un des autres membres de ce conseil d'administration, pour régler toute une série de problèmes.

En ce qui concerne le déficit d'image, il y a eu non seulement le déficit financier, le clash, mais le problème de la nomination d'un directeur, qui est arrivé avec un autre directeur en supplément, quasiment sur les épaules! Un certain nombre de gens dans son parti ont considéré qu'il n'était pas normal que cela se passe de cette manière-là et la Ville m'a soutenu dans cette affaire. Le conseil d'administration, quasiment à l'unanimité, a décidé de se passer des services de M. Santini et de M. Motta. Un appel d'offres a été lancé, il y a eu des candidatures et, suite à un certain nombre de séances, M. Chevrolet a été nommé directeur de TV Léman bleu. Ensuite, c'était à lui de voir qui il nommerait à la rédaction, à la promotion, à l'administration et ailleurs encore. Il est clair que, dans l'idéal, et les journalistes vous le diront, il vaut mieux une séparation claire entre la rédaction et la direction, mais vu les moyens actuels de TV Léman bleu, ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant. Nous espérons qu'à terme il pourra y avoir une rédaction indépendante de l'aspect commercial, mais, pour le moment, c'est impossible. M. Chevrolet, qui est un vrai professionnel, nous a présenté un projet qui est actuellement mis en œuvre. Je dirais que si déficit d'image il y a eu, Mesdames et Messieurs, vous avez pu constater, si vous regardez de temps en temps cette chaîne, que, depuis quelque temps, l'enthousiasme d'un certain nombre de gens travaillant pour TV Léman bleu est de retour, ainsi que la qualité.

Comme vous le savez, M. Chevrolet a quitté toutes ses fonctions politiques pour éviter certaines ambiguïtés. Je profite d'ouvrir là une petite parenthèse pour dire que cela évite l'idée que la Ville aurait pu mettre quelqu'un de son bord, qui lui serait inféodé, à ce poste, puisque M. Chevrolet vient des rangs de l'Entente. Je ne fais aucune polémique, je dis simplement que nous avons volontairement choisi la personne la plus compétente et que nous n'avons pas tenu compte des considérations politiques.

Maintenant, pour l'avenir, je vais passer du financier à l'image et de l'image au financier, parce que cela se chevauche. Nous avons décidé de mettre fin à certains contrats de TV Léman bleu, notamment celui avec la fiduciaire, qui ne nous donne pas satisfaction; ce contrat sera respecté jusqu'à la fin de l'année 2004,

## Interpellation: TV Léman bleu

puis nous trouverons un nouveau système. Nous avons aussi décidé de mettre fin à la collaboration avec la régie publicitaire. Nous devons dénoncer le contrat à la fin de 2004 pour la fin de l'année 2005, et nous sommes en train de discuter d'une éventuelle régie publicitaire fermière exclusive de TV Léman bleu, sur le modèle de Radio Lac. C'est souvent beaucoup plus intéressant. Je dirais que les recettes publicitaires, au regard du clash de TV Léman bleu, sont finalement moins catastrophiques qu'on aurait pu l'imaginer, mais il est clair qu'il y aura néanmoins un trou financier.

Mesdames et Messieurs, vous allez devoir faire face à plusieurs demandes. Pour l'année prochaine, nous allons vous proposer de nouveaux contrats de prestations. Je ne peux pas vous en préciser le montant maintenant, mais, globalement, il devrait correspondre à ceux que nous avons connus jusqu'à présent. En revanche, vous allez être confrontés à une demande de financement d'investissements de 312 000 francs que le Conseil administratif a voté à l'unanimité. En effet, vous le savez ou non, l'état du matériel de TV Léman bleu est déplorable, les caméras tombent en panne et, par manque d'argent pour en acheter, il faut en louer pour que les journalistes puissent faire leur travail dans des conditions normales. Si la Ville ne votait pas cette demande d'investissements, 022 Télégenève est prêt à avancer 100 000 francs, qui pourraient être trouvés dans le cadre de la recapitalisation – j'en parlerai dans quelques minutes. Nous demanderons la liste exacte du matériel nécessaire pour qu'il soit remis à jour et que TV Léman bleu puisse, en septembre, redémarrer dans de bonnes conditions d'infrastructures et techniques.

Une recapitalisation est donc en cours. Si mon propos n'est pas suffisamment clair, vous me demanderez des précisions, Monsieur Maudet, car il m'a fallu un moment pour voir l'ensemble des gens qui font partie de cet éventail d'actionnaires. Si tout se passe bien, ce sera une sorte d'accord passé entre les actionnaires et qui leur sera soumis, via une convention. Mais ce que je vous dis là est basé sur l'état actuel des débats au niveau du conseil d'administration, il ne s'agit pas encore de décisions. 022 Télégenève rachèterait les actions de la Banque cantonale de Genève et de Cablecom et la Ville de Genève lui vendrait ses actions, parce qu'elle ne souhaite plus être actionnaire de TV Léman bleu – mais cela dans un deuxième temps.

J'ouvre là une nouvelle parenthèse pour vous dire que mon objectif est de quitter le conseil d'administration de TV Léman bleu en décembre 2004 ou au printemps 2005, quand les choses se seront stabilisées. A ce moment-là, 022 Télégenève sera le représentant des collectivités publiques dans un large éventail de partis représentant l'ensemble du corps politique. Donc, dans ce cadre-là, des actionnaires remettront de l'argent, notamment Edipresse, qui espère avoir 23% des actions avec un montant supplémentaire de 500 000 francs.

D'autres actionnaires avanceraient 100 000, 200 000, 300 000 francs; M. Bianco participerait également. Conformément à la convention, tout sera entrepris pour que ces différentes étapes se déroulent sans que les actionnaires soient roulés dans la farine ou qu'il y ait des conflits d'intérêts et, au terme de toutes ces transactions, les collectivités publiques se retrouveront avec 39% des actions et le privé 61%. Mais dans les statuts devront figurer très clairement une série de conditions de minorité de blocage, notamment pour la nomination du directeur – je prends cet exemple – ou de certains cadres de TV Léman bleu, afin d'éviter que les choses n'échappent complètement aux collectivités publiques. Mais il s'agirait simplement d'une minorité de blocage. Il ne s'agit pas de faire une télévision publique.

Voilà, j'espère avoir répondu à toutes les questions. M. Chevrolet est prêt à rencontrer n'importe quel groupe du Conseil municipal pour présenter le programme à partir de septembre. Je ne vais pas ici vous en donner le détail, mais il n'est pas secret. Si vous désirez en savoir plus, je vous propose donc de rencontrer M. Chevrolet. L'idée est que cette télévision, à terme, à défaut d'être rentable – à moins que, dans quelques années, la redevance le lui permette! – reste à la fois une télévision citoyenne, qu'il y ait de bonnes ressources et que les contrats de prestations avec les collectivités publiques lui suffisent pour continuer sa route. J'espère avoir à peu près répondu à vos questions, Monsieur Maudet.

**M. Pierre Maudet (R).** Effectivement, Monsieur le magistrat, vous avez en grande partie répondu à mes questions et je vous remercie de votre réponse assez complète. Je relève en tout cas que, à moyenne échéance, vous souhaitez que l'aspect politique, par votre présence notamment, puisse se retirer du conseil d'administration. J'en ai pris bonne note et je pense que c'est une bonne chose.

En revanche, je m'interroge sur le mouvement un peu inverse qui voudrait, si j'ai bien compris, qu'on passe bientôt devant le Conseil municipal avec une demande de crédit pour un investissement direct pour l'équipement de TV Léman bleu en caméras et en matériel, notamment. Je pense que la commission de l'informatique et de la communication aura l'opportunité de recevoir M. Chevrolet et de l'entendre présenter son programme et ses perspectives. Pour ma part, j'é mets quelques réserves à ce niveau-là, parce que la vraie question qui se pose en filigrane est liée aux contrats de prestations; c'est la question de l'indépendance dont nous avons largement débattu dans cette enceinte. Le fait de se retirer en tant que représentant politique est une bonne chose, le fait, dans un mouvement un peu contraire, de remettre des billes supplémentaires dans cette télévision, notamment en termes d'équipement, peut poser aussi des problèmes de mon point de vue.

Je vous remercie en tout cas de votre réponse et je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement, que ce soit dans le cadre d'une commission ou à la faveur d'une proposition de crédit.

*L'interpellation est close.*

## **7. Interpellation de M. Pierre Maudet: «La graisse de hérisson administrative rendrait-elle caduc le principe du fitness budgétaire?» (I-109)<sup>1</sup>.**

**M. Pierre Maudet (R).** Décidément, j'ai fort à faire cet après-midi... Cette interpellation s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif et mérite une petite explication quant à son intitulé. Le principe du fitness budgétaire, chacun peut imaginer ce dont il s'agit; nous, Conseil municipal, avons la vocation première, selon la loi sur l'administration des communes, de voter un budget, de donner une certaine ligne, et c'est précisément de ligne dont je veux parler, puisque, lorsqu'on fait du fitness, on essaie de garder une ligne.

L'année passée, dans l'étude du budget, nous avons eu l'occasion de parler, avec le maire précédent, dans le cadre du chapitre «Autorités», de l'aspect de la communication. Vous savez que chaque département développe ses objectifs pour l'année suivante – non seulement ses prétentions de postes et les questions financières, mais ses objectifs intellectuels, les visées de chaque service. Or, dans le cadre de la discussion sur le projet de budget 2004, donc en 2003, nous avons eu l'occasion, à la commission des finances, de recevoir le représentant du Conseil administratif, le maire même, avec qui nous avons parlé de la question de la communication, qui est toujours une pierre d'achoppement entre le Conseil municipal et le Conseil administratif. La communication ne faisait pas l'objet d'une mention particulière dans les objectifs budgétaires, ni même ensuite dans le budget en particulier – c'était le maire d'ailleurs qui l'avait corroboré – à part les rubriques habituelles, et l'on s'était dit que la tête des départements voulait renforcer la communication, mais dans chaque département, parce qu'il y avait des choses à communiquer dans chacun d'entre eux.

J'en viens maintenant à la graisse de hérisson administrative. Quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre, en arrivant par hasard une fois au Palais Eynard en janvier de cette année, que le Conseil administratif avait décidé d'embaucher une personne sur la base d'un cahier des charges dont, apparemment, peu de gens

---

<sup>1</sup> «Mémoire 161<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4487.

savent quelque chose, avec un contrat privé, si j'ai bien compris, pour se charger de la communication! Quelques semaines avant, on nous disait que non, que ce n'était pas nécessaire, qu'il n'y avait pas besoin de postes supplémentaires dans ce domaine. Alors je m'interroge. Sur quel budget, avec quelle visée exactement, quel cahier des charges pour communiquer davantage alors qu'on a déjà une cellule de communication à l'état-major du Conseil administratif, au Secrétariat général?

Cette interpellation a été déposée en janvier 2004, nous sommes maintenant en juin et je n'ai pas réellement l'impression que le Conseil administratif communique mieux depuis le mois de janvier. Je prends le dernier exemple en date, qui est cette fameuse brochure des affaires culturelles de M. Mugny, dont il nous gratifie un an après son entrée en fonction. Nous l'en remercions, elle est très belle, mais, cela étant dit, Mesdames et Messieurs, je ne sais pas quand vous l'avez reçue, mais moi, c'était dix jours après la conférence de presse! Quelle communication de la part du Conseil administratif, quelle réelle bonification par l'engagement de ce poste et, surtout, quel respect des engagements pris au moment de la discussion budgétaire pour, en catimini, engager sur la base d'un contrat de droit privé, en janvier, soit quelques semaines après le vote du budget, un poste supplémentaire dans le domaine de la communication!

**M. Pierre Muller, maire.** Tout d'abord, Monsieur Maudet, en ce qui concerne la brochure éditée par le département des affaires culturelles, cette question s'adresse directement à M. Mugny et il y répondra si besoin. Pour ma part, j'ai trouvé que cette publication était bien faite. Si elle est arrivée quelques jours après la conférence de presse, c'est parce que c'est souvent l'usage d'organiser d'abord la conférence de presse et, ensuite, de distribuer les documents. Quoi qu'il en soit, si M. Mugny veut ajouter quelque chose, il peut le faire.

Au sujet de la cellule d'information et de communication du Conseil administratif, depuis un certain temps nous nous sommes aperçus qu'il y avait quelques manquements et qu'il fallait améliorer la communication. Après analyse, nous avons déterminé que M. d'Espine faisait parfaitement bien l'affaire en ce qui concerne l'information et précisément l'internet, puisqu'il a un adjoint qui s'en occupe, mais qu'il nous fallait peut-être une personne plus orientée vers la communication extérieure. C'est la raison pour laquelle nous avons cherché à engager quelqu'un, que vous connaissez: il s'agit de M. Serge Bimpage, journaliste à la *Tribune de Genève*. Il n'a pas du tout été engagé en catimini; nous l'avons fait en toute transparence, sur un poste qui était libre. Il est vrai que nous ne vous l'avons pas annoncé; d'ailleurs, les mutations au sein de l'administration ne vous sont pas toujours annoncées, mais j'observe que c'est encore de notre ressort de pouvoir faire de la sorte.

## Interpellation: amendes de stationnement quand il neige

Maintenant, concernant le résultat, je crois qu'il est encore un peu trop tôt pour faire le bilan de l'engagement de M. Bimpage, mais sachez qu'il participe à beaucoup de nos séances, qu'il se forme à la philosophie de fonctionnement du Conseil administratif de la Ville de Genève. Je peux vous dire, pour avoir eu recours à lui quelquefois, qu'il nous rend d'éminents services, en tout cas en ce qui me concerne, puisqu'il participe à un certain nombre de communiqués que nous diffusons au sein du Conseil administratif ou que je publie en tant que conseiller administratif, et en tant que maire cette année, puisque, comme vous le savez, dans mon département, je n'ai pas de communicateur. Vous voyez bien que la personne en question est utile.

Je crois que cela clôt le débat. Nous ferons un bilan de tout cela après une année et nous en tirerons des conclusions.

**M. Pierre Maudet (R).** J'entends bien que le Conseil administratif mène la politique du personnel qu'il entend mener, mais j'entends également qu'il en réponde devant nous. Non pas qu'il nous informe, mais quand, au mois de janvier, on nous distribue dans cette enceinte, à nous, conseillers municipaux, un organigramme du Secrétariat général qui n'inclut même pas ce poste-là, alors que cette personne est déjà en fonction, nous pouvons tout de même légitimement nous poser quelques questions sur la manière dont vous structurez votre état-major. Nous n'allons pas pinailler, parce que c'est une somme infime sur l'ensemble du budget, mais permettez quand même que nous nous demandions si, en termes de communication, le Conseil administratif n'a pas décidé d'étendre le langage des signes – pour ne pas dire le langage des gestes populaires! – à l'endroit des conseillers municipaux.

*L'interpellation est close.*

**8. Interpellation de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Alexis Barbey et Pierre Maudet: «Un peu de discernement, s'il vous plaît (amendes pour dépassement de la durée de stationnement quand il neige)» (I-110)<sup>1</sup>.**

**M. Patrice Reynaud (L).** Notre interpellation va vous sembler datée, dès lors qu'elle avait été rédigée et déposée en février 2004 et qu'elle avait trait à une

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4487.

époque où Genève était sous la neige; à l'évidence, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, il n'est pas forcément mauvais de reparler du passé. Cette interpellation, dont je vous ferai lecture dans un court instant, a reçu partiellement réponse par M. Hediger à la suite d'une question du groupe radical. Je n'ai pas cette réponse sous les yeux, mais je l'ai à peu près en mémoire, et elle est loin d'être satisfaisante. Ce en quoi je persiste et signe, Monsieur Hediger, et je lis le texte *in extenso* de cette interpellation. «Lors de la matinée du lundi 26 janvier 2004, en raison de chutes de neige, notamment en ville de Genève, nombreux sont les automobilistes qui, par sagesse et par prudence, ont renoncé à utiliser leur véhicule, laissant ainsi ce dernier au lieu de parcage de la veille.

»Nonobstant cet acte de prudence et de sagesse, permettant ainsi d'éviter embouteillages complémentaires et accidents, les agents municipaux ont permané dans leur attitude désormais systématique de la distribution d'amendes, allant même jusqu'à très généreusement déblayer les pare-brise afin de pouvoir exécuter leur auguste mission.» (*Remarque de M. Hediger.*) Monsieur Hediger, ne le niez pas, je ne l'invente pas, je l'ai vu.

Je continue: «Sans pour autant et bien sûr vouloir négliger l'application de la loi, ne serait-il pas possible, en raison de circonstances exceptionnelles, de solliciter de la part des agents municipaux un peu de tolérance et de discernement dans l'exécution de leur mission verbalisatrice?»

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Monsieur Reynaud, j'ai déjà répondu à une question écrite QE-128 sur ce même sujet. Le 26 janvier au matin, j'ai vu des agents municipaux dans les rues, ils n'avaient pas pour mission de verbaliser. Compte tenu de la neige qui était tombée durant la nuit, la circulation était difficile. Les agents ont donc aidé à régler la circulation dans de nombreux endroits où la chaussée était enneigée et ont rendu divers services à la population. Comme les précipitations se sont transformées en pluie l'après-midi, les agents ont pu reprendre leur travail habituel de contrôle du stationnement dans les zones bleues, mais également dans les zones à horodateurs. Dès que la circulation est redevenue normale, les automobilistes ont pu reprendre leur véhicule et les agents ont repris leur travail.

Voilà ma réponse, Monsieur Reynaud, et, à mon avis, les agents n'ont pas harcelé les automobilistes en mettant des papillons sur les pare-brise.

*L'interpellation est close.*

## 9. Interpellation de M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann et M. Roman Juon: «Pour des bornes rétractables pour mieux gérer la circulation dans la Vieille-Ville» (I-111)<sup>1</sup>.

M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (T). Ce n'est pas la première fois que la mise en place de bornes rétractables dans la Vieille-Ville est à l'ordre du jour de notre Conseil. La faute incombe pour une bonne part à l'obstination du Conseil administratif et à ceux qui refusent d'entrer en matière sur la mise en place d'éléments physiques permettant de gérer l'accessibilité du périmètre de la Vieille-Ville, notamment par des bornes rétractables. La question de la circulation et du stationnement sauvage dans la Vieille-Ville pose aussi le problème de la sécurité des habitants. Dans la situation actuelle, il est tout simplement impossible à des services de secours d'intervenir; je pense aux incendies. Il s'agit donc aussi d'une question de sécurité.

Récemment, le Conseil administratif avait proposé une série de mesures d'aménagements et, suite au rapport PR-224 A de la commission de l'aménagement et de l'environnement, au sein de ce Conseil nous avons voté des aménagements pour les rues Jean-Daniel-Colladon et Théodore-de-Bèze, mais nous avons eu une discussion pour dire que ces mesures ne peuvent pas répondre aux exigences actuelles. Il serait donc illusoire de penser que ces aménagements seront suffisants pour résoudre le problème de l'encombrement des rues de la Vieille-Ville par les voitures.

Les zones résidentielles et les rues piétonnes sont fermées à la circulation dès 11 h 30. Dans ce but, les zones piétonnes étaient durant des années fermées par des chaînes, mises en place en fin de matinée par les agents de ville, puis ouvertes le matin pour permettre l'accès aux livraisons et aux ayants droit. Ce système ne fonctionne plus, faute de volonté et d'effectifs.

L'autre solution, qui est mise en pratique dans certaines villes, en Italie et au Tessin, c'est la présence permanente de la police locale dans les zones piétonnes qui, avec d'autres tâches, celles d'une police de proximité, de présence au côté de la population, assure la tranquillité et le respect des règles de la circulation. Il faudrait faire un virage à 180 degrés pour mettre en place une telle politique, puisque, en ville de Genève, on voit la fermeture des postes de police, la fin de la police de proximité et des flotiers.

De nombreuses municipalités des villes et même des villages ont résolu le problème d'accessibilité aux zones piétonnes par la mise en place de bornes rétractables utilisables par les ayants droit. Ces bornes rétractables répondraient parfaitement bien aux particularités de la Vieille-Ville. Une solution d'autant plus

<sup>1</sup> «Mémoire 161<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4487.

facile à mettre en application que l'accès de la Vieille-Ville est limité à quelques rues seulement, et ainsi toute la Vieille-Ville serait sécurisée.

Il est incompréhensible que de telles solutions simples et efficaces, réduisant les frais d'intervention des agents de ville, ne soient pas encore mises en place pour répondre aux problèmes de sécurité et, surtout, pour la mise en valeur de notre cité. C'est pourquoi nous demandons au Conseil administratif un projet pour l'installation, en Vieille-Ville, de bornes rétractables.

**M. Roman Juon (S).** En complément à la déclaration de M<sup>me</sup> Spielmann, j'aimerais ajouter quelques mots. La Vieille-Ville de tous les Genevois – je précise: tous les Genevois et pas uniquement quelques habitués ou privilégiés – est le seul endroit de Suisse, voire d'Europe, à laisser circuler et stationner les véhicules à moteur de toutes catégories, aussi bien les motos, les scooters, les voitures et, surtout, les 4x4, qui font la terreur des piétons depuis un certain temps.

Il est faux de croire que l'intervention de la police municipale ou de la police cantonale va faire changer les choses. C'est un choix de mode de circulation et il y a suffisamment d'argent dans les poches des automobilistes pour enfreindre la loi et payer les contraventions. A la limite, cela fait partie des frais généraux, déductibles des impôts, et tout va pour le mieux dans ce beau monde! On s'en fiche complètement, on continue de parquer son véhicule sur les trottoirs... Ce comportement ne concerne pas que la Vieille-Ville, je suis bien placé pour le savoir, puisque je siège à d'autres endroits en semaine.

C'est pour cette raison qu'une des solutions est l'installation de bornes rétractables. Pourquoi des bornes? Parce que les agents municipaux, que ce soit les gendarmes – excusez-moi, Monsieur Hediger, j'utilise l'ancienne formulation... – ou les autres personnes habilitées à intervenir, sont complètement démotivés. Le soir, quand nous sortons des séances de notre Conseil, nous voyons quelques papillons sur le pare-brise des voitures; mais ce sont souvent les mêmes, je le sais par l'ilotier du quartier. Tout le monde s'en fiche, et même si les gendarmes font leur travail, cela ne change rien. Je ne pense pas qu'on réglera les problèmes de la circulation en continuant de cette manière, en particulier dans la Vieille-Ville.

C'est la raison pour laquelle nous insistons auprès du Conseil administratif pour qu'il s'énerve avec les autorités cantonales et les commerçants du quartier, qui commencent toutefois à être plus sensibles à cette problématique. A un moment donné, il faut pousser un peu...

Mes collègues de la commission des travaux sont allés à Lyon en voyage d'étude. Ils ont entendu, de la part des autorités lyonnaises, qu'un choix piétonnier a été fait et que, pour réaliser ce choix, des décisions ont dû être prises. Il est

vrai que les communes françaises ont une plus grande marge de décision qu'en Suisse, ou à Genève en particulier, mais en faisant un peu de forcing, nous devrions pouvoir poursuivre l'action qui est menée. Cela fait bien vingt ans qu'on essaie d'améliorer la circulation dans la Vieille-Ville et il faut reconnaître que le résultat obtenu n'est pas optimal pour cet endroit magnifique, qui plaît à beaucoup de monde – non seulement aux touristes étrangers, mais aussi aux Suisses et aux Genevois. Qui n'a pas fait voir à de la famille en visite le jet d'eau, le parc des Bastions et son Mur des réformateurs, la Vieille-Ville?... Vraiment, nous devons nous donner les moyens nécessaires et nous attendons beaucoup de votre part à ce sujet, Messieurs les conseillers administratifs.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je crois que M<sup>me</sup> Spielmann et M. Juon, qui connaissent bien la problématique pour être des habitants de la Vieille-Ville, ont raison de revenir une fois de plus sur ce lancinant sujet, puisque cela fait des années – vous l'avez rappelé – que le Département de justice, de police et sécurité, par le biais de l'Office des transports et de la circulation (OTC), et la Ville essaient de prendre des mesures pour lutter contre le trafic de transit. Inutile de dire que, pour la Vieille-Ville, nous y travaillons quotidiennement, mais ces mesures se sont toujours montrées totalement inefficaces, même si, depuis quelques semaines, il y a peut-être davantage d'efforts déployés du côté de la gendarmerie et des agents de ville pour tenter de les faire respecter. C'est un peu moins mauvais que d'habitude, mais ce n'est pas encore ce que nous pouvions souhaiter.

M<sup>me</sup> Spielmann l'a rappelé, avec mes services, nous avons essayé de proposer d'intervenir aux portes de la Vieille-Ville. Comme vous le savez, la Commission des monuments, de la nature et des sites – à la suite de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a étudié ce projet – n'a guère été enthousiasmée et seule une «porte» a été réalisée, puisque, au bas de la rue Théodore-de-Bèze, le trottoir traversant montre aux voitures qu'elles pénètrent dans une zone à priorité piétonne et qu'elles traversent bel et bien un trottoir. Auparavant, c'était les piétons qui traversaient la rue... Mais c'est bien modeste et les résultats ne sont pas formidables.

Installer des bornes rétractables, c'est très simple techniquement, sauf qu'il faudra définir qui sont les ayants droit, comme vous l'avez soulevé. Il faudra, en effet, régler le problème des taxis, des livraisons d'urgence, des personnes qui se font transporter, et ainsi de suite. Le fait d'habiter la Vieille-Ville répond-il, *ipso facto*, au critère même de l'ayant droit ou faut-il répondre à un certain nombre de conditions supplémentaires que justifieraient des difficultés de déplacement compte tenu de l'âge ou de l'état de santé? Toutes ces questions doivent, bien entendu, être définies.

Comme vous le savez, puisque nous en avons parlé à plusieurs reprises, Monsieur Juon, si celui qui vous parle et le Conseil administratif avec moi sommes prêts à nous énerver – pour reprendre votre expression – sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres qui touchent cette problématique, il ne nous sert à rien de nous énerver tout seuls: il faut avoir un large soutien. Comme vous le savez, malheureusement, d'autres associations de la Vieille-Ville se sont déclarées hostiles à cette solution, que j'avais défendue lors d'une de leurs assemblées générales – située, d'ailleurs, pas plus loin que dans le café d'à côté.

Alors de deux choses l'une: soit nous arrivons à convaincre dans le cadre d'une concertation à laquelle vous, nous et l'OTC adhérons déjà, soit vous nous proposez d'imposer une solution qui va faire l'objet de recours, d'oppositions diverses et d'obstacles, et que nous n'arriverons pas à réaliser conformément aux vœux que vous avez exprimés.

Je ne peux que vous confirmer, dans le cadre de la réponse à cette interpellation, la disponibilité des services de la Ville de Genève et l'appui politique du Conseil administratif pour une solution de cet ordre-là. Mais, une fois encore, nous ne pouvons pas l'imposer, nous devons essayer de démontrer, par les arguments que vous avez commencé à développer, que c'est une réponse qui a l'avantage, en tout cas, de régler de manière plus efficace le problème, puisque toutes les solutions essayées jusqu'à maintenant se sont avérées totalement insatisfaisantes.

*L'interpellation est close.*

- 10. Proposition du Conseil administratif du 26 mai 2004 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 832 et dépendance dans la parcelle N° 833, feuille 25 de Genève, section Eaux-Vives, sise route de Chêne 41B, par la Fondation Beit Girsà à M. Raphaël Harari, pour le prix de 2 150 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-345).**

#### **Descriptif de l'objet proposé**

La parcelle 832, feuille 25 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, se situe en zone 5 de développement 3. Elle est propriété de la Fondation Beit Girsà.

## Proposition: droit de préemption à la route de Chêne 41B

Sa surface est de 2151 m<sup>2</sup>, dont dépend la copropriété de la parcelle 833, même feuille, même commune, d'une contenance de 340 m<sup>2</sup> (chemin). Le bâtiment sis au 41B route de Chêne a été édifié en 1877. Une véranda a été créée en 1921 et une annexe a été construite en 1961, alors que la maison abritait la clinique Caillet. Le bien immobilier a fait l'objet d'une mise en vente pour le prix de 2 000 000 francs dans le but de continuer l'exploitation d'une école enfantine privée.

Située à proximité de la gare des Eaux-Vives, dont le périmètre fait l'objet d'un plan d'aménagement coordonné (PAC), et sur la route de Chêne, bien desservie par les transports publics, la parcelle a retenu l'attention des services municipaux chargés de l'aménagement.

Bien qu'il n'y ait pas de plan localisé de quartier actuellement en force dans ce secteur, on note que la parcelle en question se situe entre une parcelle appartenant à des promoteurs privés (parcelle 834) et une parcelle, au bord de la route de Chêne, affectée depuis longtemps à des activités (SARCAR, parcelle 1623). En outre, deux autres parcelles, dont une sans construction, appartenant à l'Etat de Genève, sont également à proximité immédiate de la parcelle 832.

Il s'agit aujourd'hui de saisir l'opportunité de réaliser, à moyen terme, une opération immobilière dans ce quartier en pleine mutation.

L'acquisition de la parcelle 832, voire de plusieurs parcelles voisines, permettra la formation d'un ensemble cohérent pour des constructions destinées au logement à prédominance sociale. Les études d'aménagement démontrent qu'un potentiel important en logement peut être créé sur ce secteur.

La présente proposition constitue donc une nouvelle démonstration de la volonté de la Ville de Genève de participer aux efforts nécessaires à la création de logements à loyers abordables pour la majorité de la population.

Dans la mesure où la Ville aurait une maîtrise foncière de tout ou partie de ce secteur, elle serait plus apte à décider des aménagements et, par conséquent, à se positionner comme acteur incontournable de l'établissement d'un plan localisé de quartier destiné à promouvoir la réalisation de logements.

Enfin, suite au déménagement à Veyrier de la petite école privée sise auparavant à la route de Chêne 41B et appartenant à la Fondation Beit Girsu (le vendeur), le promettant-acquéreur souhaitait poursuivre l'activité du lieu en prévoyant de créer un jardin d'enfants privé et un centre pour jeunes femmes. A cet égard, le promettant-acquéreur aurait la possibilité de formaliser son projet, l'option d'une mise à disposition de la parcelle (selon des conditions à définir mais avec une durée limitée dans le temps) lui ayant été proposée.

*Servitudes*

Cette parcelle n'est grevée d'aucune servitude.

**Montage de l'opération***Conditions liées à l'exercice du droit de préemption*

Rappelons à ce propos les dispositions relatives à la loi générale sur le logement et la protection des locataires I 4 05, du 4 décembre 1977, soit: «... les biens-fonds sis en zone de développement, au sens de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957, qui peuvent être affectés à la construction de logements, sont grevés d'un droit de préemption au droit de l'Etat et des communes intéressées. Le droit de préemption ne peut s'exercer qu'aux fins de construction de logements au sens de la présente loi.»

*Autres aspects*

Le délai pour exercer le droit de préemption est de 60 jours pour l'Etat. A la date de notification par l'Etat de sa décision, la commune a un délai de 30 jours pour notifier sa décision. Dès lors, il est demandé au Conseil municipal de prendre position, sur le siège, lors des séances des 8 et 9 juin 2004, l'Etat ayant renoncé à exercer son droit de préemption. L'acquisition se fera aux prix et conditions fixés dans l'acte.

*Coût de l'opération*

Prix de vente de l'objet immobilier:	Fr. 2 000 000
Remboursement des frais et intérêts courus, frais de notaire, droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, etc., estimés	Fr. 150 000
Total	<u>Fr. 2 150 000</u>

**Référence au programme financier quadriennal (PFQ)**

Dans le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal 2002-2005, sous chiffre 130, «Acquisitions de terrains», la dotation générale prévue pour l'année 2004 est de 5 000 000 de francs. Les frais d'acquisition de la parcelle N° 832 seront pris sur cette ligne budgétaire.

**Charge financière annuelle**

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts aux taux de 3,25%, et amortie au moyen de 30 annuités, se montera à 108 700 francs.

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service des opérations foncières.

Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 3 et 5 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu la vente conclue entre la Fondation Beit Girsra et M. Raphaël Harari concernant la parcelle N° 832, feuille 25 de Genève, section Eaux-Vives, sise 41B route de Chêne;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à faire valoir le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 832 et dépendance dans la parcelle N° 833, feuille 25 de Genève, section Eaux-Vives, sise route de Chêne 41B, selon l'acte de vente établi par M<sup>e</sup> Christian Goerg entre la Fondation Beit Girsra et M. Raphaël Harari du 2 avril 2004, au prix de 2 000 000 de francs.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 150 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier, frais de remboursement et intérêts courus dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 150 000 francs.

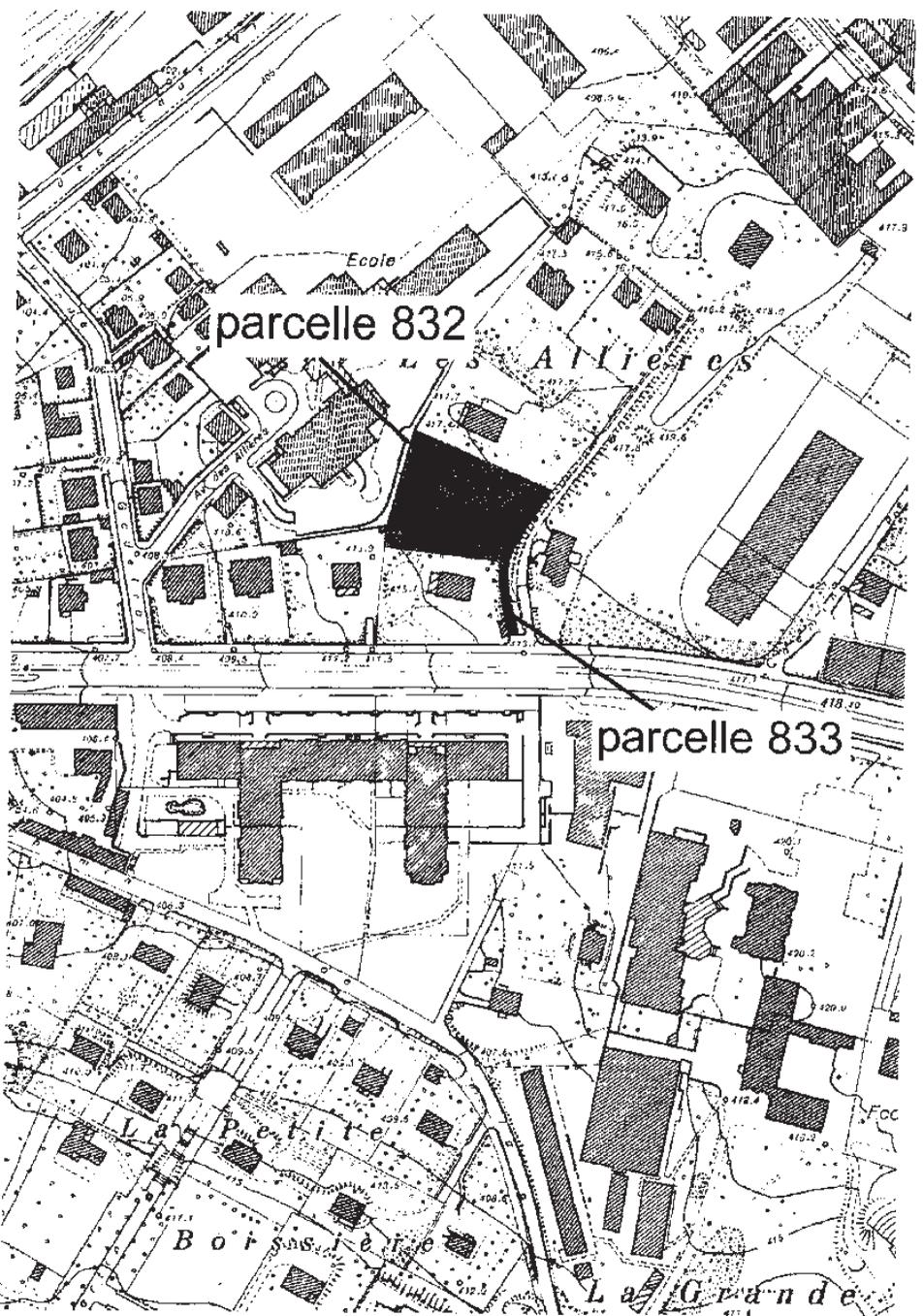
*Art. 5.* – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

*Art. 6.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans l'accord visé sous l'article premier.

*Art. 7.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*Annexes:*

- un plan de situation
- un extrait cadastral



parcelle 832

parcelle 833

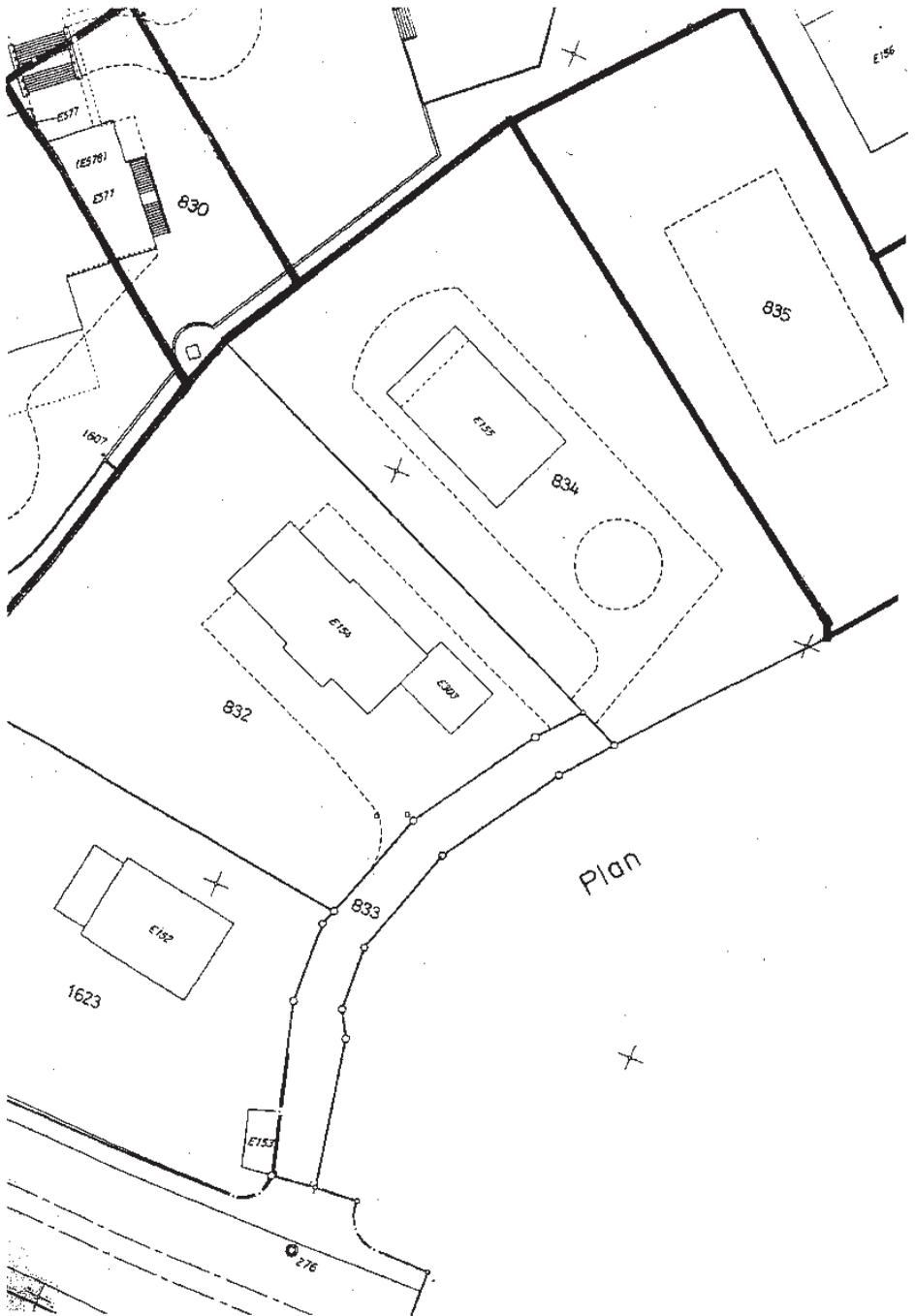
Ecole

Allierès

La Petite

Borsons

La Grande



Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Florence

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

- 11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2004, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29102-275, situé de part et d'autre du chemin de la Florence, dans le secteur de Florissant-Malagnou, feuille 40 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, abrogeant pour partie le plan localisé de quartier N° 27125-275 adopté par le Conseil d'Etat le 8 novembre 1978 (PR-332 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Pascal Rubeli.**

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 20 et 27 avril et le 4 mai 2004, sous la présidence de M. Eric Rossiaud, pour étudier cette proposition.

Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré l'excellente prise de notes de séances, soit remercié de son remarquable travail.

### **Bref rappel de la proposition**

Le plan localisé de quartier (PLQ) N° 29102-275, dressé par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) le 14 juillet 2003, prévoit la densification d'un quartier résidentiel comprenant 11 villas réparties sur 11 parcelles.

Ce périmètre, d'une superficie d'environ 22 700 m<sup>2</sup>, se situe en zone de développement 3.

Le plan en vigueur, dont les objectifs d'aménagement ne sont plus d'actualité, propose une implantation bâtie dont l'indépendance par rapport à la structure parcellaire existante compromet la mise en opération.

L'adoption de ce projet de PLQ impliquera l'abrogation partielle du plan d'aménagement N° 27125-275, en force aujourd'hui.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Proposition, 4766.

Ce PLQ, élaboré en étroite collaboration entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève, a également été soumis aux divers services et commissions concernés. Il tient compte des préavis émis tant par la Commission d'urbanisme que par les différents départements consultés, ainsi que des observations émises par la Ville de Genève.

Il convient de relever, en conclusion, que le secteur du chemin de la Florence, malgré certaines contraintes, est l'une des dernières poches d'une certaine ampleur subsistant en ville de Genève dans laquelle il sera encore possible de réhabiliter des immeubles comprenant une part importante de logements à caractère social.

### **Travaux de la commission**

#### **Séance du 20 avril 2004**

*Audition de M. Jacques Moglia, chef du Service des plans d'affectation du DAEL, accompagné de Mme Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme de la Ville de Genève, et de M. Antonio Leonelli, adjoint de direction au Service d'urbanisme*

M. Moglia prend la parole et situe le périmètre. Il explique que ce dernier fait l'objet d'un plan d'affectation, vieux de 1978, qui visait une morphologie urbaine relativement libre, laquelle ne tenait pas compte du parcellaire. Il précise que celui-ci est issu d'un morcellement datant de 1950. Il déclare ensuite que les bâtiments qui sont envisagés supposent une maîtrise du périmètre. Il évoque ensuite le grand nombre de servitudes croisées qui devraient empêcher la réalisation d'un certain nombre de projets. Il rappelle alors la loi Geromini, avant de mentionner que le secteur comporte de nombreux arbres ainsi que des villas. Il signale que la végétation est à présent prise en considération et qu'elle constitue l'un des éléments de ce PLQ.

Il évoque ensuite deux puits de captage sur l'une des parcelles, qui rendent impossibles certains aménagements, ainsi qu'une parcelle en main de l'Etat, qui sert de réserve pour l'école de commerce. Il précise que ce terrain comporte également un puits de captage et qu'il ne peut donc pas être déplacé. Il en vient ensuite à l'accessibilité et explique que le tracé en «T», débouchant sur le chemin du Velours, semble être la meilleure solution pour un projet d'aménagement. Quant au processus, dont le PLQ est la résultante, il s'est déroulé en deux phases. D'abord, une procédure de planification test avait été établie grâce à la mise en concurrence de quatre bureaux d'architectes. Une image d'aménagement la mieux adaptée aux différents critères avait donc été dégagée, soit une série de barres. Cependant, compte tenu du bruit de la route, de la végétation et des requêtes de particuliers, une seconde image, d'une densité de 1.2, a été envisagée.

## Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Florence

Il ajoute que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a, en l'occurrence, bien accueilli cette seconde démarche qui propose des plots de bâtiment de gabarits différenciés, dont notamment des rez plus quatre étages, plus attique, disposés perpendiculairement, préservant la végétation et laissant de larges traversées.

A ces trois aires d'implantation s'adjoignent deux aires de protection de la végétation ainsi que deux rangées de chênes qui seront préservées. Il ajoute que la distribution est toujours en «T», avec une aire centrale et un espace de jeu. Il remarque encore que le parking souterrain sera accessible par deux rampes plus deux rampes provisoires. Il précise que l'accès principal serait évidemment le plus proche du chemin du Velours. M. Moglia mentionne encore qu'il y aurait quelques places extérieures pour les visiteurs. Il spécifie que ce projet est assez simple et qu'il tente d'éviter au maximum les gênes dans ce périmètre. Il évoque finalement les observations faites, des observations qui se plaignent, pour certaines d'entre elles, de la faible densité de ce projet.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio ajoute que ce projet est similaire au plan de Champendal. Elle rappelle encore que ce périmètre représente l'une des dernières opportunités pouvant accueillir un grand nombre de personnes, soit près de 700. Ce secteur est en outre idéalement localisé, puisque tous les équipements sont disponibles et que l'accessibilité est garantie par une bonne desserte des TPG. Elle précise que ce sera environ 330 logements qui seront construits, dont les deux tiers seront des logements sociaux. Elle mentionne que ce secteur est dominé, pour le moment, par des logements à loyers libres et qu'une mixité serait intéressante. Elle rappelle, d'autre part, que ce dossier a fait l'objet d'une concertation, comme le prouvent les lettres d'observation. Elle précise que seules cinq lettres sont parvenues au Service d'urbanisme, des lettres évoquant des éléments très positifs. Elle remarque encore que la densité n'est pas trop grande, de manière à respecter la concertation qui a eu lieu, notamment avec la zone villas proche. Elle signale qu'une telle densité permet également de donner une accessibilité douce par le biais de chemins piétonniers. Elle ajoute que le DAEL a demandé une étude d'impact portant sur l'air, l'eau, la végétation, l'énergie et le bruit. Les nuisances se sont révélées faibles en l'occurrence et seul le trafic demeure l'aspect le plus sensible. Elle explique que la charge actuelle sur la route de Malagnou est de 30 000 véhicules et de 2000 à 3000 sur le chemin du Velours. Elle pense que ce projet engendrerait une augmentation de 500 à 700 mouvements quotidiens. Elle précise cependant que les places de parc des immeubles permettront aux locataires de laisser leur véhicule et d'utiliser les TPG. Elle ajoute que d'autres projets dans le voisinage, comme celui de la Garance, seront également une source d'augmentation de la circulation. Elle répète une fois de plus que la proximité de cette zone avec le centre-ville est idéale et qu'elle permet d'envisager un maillage piétonnier pour les déplacements doux.

*Discussion en présence de M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio et de MM. Moglia et Leonelli*

Un commissaire prend la parole et déclare ce projet excellent. Il souligne toutefois que le chemin du Velours est très étroit et qu'il est accompagné de zones de protection devant les écoles. Il est étonné du peu de mouvements automobiles estimé en plus et il constate que ce chemin ne sera pas élargi; il se demande si cela n'aboutira pas à l'accès du chemin Le-Corbusier sur la route de Malagnou.

M. Moglia répond que l'Office des transports et de la circulation (OTC) souhaite que le trafic aboutisse sur une voie secondaire, le chemin du Velours étant idéal dans cet objectif.

Un commissaire remarque que ce chemin ne sera pas élargi, alors que le trafic y est déjà important, et il confirme sa volonté que le chemin Le-Corbusier n'aboutisse pas sur la route de Malagnou.

M. Moglia répond qu'il faudra trouver un *modus vivendi* avec la commune de Chêne-Bougeries, riveraine du chemin du Velours.

Il rappelle que l'OTC estime qu'une place de parc par logement est suffisante, partant du principe que l'usage des véhicules doit être limité et que le réseau de transports publics à proximité est de qualité.

Le commissaire remarque donc qu'il s'agit d'un parking de 350 places qui est prévu sous ces immeubles.

M. Moglia confirme.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio informe qu'un schéma de circulation du chemin de Conches est à l'étude, ainsi qu'une régulation des deux carrefours et la mise en bidirectionnel d'une partie du chemin du Velours.

Le commissaire répond que cela signifie donc que l'allée de chênes sera supprimée et que l'ambassade d'Iran devra céder une partie de son terrain.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio acquiesce et mentionne qu'il s'agit pour le moment de pistes de réflexion.

M. Moglia rappelle que ce sont des mesures d'accompagnement établies par les études d'impact.

Un commissaire déclare que l'indice d'utilisation de 1,2, qui lui semble politiquement correct, lui paraît trop faible au vu de la situation du logement. Quelles seraient les conséquences sur cet indice si les bâtiments étaient plus hauts?

M. Moglia comprend cette remarque. Il rappelle que le processus de concertation date de 1999 et que le projet envisagé est un compromis. Dès lors, remettre en question ce dernier reviendrait à reprendre toute la démarche, avec les conséquences sur la perte de temps que cela impliquerait.

## Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Florence

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio ajoute qu'il existe des aspects de distance réglementaire qui sont dépendants des gabarits. Elle explique que l'indice de 1.2 est plus mythique que politiquement correct. Elle remarque que cet indice possède également une valeur concrète, car il permet d'accueillir un bassin de population équilibré en adéquation tant avec des aspects psychologiques qu'avec des aspects techniques ou légaux. Elle cite ensuite un exemple des effets de la concertation en mentionnant que, de prime abord, son service ainsi que le DAEL souhaitaient un aménagement plus rectiligne. Or ce sont les habitants qui ont voulu un remplacement des bâtiments.

Le commissaire craint que le parcage sauvage ne se développe rapidement avec aussi peu de places de parc. Il évoque ensuite la proposition de Pro Ermitage, qui suggère de raser le cycle d'orientation de la Florence. Il ne sait pas quoi en penser.

M. Moglia répond qu'il est question de rénover ce cycle. Son service n'est pas entré en matière avec cette proposition quelque peu originale.

Un commissaire remarque que le premier PLQ ne prévoyait pas de vis-à-vis. Il se demande également quelle est la maîtrise parcellaire et qui sont les propriétaires souhaitant le réaliser. Quid de la garantie des deux tiers de logements sociaux?

M. Moglia répond que cela dépend du Conseil d'Etat et il espère que la levée des servitudes assurera la création de ce taux de logements sociaux. Il rappelle que ni l'Etat, hormis la parcelle d'utilité publique, ni la Ville de Genève ne sont propriétaires dans ce secteur.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio ajoute que la majorité des propriétaires sont intéressés à participer à ces démarches. Elle pense que si tout se déroule correctement le montage financier pourrait se faire rapidement. Elle précise que l'ensemble du projet devrait se réaliser en quatre phases.

Un commissaire demande combien d'appartements supplémentaires pourraient être réalisés si les bâtiments étaient surélevés d'un étage.

M. Moglia indique qu'il y aurait entre 40 et 45 appartements en plus. La densité passerait alors de 1.2 à 1.4.

Le commissaire demande quand les travaux se termineraient.

M. Moglia estime que la moitié des travaux pourrait être réalisée rapidement et qu'il est imaginable que la première phase puisse se concrétiser d'ici à cinq ans.

A une autre demande du commissaire qui aimerait savoir pourquoi Pro Ermitage s'inquiète du sort des arbres devant être abattus, M. Moglia pense que Pro Ermitage n'est pas en possession de l'ensemble du dossier.

Le commissaire tient à savoir si l'un des objectifs concernant le parking n'est pas celui d'avoir une seule rampe d'accès.

M. Moglia confirme que oui.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio signale qu'il serait également judicieux que cette rampe se situe à proximité du chemin du Velours. D'autre part, elle a des doutes au sujet de la notion de rampe provisoire.

Un commissaire remarque que ce périmètre englobe 11 parcelles. Il demande s'il y a 11 propriétaires.

M. Moglia répond qu'il y a sept propriétaires. Il évoque les noms de MM. Fortis et Bordier, qui possèdent chacun trois parcelles.

Le commissaire rappelle que ces derniers sont des promoteurs. Il demande de quoi il en retourne en ce qui concerne l'autre côté du chemin, soit sur la commune de Chêne-Bougeries.

M. Moglia informe que, à sa connaissance, rien ne sera construit à proximité, puisqu'il s'agit d'une zone villas.

Le commissaire ajoute que, si la commune de Chêne-Bougeries entreprend des projets de la même importance que celui qui se profile sur le chemin de la Florence, il ne voit pas pourquoi les gabarits ne pourraient pas être plus importants.

### **Discussion de la commission**

Un commissaire socialiste propose l'audition de l'OTC.

Un commissaire demande l'audition du responsable des travaux de la commune de Chêne-Bougeries.

Un commissaire socialiste suggère également d'entendre les propriétaires promoteurs de ces parcelles.

Un commissaire pense qu'il serait judicieux de réserver une séance entière à cet objet.

Le président passe alors au vote de la proposition d'audition de l'OTC.

La commission accepte cette audition à l'unanimité des 15 commissaires présents.

Le président passe au vote de la proposition d'audition du représentant de la commune de Chêne-Bougeries.

La commission accepte cette audition à l'unanimité des 15 commissaires présents.

## Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Florence

Le président passe alors au vote de l'audition des propriétaires des parcelles concernées.

La commission accepte cette audition à l'unanimité des 15 commissaires présents.

**Séance du 27 avril 2004**

*Audition de M. Pierre-André Gesseney, urbaniste à l'Office des transports et de la circulation*

M. Gesseney prend la parole et déclare qu'il imagine que la commission a consulté l'étude d'impact concernant ce projet. Il remarque ensuite que l'OTC a donné un préavis favorable avec une réserve sur la superficie des commerces, qui était ambiguë. Il ajoute que ce site, au vu de sa proximité du centre-ville, est adéquat pour la mobilité douce.

Le président répond que la commission n'a pas eu connaissance de cette étude d'impact. Il ajoute que les commissaires se posaient des questions concernant le chemin du Velours.

M. Gesseney répond qu'il n'y a pas de problèmes.

Un commissaire prend la parole et mentionne que la commission avait des inquiétudes par rapport à la largeur de ce chemin et à la circulation qui allait être amenée à l'emprunter. Il rappelle que ce projet engendrera une augmentation de trafic sur ce chemin, lequel ne pourra l'absorber qu'au prix de grandes difficultés. Il rappelle encore l'existence d'écoles à proximité et le danger que ce chemin pourrait dès lors constituer pour les enfants.

M. Gesseney mentionne que ce chemin n'est ni en voie primaire, ni en voie secondaire. Il rappelle encore que le fait de ne pas pouvoir croiser permettra de restreindre la vitesse autant que le trafic. Il évoque ensuite le trafic de transit, lequel est toujours surestimé, et remarque qu'il est possible de prendre des mesures pour le supprimer. Il déclare en outre que ce quartier est en phase de développement et qu'il y aura forcément un trafic «après-vente». Il termine en mentionnant qu'il est judicieux de densifier ce quartier, qui permet une mobilité douce importante.

Un commissaire demande si 700 à 1000 véhicules de plus ne créeront pas un problème de sécurité sur le chemin du Velours.

M. Gesseney répond par la négative.

Le commissaire demande encore si le chemin Le-Corbusier sera ouvert sur la route de Malagnou.

M. Gesseney répond que ce chemin est réservé aux piétons et aux cyclistes et que le souhait de la Ville de Genève est de le conserver en l'état. Il ajoute que l'étude d'impact ne demande en aucun cas une modification de régime. Il ne comprend d'ailleurs pas pourquoi une telle décision serait prise au vu de la densité scolaire.

Le commissaire demande ce qu'il en sera des voies d'accès pour les travaux.

M. Gesseney répond que les accès seront ceux qui ont été définis dans le plan, comme le démontre l'étude d'impact. Il pense que la période la plus sensible demeure celle du terrassement.

Un commissaire rappelle que des rampes provisoires sont envisagées. Il se demande si elles le resteront. Il demande également s'il est possible d'imaginer une transformation du chemin du Velours si des problèmes de sécurité devaient advenir. Il se demande enfin si la ligne de bus 17 et la ligne 27 ne risquent pas d'être électrifiées.

M. Gesseney répond qu'une sortie de rampe dans une zone 30 km/h ne pose pas de problème.

Le commissaire rappelle qu'il a été expliqué à la commission que le trafic doublerait sur ce chemin.

M. Gesseney répond que les chiffres restent modestes. Il ne croit pas qu'il soit utile d'élargir ce chemin. Il rappelle que c'est à l'approche d'un carrefour qu'il est imaginable d'accroître le nombre de véhicules en doublant les voies. Il déclare d'autre part être incapable de répondre à la question concernant l'électrification des lignes de bus. Il rappelle en l'occurrence qu'il s'agit d'une procédure fédérale.

Un commissaire mentionne qu'un résident de cette zone craint que le nombre de places de parc soit insuffisant et que cela engendre un parcage sauvage.

M. Gesseney répond que cette question est controversée et il ajoute que l'OTC définit un minimum de places de stationnement. Il ne croit pas non plus que cette restriction augmente l'utilisation des TPG. Il constate que, selon la police, il ne s'agit pas, pour la plupart, de voitures ventouses.

Le commissaire constate que l'indice de 1.2 semble faible. Quelles seraient les conséquences liées au passage à 1.5?

M. Gesseney pense que la densité de 1.5 ne serait pas admissible.

Un commissaire remarque que, selon le projet, le chemin serait élargi afin d'implanter une piste cyclable et un chemin piétonnier. Il se demande de quel chemin il s'agit.

## Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Florence

M. Gesseney répond qu'il s'agit du chemin du Velours.

Le commissaire s'inquiète du devenir des chênes.

M. Gesseney répond que c'est un choix de la Ville de Genève.

Le président demande s'il est souhaitable d'avoir une piste cyclable.

M. Gesseney remarque que les zones 30 km/h suppriment généralement ce genre d'aménagement; l'OTC n'est cependant pas forcément opposé à des aménagements qui sont logiques.

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas diminuer la vitesse sur la partie de ce chemin appartenant à la commune de Chêne-Bougeries.

M. Gesseney répond qu'il existe une étude d'aménagement sur la route de Malagnou.

Le président demande quelle est la norme pour le nombre de places de stationnement par rapport au nombre de logements.

M. Gesseney dit que cela se calcule au cas par cas.

Le président remercie alors M. Gesseney, qui se retire.

*Discussion de la commission*

Une commissaire propose d'auditionner M. Zumthor, de la Direction du patrimoine et des sites, plutôt que la Commission des monuments, de la nature et des sites.

Le président passe au vote de la proposition d'audition.

La commission accepte cette demande d'audition à l'unanimité des 14 membres présents (1 DC, 2 S, 2 UDC, 1 R, 1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 3 L).

*Audition de MM. Daniel Fortis et Alain Bordier, représentants des propriétaires*

M. Fortis prend la parole et mentionne qu'ils ne représentent pas l'ensemble des propriétaires.

Le président demande si ces derniers se sont déjà organisés pour ce projet.

M. Fortis répond que le PLQ a été fait sur la base d'une demande de renseignements effectuée par le bureau Koechlin.

M. Bordier ajoute que le plan a été largement étudié et débattu.

Le président demande s'ils étaient déjà acteurs pour le plan de 1978.

M. Fortis répond par la négative et que c'est son père qui avait participé à cette élaboration.

Le président demande s'ils sont concernés par la première étape.

M. Fortis répond qu'ils demeurent dans l'expectative et il précise que, pour l'instant, il n'y a pas d'opposition.

Une commissaire demande si les propriétaires seraient intéressés par la reprise d'un certain nombre d'appartements.

M. Fortis répond qu'une personne a manifesté qu'elle était prête à changer d'appartement.

Un commissaire demande ce qu'ils pensent de l'indice d'utilisation du sol de 1.2.

M. Fortis répond qu'une densification supplémentaire est envisageable sur les bâtiments en retrait. Il explique que la première proposition visait un indice de 0.8 et qu'il leur a fallu déployer des efforts pour parvenir à 1.2

Un commissaire évoque alors une autre opération dans laquelle l'indice était similaire. Il remarque que cet indice semble être politiquement correct. Il demande alors s'ils ont fait pression pour augmenter la densité.

M. Bordier répond qu'ils étaient déjà satisfaits d'obtenir 1.2.

Le commissaire demande ce qu'ils pensent du nombre de places de stationnement minimal qui est envisagé.

M. Fortis remarque qu'une propriétaire proposait d'augmenter ce nombre de places.

M. Bordier ajoute qu'il y a une place prévue pour 100 m<sup>2</sup>. Il pense que cette problématique doit être discutée avec les architectes.

Le président rappelle toutefois que cette question a des incidences sur le plan financier.

Un commissaire remarque qu'ils ne seront pas promoteurs de ce projet, mais délégataires. Il demande s'ils pourraient solliciter un nombre de places plus important.

M. Fortis répond qu'il serait effectivement judicieux d'avoir plus de places de stationnement.

M. Bordier répète qu'il est nécessaire d'en discuter avec les architectes.

Un commissaire demande alors de qui sont issues les oppositions à une densité supérieure à 1.2.

## Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Florence

M. Bordier répond ne pas voir qui pourrait s'y opposer.

Un commissaire évoque ensuite l'association Pro Ermitage, qui estime que la densité est maximaliste.

M. Fortis déclare ne pas être au courant de cette opposition de Pro Ermitage. Il remarque que personne dans le périmètre n'appartient à cette association.

Un commissaire remarque qu'un secteur commercial est prévu. Il demande si son accessibilité est garantie.

M. Fortis répond qu'il existe, sur ce point, un déficit de places de parc.

Le commissaire demande si des places de stationnement pourraient être envisagées en sous-sol.

M. Bordier répète que c'est à voir avec les architectes.

M. Fortis signale que la réflexion n'a pas été poussée si loin.

Une commissaire demande si les commerces suivent la même norme d'une place pour 100 m<sup>2</sup>.

Il lui est répondu par la négative.

Le président demande si le type de logement a déjà été envisagé: social, PPE, etc.

M. Bordier répond que la question a été débattue. Il précise qu'il serait souhaitable qu'une répartition de 50%/50% soit envisagée. Il mentionne encore qu'une telle répartition permettrait de trouver des accords avec les propriétaires.

Un commissaire demande alors ce qu'il en est de la règle deux tiers/un tiers.

M. Fortis répond que la loi Geromini parle de 60%/40%. Il ajoute que cela a toujours été flou.

Le président mentionne qu'ils proposeront 50%/50%.

M. Bordier acquiesce.

Un commissaire demande si les rampes provisoires seront supprimées.

M. Fortis répond qu'il serait judicieux de diminuer le nombre d'accès au parking.

Le président demande s'ils ont un opérateur unique.

M. Bordier répond ne pas encore le savoir. Il précise qu'un consortium n'est pas formé.

Le président tient à savoir quand les premiers appartements seront disponibles.

M. Bordier pense qu'il faut compter entre cinq et dix ans.

Un commissaire pense que le seul obstacle important sera le taux d'appartements sociaux.

Le président remercie MM. Fortis et Bordier, qui se retirent.

#### *Discussion de la commission*

Le président rappelle qu'il reste à auditionner le représentant de la commune de Chêne-Bougeries. Il ajoute que le délai est fixé au 10 mai, mais qu'il est possible d'obtenir une dérogation au 27 mai. Il pense en outre que l'étude d'impact est indispensable aux travaux de la commission.

Il ressort de la discussion que les promoteurs n'avaient pas connaissance de la position de Pro Ermitage. Remettre en cause la densité de 1.2 au profit d'une augmentation conduirait à remettre en question le PLQ et retarderait de manière importante la réalisation de ce projet. Il est également souligné que le plan cantonal prévoit dans ce secteur une densité de 1.2.

Il est souligné que l'audition du représentant de la commune de Chêne-Bougeries clôturera ce sujet.

#### **Séance du 4 mai 2004**

##### *Audition de M. Claude Rivoire, conseiller administratif de la commune de Chêne-Bougeries*

M. Rivoire prend la parole et mentionne que ce projet est intéressant. Il déclare que Chêne-Bougeries a pour politique de développer des logements collectifs dans ses zones de développement et de protéger ses zones villas. Il remarque encore que parmi les soucis de la commune, la protection de la végétation est majeure. Chêne-Bougeries souhaite en effet une rupture très forte entre les différents secteurs. Il signale ensuite qu'aucun projet de construction n'est envisagé le long du chemin du Velours. Il explique encore que le trafic et le stationnement sauvage sont des problèmes dont se soucie sa commune. Il craint en l'occurrence que le trafic et ce type de stationnement ne se développent dans les petits chemins de ce quartier. Il rappelle alors que les stationnements sont souvent sous-estimés et qu'une place pour 100 m<sup>2</sup> demeure très discutable, malgré la recommandation de l'OTC. Il précise que les locataires des logements sociaux achèteront tôt ou tard des véhicules. Il termine en rappelant que le gros projet de Chêne-Bougeries est celui des hauts de Malagnou.

Un commissaire mentionne que la commission se demandait si Chêne-Bougeries allait développer un projet le long du chemin du Velours. Il ajoute qu'il

## Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Florence

était effectivement souhaitable d'éviter que ne se reproduise la problématique de la Chevillarde. Il se demande encore si Chêne-Bougeries accepterait que ce chemin soit élargi.

M. Rivoire répond par la négative et rappelle que c'est l'affaire de l'OTC.

Un commissaire demande quelle est la densité sur les parcelles le long de ce chemin du côté de Chêne-Bougeries.

M. Rivoire répond que la densité doit être de 1.2 et qu'il n'est pas question de modifier ce statut.

Le commissaire se soucie de savoir si ce projet ne va pas inquiéter les propriétaires de villas.

M. Rivoire répond que cela ne pose pas de problèmes avec les propriétaires des villas voisines. Il souhaiterait tout de même que les bâtiments prévus dans ce PLQ aient un étage de moins, et il dit ne pas pouvoir s'opposer au projet actuel, puisqu'il n'est pas situé sur sa commune.

Le président remercie M. Rivoire, qui se retire.

## Conclusions et vote de la commission

### *Positions des groupes politiques*

Le groupe socialiste, après avoir entendu toutes les auditions, communique qu'il votera ce projet.

Un commissaire libéral déclare que son groupe soutiendra également ce PLQ. Il ajoute qu'il serait toutefois souhaitable d'indiquer que la densité de 1.2 n'est pas politiquement correcte, comme cela a été expliqué, et que le nombre de places de parc devrait pouvoir être modifié. Il précise que ce sont les réserves qu'ils mentionnent.

Les Verts observent que, même si un indice plus élevé est admissible, il est à craindre que cela ne soit pas possible à cause du plan directeur cantonal de la circulation et du plan financier de l'opération.

Le groupe radical ajoute que refuser ce projet condamnerait également celui de Champendal, s'opposant dès lors à l'esprit qui avait prévalu à l'adoption de ce dernier PLQ. Ce groupe adoptera ce projet tout en regrettant qu'il n'ait pas un étage de plus.

L'Union démocratique du centre mentionne qu'elle votera ce projet, tout en prenant acte que l'OTC ne prévoit pas de modifier le chemin du Velours.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) entrera en matière et votera ce projet.

Le Parti du travail estime que l'indice de 1.2 est acceptable et il indique qu'il votera cette proposition.

Le président rappelle alors le déficit de logements et déclare qu'il appartient à la commune de promouvoir ce projet en recommandant que deux tiers de logements sociaux soient prévus.

Une commissaire suggère alors de réfléchir à cet amendement et rappelle qu'il ne sera pas possible d'aller à l'encontre du plan directeur.

Une commissaire ajoute que M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio avait été très claire à cet égard.

Un commissaire de l'AdG/SI se déclare sceptique concernant les logements sociaux. Il mentionne que plus les bâtiments sont hauts, plus les logements sociaux sont nombreux.

Un commissaire signale qu'il serait possible d'ajouter un étage, selon les droits à bâtir. Il remarque en outre que le Canton ne respecte pas systématiquement le plan directeur cantonal.

Un commissaire mentionne que le groupe libéral retire sa proposition d'amendement et déplore que des mètres carrés soient galvaudés. Son groupe déplore également l'attitude du service municipal qui prétendait que le nombre de places de stationnement prévu était le maximum permis par l'OTC, alors que ce dernier a indiqué au cours de son audition qu'il s'agissait du minimum.

Le président répond que c'est un débat ouvert, cela ressort de l'étude d'impact.

Une commissaire mentionne que la densité n'est pas un dogme.

Le président passe au vote du PLQ.

Au bénéfice des explications fournies, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 15 oui (1 DC, 3 S, 2 UDC, 1 R, 1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 3 L) à accepter le projet d'arrêté de la proposition PR-332. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

**M. Eric Rossiaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (Ve).** Je prends la parole juste pour relever que la commission de l'aménagement et de l'environnement a traité avec diligence ce projet de plan localisé de quartier (PLQ). Il est heureux de voir que, tous partis confondus, cha-

## Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Florence

cun désire aller de l'avant lorsqu'il s'agit de construction de logements et d'approbation de PLQ. Celui-ci, même si quelques petites remarques ont été faites, produira également des logements à Genève.

**M. Pascal Rubeli, rapporteur** (UDC). La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 20, 27 avril et le 4 mai 2004, sous la présidence de M. Eric Rossiaud, pour étudier cette proposition. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré l'excellente prise de notes de séances, soit remercié de son remarquable travail. Bref rappel de la proposition...

**Le président.** Monsieur Rubeli, excusez-moi, mais je pense que, puisque nous avons reçu le rapport par courrier électronique, ce n'est pas la peine de le lire complètement. Choisissez-en les meilleurs moments. Je vous remercie.

*M. Pascal Rubeli.* En clair, pour les meilleurs moments, puisqu'il en est ainsi, toutes les personnes que la commission de l'aménagement et de l'environnement a auditionnées ont relevé plusieurs points importants essentiellement liés à la densité. Un effort a été fait, notamment par les propriétaires des parcelles, pour arriver à une densité de 1.2. Au départ, elle était de 0.8. La question a été posée de savoir s'il était possible de passer à une densité de 1.5, ce qui permettrait de surélever certains immeubles pour obtenir une construction complémentaire. Aujourd'hui, ce PLQ permet la construction de 300 logements, donc pour 700 personnes environ, en tenant compte qu'il y aura une place de parc par appartement. Il a été relevé que le nombre de places de parc était peut-être insuffisant, compte tenu du fait qu'il y aura, au bas de ces immeubles, des magasins; de ce fait, le nombre de places de parc devrait être supérieur. Mais tout cela a été accepté par l'Office des transports et de la circulation (OTC) de manière précise. Il a également été relevé que les voisins pouvaient craindre un parking sauvage dans les environs du quartier de la Florence, mais que ce parking sauvage ne serait que ponctuel.

Nous avons également auditionné M. Claude Rivoire, conseiller administratif de Chêne-Bougeries, pour savoir ce que sa commune entendait faire de l'autre côté du chemin du Velours, situé précisément sur la commune de Chêne-Bougeries. M. Rivoire nous a dit qu'actuellement rien n'était prévu à cet endroit et que le chemin du Velours resterait dans son état actuel.

Un élément également important était de savoir si le chemin Le-Corbusier resterait un cul-de-sac. Il a été répondu par l'affirmative: il ne débouchera pas sur la route de Malagnou. C'était là l'inquiétude de certains riverains.

L'audition des propriétaires de six parcelles, MM. Fortis et Bordier, nous a permis de savoir qu'ils étaient déjà en tractations, qu'une grande consultation a été organisée et que, si ce PLQ était accepté, une partie de ces habitations seraient disponibles dans cinq ans environ.

Je vais encore vous communiquer la position des partis. Le groupe socialiste, après avoir entendu toutes les auditions, communique qu'il votera ce projet. Le groupe libéral déclare qu'il soutiendra également ce PLQ, mais ajoute qu'il serait souhaitable d'envisager une densité supérieure de 1.2. Par contre, il déplore, d'une part, que ces mètres carrés soient galvaudés et, d'autre part, l'attitude du Service d'urbanisme de la Ville, qui prétendait que le nombre de places de stationnement prévu était le maximum permis par l'OTC, alors que ce dernier a indiqué au cours de son audition qu'il s'agissait du minimum.

Le groupe radical ajoute que refuser ce projet condamnerait également celui de Champendal, s'opposant dès lors à l'esprit qui avait prévalu lors de l'adoption de ce dernier PLQ. Le groupe radical adoptera ce projet tout en regrettant qu'il n'ait pas un étage de plus, notamment pour les immeubles situés à l'arrière.

L'Union démocratique du centre mentionne qu'elle votera ce projet, tout en prenant acte que l'OTC ne prévoit pas de modifier le chemin du Velours. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) entrera en matière et votera ce projet. Le Parti du travail estime que l'indice de 1.2 est acceptable et indique il votera cette proposition.

Puis le président passe au vote du PLQ; la commission de l'aménagement et de l'environnement accepte par 15 oui, donc à l'unanimité, le projet d'arrêté de la proposition PR-332.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Monique Cahannes** (S). Vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs, ce n'est malheureusement pas souvent que, dans cette enceinte, nous pouvons donner, par un vote, un coup de pioche à la construction de nouveaux logements. C'est le cas aujourd'hui si, à l'instar de la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous votons ce nouveau PLQ qui, comme l'a rappelé le préopinant, est situé de part et d'autre du chemin de la Florence.

Les socialistes, vous le savez, défendent particulièrement le logement social, la mixité, le transfert modal et la mobilité douce. Ce plan localisé de quartier répond à notre préoccupation dans le sens où, situé en zone de développement 3, il permettra la construction de deux tiers de logements sociaux sur les 330 logements prévus. Ce secteur, comme vous le savez, est extrêmement bien desservi

## Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Florence

par les transports publics. Raison pour laquelle, comme l'a relevé M. Rubeli, il est tout à fait légitime qu'une place de parking par 100 m<sup>2</sup> de surface brute soit préconisée.

Ce PLQ prévoit également un maillage piétonnier pour les déplacements doux et, enfin, la végétation, très belle à cet endroit, sera en grande partie préservée. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à adopter ce nouveau PLQ.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Le groupe démocrate-chrétien va évidemment confirmer ce soir le vote fait en commission de l'aménagement et de l'environnement en acceptant cette proposition PR-332. Pour notre part, l'un de nos plus importants regrets par rapport à ce projet est que, en prévoyant un étage supplémentaire aux bâtiments, on passerait d'une densité de 1.2 à 1.4; mais cela, ce sont des chiffres et des rapports de volume. En revanche, il est plus intéressant de savoir qu'un étage de plus représenterait entre 40 et 45 appartements supplémentaires et, par les temps qui courent, évidemment, cela n'aurait pas été du luxe.

En commission, nous avons pu constater qu'il règne une certaine lassitude, dirais-je, tant les négociations lors de nouvelles constructions sont difficiles, et il est apparu aux personnes présentes que, finalement, il fallait bien se contenter de la densité de 1.2, qu'il était déjà bien heureux d'avoir ce projet et qu'il ne fallait pas pousser le bouchon au-delà. Pour notre part, nous le regrettons, mais, naturellement, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, donc il faut accepter ce projet.

**M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued (AdG/SI).** Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera aussi ce projet ce soir, qui est issu d'un accord entre les différents services de la Ville et de l'Etat; il résulte du travail de différents bureaux d'architecture et il a fait l'objet d'une concertation au cours de laquelle les habitants ont souhaité un groupement différent des immeubles, le Canton ayant préalablement opté pour un alignement rectiligne des bâtiments.

L'indice d'occupation du sol de 1.2 semble avoir fait une fois de plus ses preuves, puisque ce taux d'occupation et les gabarits choisis ont pu recueillir un large consensus; en effet, très peu de contestations ont été enregistrées. Ce taux permet plusieurs possibilités d'aménagement, aussi avons-nous auditionné M. Claude Rivoire, conseiller administratif, qui nous a notamment dit que Chêne-Bougeries était en train de réaliser un PLQ sur le territoire communal avec des immeubles de deux étages sur rez, tout en respectant le même taux d'utilisation du sol. Simplet, ce projet-là a une plus forte emprise sur le sol; ce sont donc des options possibles.

En ce qui concerne le parcage, effectivement, l'OTC n'aurait pas donné son accord pour un nombre supérieur de cases. D'ailleurs, plus on construit de places

de parking et plus le projet renchérit, ce qui ne se justifiait pas du fait de la proximité de la ville et de la bonne desserte des transports publics.

**M. Patrice Reynaud (L).** Je vais être bref, dès lors que l'essentiel a été dit, tant par le rapporteur que par les précédents intervenants. Nous nous associons aussi au préavis favorable qui est l'objet de ce projet d'arrêté concernant ce PLQ. Cependant, je ferai deux observations. La première observation, que nous avons déjà évoquée lors du PLQ de Champendal, sauf erreur, c'est qu'il nous a été parlé à plusieurs reprises de ce fameux coefficient de 1.2 politiquement correct. D'une part, je ne vois pas très bien ce que les mots «politiquement correct» peuvent vouloir dire, laissons cela aux Américains, et, d'autre part, c'est très limité. Certes, les futurs habitants vont y vivre agréablement, avec une zone de verdure plaisante – tant mieux, j'en suis très heureux pour eux! – mais cela malheureusement n'évite pas qu'il y ait entre 5000 et 6000 personnes qui arrivent tous les ans dans notre ville et qui, elles, souhaiteraient à l'évidence bénéficier d'autre chose que du coefficient de 1.2.

Comme vous le savez, l'objet de cette proposition PR-332 est de préavisier un PLQ, et notre compétence se limite à cela. Mais je serais particulièrement heureux que nous puissions désormais, dans le cadre des futurs préavis de PLQ – et il y en a plusieurs qui s'annoncent, y compris encore cette année – aborder le débat de la densité. Non pas avec une espèce de loi «régentielle», dirais-je, de 1.2, mais en envisageant raisonnablement que, dans cette ville, le coefficient de 1.2 ne soit pas une limite maximale. Nous pouvons tout de même mieux faire, sans parler de coefficients de 5 ou 6 – nous ne sommes ni à Washington ni à New York.

La deuxième observation – c'est un détail, mais il a son importance – concerne le nombre de places de stationnement. Les services municipaux nous ont expliqué que le nombre de places prévu dans ce PLQ était le maximum autorisé par l'OTC. Il se trouve que, lorsque nous avons auditionné les gens de l'OTC, c'est rigoureusement l'inverse qu'ils nous ont dit: en fait, il s'agissait d'un minimum... Mais peu importe, en tout état de cause il y aura des places de stationnement, puisque ce qui est prévu dans ce PLQ est une place pour 100 m<sup>2</sup>. Toutefois, dans le cadre des auditions en commission, il serait bon que tout le monde parle de la même voix; si l'OTC parle d'un minimum, que les services municipaux respectent au moins le mot minimum et ne le transforment point en maximum! Je vous remercie. Evidemment, le groupe libéral votera avec plaisir ce PLQ.

**Le président.** Avant de donner la parole à M. Mathias Buschbeck, je salue à la tribune du public notre ancienne collègue M<sup>me</sup> Odette Saez. (*Applaudissements.*) Monsieur Buschbeck, vous avez la parole.

## Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Florence

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Les Verts, pour leur part, soutiendront également cette proposition PR-332. En effet, dans le contexte actuel de crise du logement, il est urgent de construire de quoi loger notre population.

Si l'on peut débattre de l'opportunité d'une densité plus élevée, il faut surtout mettre en avant les raisons qui l'empêchent. En effet, malgré ce que disent nos collègues sur les bancs d'en face – vous transmettez, Monsieur le président – l'usage, à Genève, prévoit un nombre de places de stationnement assez élevé, ce qui entraîne une augmentation de la circulation dans le quartier et, dans le cas présent, également sur la route de Malagnou, pour laquelle nous avons voté des mesures de modération de circulation. Il est tout de même paradoxal de voter des mesures de modération de circulation et de souhaiter que les gens utilisent plus les transports publics et, dans le même temps, de vouloir construire plus de places de parc sur ce tronçon fort bien desservi par les transports en commun.

On peut donc regretter le manque d'imagination de nos autorités, plutôt cantonales que communales, pour tenter de créer des quartiers entièrement sans voitures, comme on le voit dans d'autres villes de Suisse. Il y a des possibilités à Genève pour de tels quartiers, quand on sait que 30% des foyers genevois n'ont pas de véhicule.

**M. Pierre Rumo** (T). Comme l'a dit le rapporteur, M. Rubeli, le Parti du travail est favorable à ce projet. M. Reynaud a cru bon d'ironiser sur le politiquement correct qu'il y aurait à choisir un taux de 1.2 comme densité. Je crois qu'il faudrait d'abord parler d'«urbanistiquement correct». Ne mettons pas le politiquement correct à toutes les sauces!

Dans le cas présent, il nous semble que ce taux de 1.2 est totalement suffisant, puisque, en effet, ce quartier va connaître, grâce à plusieurs projets, une urbanisation relativement importante. A ce sujet, le Parti libéral et le Parti radical, en commission de l'aménagement et de l'environnement, ont fait le forcing pour nous convaincre que ce taux de 1.2 était trop faible. Ils ont dû constater, en entendant M. Rivoire, conseiller administratif de la commune de Chêne-Bougeries, que ce taux de 1.2 paraissait tout à fait adéquat à un membre de leur parti, élu d'un exécutif d'une commune avoisinante.

Dans le cas présent, la commune doit donner seulement un préavis et, si nous avions refusé un préavis favorable à ce projet, cela aurait signifié de nombreuses années perdues. Comme l'ont relevé certains préopinants, la crise du logement est importante à Genève et il faut en profiter pour accepter cette proposition PR-332 et favoriser ainsi la construction de logements dans un délai relativement proche.

Voilà la position du Parti du travail, qui considère, compte tenu de tous ces éléments, que ce PLQ est correct et suffisant sur le plan urbanistique pour permettre la création de plusieurs centaines de logements.

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** Monsieur le président, vous transmettez à notre collègue du Parti du travail qu'il n'a jamais été question, ni pour le Parti libéral ni pour le Parti radical, de faire du forcing au sujet du coefficient de 1.2. Nous sommes tous très conscients qu'il manque des logements dans cette ville. Nous le disons tout le temps et, quand nous avons étudié cette proposition PR-332 et qu'on nous a expliqué que le coefficient de 1.2 était raisonnable, nous nous sommes aussi posé la question de savoir pourquoi on ne faisait pas un étage supplémentaire pour créer 40 logements de plus et augmenter ce même coefficient. Il ne s'agissait pas du tout de faire du forcing.

**M. Eric Rossiaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (Ve).** Je veux juste attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait que ce PLQ, comme celui du chemin de la Doctoresse-Champendal, vient en fait casser un ancien PLQ qui se situait dans d'autres limites que le parcellaire actuel. C'est pour cette raison que ces PLQ n'ont pas pu être réalisés pendant de longues années et que, maintenant, nous en revenons à des immeubles qui correspondent au parcellaire, pour pouvoir réaliser si possible les bâtiments les uns après les autres.

Par contre, nous perdons là une qualité urbanistique au profit d'immeubles. En effet, nous avons des logements qui se font face au détriment de bandes un peu plus espacées favorisant un urbanisme de qualité. C'est la conjoncture qui le veut. Nous, les Verts, nous soutiendrons cette proposition PR-332, mais je voulais rendre le Conseil municipal attentif au fait que, pour aller de l'avant, nous sacrifions un peu à l'urbanisme.

**M<sup>me</sup> Monique Cahannes (S).** Je dirai encore juste un mot concernant cet indice d'utilisation du sol de 1.2 en précisant, d'une part, qu'il correspond aux prescriptions du plan directeur cantonal et, d'autre part, c'est encore plus important, qu'il a été approuvé par la majorité des propriétaires actuellement sur cette parcelle.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (57 oui).

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu les objectifs d'aménagement, d'amélioration de l'environnement en espace d'intérêt public décrits dans le texte et dans la légende des plans;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29102-275, situé de part et d'autre du chemin de la Florence, dans le secteur de Florissant-Malagnou, feuille 40, section Eaux-Vives.

*Art. 2.* – De donner un préavis favorable à l'abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 27125-275, adopté par le Conseil d'Etat le 8 novembre 1978.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**12. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan et Eric Ischi, renvoyé en commission le 2 décembre 2003, intitulé: «Pour que la Ville assume jusqu'au bout ses responsabilités dans le dossier du Stade de Genève!» (PA-47 A/B)<sup>1</sup>.**

**A. Rapporteur de majorité: M. Pierre Losio.**

**Plan du rapport**

1. Remerciements et avertissement
2. Rappel d'informations importantes
3. Rappel du projet d'arrêté PA-47
4. Documents mis à la disposition de la commission des finances
5. Travaux antérieurs du Conseil municipal concernant le Stade de Genève
6. Chronologie des travaux de la commission des finances
7. Compte rendu des séances de la commission
8. Prises de position des groupes politiques
9. Discussion de la commission
10. Vote des arrêtés

**1. Remerciements et avertissement**

Le rapporteur exprime ses plus vifs remerciements à M<sup>mes</sup> Spescha et Schmidlin ainsi qu'à M. Nicollier pour la prise des notes séances qui a facilité la rédaction du présent rapport. Il salue la présidence ferme et souriante de son collègue Didier Bonny et le travail accompli par les membres de la commission des finances.

Le soussigné prie préventivement les lecteurs de l'excuser des petites imprécisions que pourrait contenir le rapport; la complexité et l'épaisseur de ce dossier peuvent les expliquer (neuf séances de commission, autant d'auditions, près de 50 pages de notes de séances, auxquelles s'ajoutent tous les documents fournis par la Fondation du Stade de Genève, plus d'une centaine de pages).

Lors du vote du projet d'arrêté PA-47, le rapporteur de majorité s'est trouvé dans la minorité de la commission.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Troisième débat, 2809; commission, 2892.

## 2. Rappel d'informations importantes

*Le rapporteur se permet de rappeler aux lecteurs(trices) du présent rapport quelques informations d'ordre général concernant la Fondation du Stade de Genève, le financement de la construction du Stade de Genève, le coût de sa construction, les différents partenaires et quelques événements importants.*

*Désormais, tout au long du rapport, on lira «FSG» pour «Fondation du Stade de Genève» et «SESGE» pour «Société d'exploitation du Stade de Genève».*

### *La Fondation du Stade de Genève (FSG)*

Il s'agit d'une fondation mixte (partenaires publics et privés) de droit privé dont les buts fixés dans les statuts des 29 janvier et 5 février 1998 sont:

- de favoriser la pratique et le développement en général de tous les sports athlétiques dans le canton de Genève, et plus particulièrement ceux pratiqués par le Servette Football Club, par l'aménagement des terrains et bâtiments dont elle sera propriétaire;
- d'acquérir les biens et droits immobiliers nécessaires à la construction et à l'exploitation du Stade de Genève et à la réhabilitation du centre sportif de Balexert;
- d'en assurer la construction, le financement, la gestion et l'exploitation dans l'intérêt général et, à cet effet, de rechercher le financement du projet et d'établir que la couverture des frais financiers et d'exploitation est assurée, au besoin avec des engagements financiers de l'Etat, conformément à la condition figurant à l'article 3, alinéa 1, lettre d), de la loi du 26 avril 1996 et à sa modification du 19 juin 1997.

L'article 2 des statuts (But) indique encore que:

- les modalités de mise à disposition des infrastructures susmentionnées seront à convenir par convention séparée;
- la fondation pourra utiliser ces installations pour l'organisation d'autres manifestations que celles à caractère sportif.

Les fondateurs sont: l'Etat de Genève (4 sièges), la Ville de Genève (1 siège), le Crédit Suisse (1 siège) et la Fondation Hippomène (2 sièges).

Ont rejoint la fondation, en août 2000, le groupe Jelmoli et, en septembre 1999, la Ville de Lancy. Ils disposent d'un siège chacun.

Le président de la fondation est M. André Hediger, conseiller administratif de la Ville de Genève.

Il démissionne de la FSG en mai 2003.

Aujourd'hui, la FSG fonctionne avec:

- 2 représentants de l'Etat de Genève;
- 1 représentant de la Ville de Lancy;
- 1 représentant du Crédit Suisse;
- 1 représentant du groupe Jelmolli.

La fondation n'a donc aujourd'hui ni président, ni vice-président, ni secrétaire du conseil. Personne ne peut ni ne veut assumer ces fonctions. La FSG est au bénéfice d'une autorisation du Service de surveillance des fondations pour travailler dans cette composition. De fait, c'est M. Mark Schipperijn qui préside les séances du conseil de la fondation avec l'aval chaque fois renouvelé et unanime de ses collègues.

#### *Financement du Stade de Genève*

<i>Apport de:</i>	<i>Montant</i>
Etat de Genève	20 millions 4,374 millions (avance trésorerie pour travaux sécurité)
Ville de Genève	3 millions
Ville de Lancy	3 millions 3 millions crédit complémentaire remboursable
Crédit Suisse	20 millions, prêt sans intérêts
Confédération	5 millions
Jelmoli SA	31 millions (capitalisation rente de superficie centre commercial) 5 millions (capitalisation rente de superficie bâtiment de liaison)
Sport Toto	0,75 million (paiement écran géant)
Souscription publique	3,8 millions
Autres apports	0,3 million
Total	99,224 millions

Le budget pour le projet dit «basique» prévoyait un coût de 68 millions de francs, hors taxes.

Le coût effectif de la globalité de l'opération (stade, site et déplacement infrastructures CFF, ouvrages périphériques, Balaxert, Charmilles, plus «event center» à terminer, plus rafraîchissement coursives, locaux techniques à terminer) s'élève à environ 116,8 millions de francs.

### *Les surcoûts*

Trois éléments principaux sont à prendre en considération:

- les retards causés par les recours introduits contre la construction;
- les nombreux travaux de sécurité demandés par la CIRMA (Commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs comportant des produits dangereux) n'étaient pas prévus;
- les plus-values acceptées par la FSG.

### *Coût de la finalisation du projet*

La FSG doit trouver 14,9 millions pour achever l'ensemble des travaux liés à la construction du stade et verser 10 millions (la somme exacte est de 9 573 276 francs) à l'entreprise générale Zschokke avant le 30 juin 2004. Ces 10 millions sont inclus dans les 14,9 millions.

### *La Société d'exploitation du Stade de Genève (SESGE)*

Cette société a pour mission d'exploiter le Stade de Genève, d'y organiser des manifestations, des événements. Son actionnariat majoritaire était en mains de Canal Plus. La FSG rachète les parts de Canal Plus lors du départ de celui-ci (fin 2002), les parts d'Aton Développement SA et de Terramaris International SA.

Il reste ainsi deux actionnaires: la FSG (92%) et le groupe Kudelski.

En février 2004, des négociations ont lieu entre la FSG et les nouveaux investisseurs du Servette FC, à la tête desquels se trouve M. Marc Roger qui a une exigence: faute de pouvoir reprendre l'exploitation du stade, il ne concrétisera pas la reprise du Servette FC.

Un accord est «trouvé» et à la fin de mars la totalité des actions SESGE que possédait la FSG passe entre les mains de M. Marc Roger, personne physique.

### *Conclusions du rapport de M<sup>e</sup> Burnand*

M<sup>e</sup> Philippe Burnand a été mandaté par le Conseil d'Etat pour analyser la situation du Stade de Genève. Il a rendu deux rapports, l'un intermédiaire à la fin d'août 2003, et l'autre en novembre 2003. Le rapporteur cite ci-dessous, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, les conclusions du deuxième document:

«On constate que bon nombre des problèmes qui grèvent la situation du Stade Genève trouvent leur origine:

- dans la structure de la FSG. Cette structure n'est plus adaptée maintenant que le Stade de Genève est passé de sa phase de construction à sa phase d'exploitation. Il s'agit d'abandonner le caractère mixte de la FSG pour privilégier une situation où la propriété du Stade de Genève reste entre les mains des collectivités publiques;
- dans le fait que la FSG a dû reprendre, dans l'urgence, la responsabilité de l'exploitation du Stade de Genève, rôle initialement dévolu à Canal Plus. Cette situation a créé d'autant plus de difficultés que Canal Plus a, dans le même temps, abandonné sa participation majoritaire dans le Servette FC. Ce club n'a dès lors plus pu faire face à ses engagements envers la SESGE. La conjonction de ces deux facteurs est à l'origine des difficultés de la FSG eu égard à l'exploitation du Stade de Genève.

»Il faut toutefois souligner que de très gros progrès ont été réalisés pour mettre la situation à jour, que ce soit d'un point de vue financier, organisationnel ou contractuel. Il appartient maintenant à la FSG de trouver le financement nécessaire pour honorer ses engagements dans le cadre de la construction du Stade de Genève. Ce travail devrait être facilité depuis qu'un décompte définitif a été établi de manière précise par la FSG. A ce titre, il convient de mentionner que la recherche de ce financement complémentaire a déjà commencé et qu'elle sera poursuivie avec l'ensemble des membres du conseil de la FSG.

»Une fois ce financement trouvé, il est indispensable que la FSG se penche sur les questions de fond soulevées dans le présent rapport, notamment en ce qui concerne sa composition. Ces questions appellent des réponses précises, car elles vont conditionner tant le fonctionnement de la FSG que le type d'exploitation que l'on entend mettre en place pour le Stade de Genève.»

### **3. Rappel du projet d'arrêté PA-47, renvoyé le 2 décembre 2003 à la commission des finances**

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné à financer les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève aux efforts d'amélioration des conditions d'exploitation du Stade de Genève.

*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2003 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – Le déblocage des fonds prévus à l'article premier est subordonné, d'une part, à la production au Conseil municipal d'un rapport écrit sur les besoins

effectifs pour l'achèvement des travaux et, d'autre part, à la prise en charge complète au 31 décembre 2003 du reste du montant nécessaire aux travaux supplémentaires par d'autres partenaires publics ou privés.

#### 4. Documents mis à la disposition de la commission des finances

Le rapporteur remercie au nom de la commission des finances la FSG qui a mis à disposition, via le Conseil administratif, une série de documents facilitant la compréhension du dossier; il s'agit de:

- acte constitutif et statuts de la FSG des 29 janvier et 5 février 1998;
- droit de superficie accordé par l'Etat de Genève à la FSG des 20 et 21 décembre 1999;
- droit de superficie (2<sup>e</sup> degré) accordé par la FSG à La Praille SA Centre commercial et de loisirs;
- copie d'un courrier de la FSG du 21 novembre qui contient un rapport complet et définitif sur le coût de construction du Stade de Genève avec le décompte final par rubriques principales et le détail de chaque rubrique;
- comptes FSG audités au 31 décembre 2002;
- comptes SESGE audités au 31 décembre 2002;
- compte de résultat prévisionnel SESGE 2003;
- budget 2004 SESGE;
- budget 2004 FSG;
- note sur le permis d'exploiter;
- convention FSG-Zschokke sur les coûts définitifs;
- rapport d'activité intermédiaire du 28 août 2003 de M<sup>e</sup> Philippe Burnand adressé au Conseil d'Etat;
- deuxième rapport d'activité du 24 novembre de M<sup>e</sup> Philippe Burnand adressé au Conseil d'Etat;
- projet de rapport au Conseil d'Etat du 31 octobre 2003 de la CIRMA (Commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs comportant des produits dangereux).

Les membres de la commission des finances ont également eu à disposition pour lecture le livre de MM. Jacques Ducret et Jean-François Develey *Des Charmilles au Stade de Genève – Une aventure épique*, Editions Slatkine et Stade de Genève. Ils ont d'autre part visionné le film de M. R. Pellarin *Du pain et des jeux – L'aventure du Stade de Genève*.

## 5. Travaux antérieurs du Conseil municipal concernant le Stade de Genève

Proposition PR-284 du Conseil administratif et son rapport de majorité PR-284 A de M<sup>me</sup> A.-M. von Arx-Vernon du 4 décembre 1997 et celui de minorité de M<sup>me</sup> C. Olivier (échanges parcellaires, modification de l'arrêté du Conseil municipal du 25 juin 1996, ce qui autorise le Conseil administratif à affecter le crédit de 3 millions pour la reconstruction-rénovation du Stade des Charmilles à la construction d'un nouveau stade de football situé sur l'emplacement des anciens abattoirs à la Praille; l'autorisation est subordonnée à la présentation du plan de financement du Stade de Genève). (cf. *Mémorial* 1998 N<sup>os</sup> 37 et 38.)

Proposition PR-413 du Conseil administratif du 12 novembre 1998 en vue de lui octroyer l'autorisation d'utiliser la subvention de 3 millions de francs destiné à la construction du nouveau stade de football (Stade de Genève). Cette proposition contient le plan de financement demandé; l'article unique du projet d'arrêté indique que l'article 2 de l'arrêté de la proposition PR-284 voté le 14 janvier 1998 est supprimé et que le Conseil administratif est autorisé à débloquer la subvention de 3 millions (cf. *Mémorial* de 1998, pages 1974 à 2002).

Motion M-205, motion retirée, «Il faut recourir contre la validité de l'IN 118 «Pour un stade raisonnable» (urgence: cf. *Mémorial* 2001 N<sup>o</sup> 8, page 459; retrait: cf. *Mémorial* N<sup>o</sup> 22, page 2577).

Interpellation I-87: interpellation de M. A. Gallet figurant à l'ordre du jour de la séance plénière du Conseil municipal du 19 novembre 2002 et intitulée «Centre commercial et Stade de la Praille: et que ça saute!» (cf. *Mémorial* année 2003 – pp. 5795-5800).

Motion M-360: motion acceptée par le Conseil municipal le 4 juin 2003 «L'affaire du Casino nous a servi de leçon, démêlons immédiatement les intérêts privés au Stade de la Praille» (cf. *Mémorial* 2003 N<sup>o</sup> 4, pp. 312-320).

Réponse du Conseil administratif du 24 septembre 2003 à la motion M-360 figurant à l'ordre du jour des séances du Conseil municipal des 4 et 5 novembre (cf. *Mémorial* 2003 N<sup>os</sup> 17-20).

Motion M-383: motion de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan, Eric Ischi: «Pour la transparence dans le dossier du Stade de Genève», refusée le 8 octobre 2003 par le Conseil municipal (urgence: *Mémorial* 2003 N<sup>o</sup> 9, pp. 995-996; débats: *Mémorial* 2003 N<sup>o</sup> 16, pp. 2412-2414).

Projet d'arrêté PA-47: objet du présent rapport accepté et renvoyé à la commission des finances le 2 décembre 2003 «Pour que la Ville de Genève assume jusqu'au bout ses responsabilités dans le dossier du Stade de Genève» (urgence: *Mémorial* 2003 N<sup>o</sup> 9, pp. 995-996; 1<sup>er</sup>-2<sup>e</sup> débats: *Mémorial* 2003 N<sup>o</sup> 16, pp. 2412-2434; 3<sup>e</sup> débat: *Mémorial* N<sup>o</sup> 21, pp. 2809-2892).

## 6. Chronologie des travaux de la commission

- 6 janvier 2004 audition des auteurs du projet d'arrêté PA-47;
- 13 janvier 2004 audition de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, président du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL);
- 28 janvier 2004 audition du Conseil administratif: MM. Christian Ferrazino, maire, André Hediger et Patrice Mugny, conseillers administratifs;
- 4 février 2004 audition de la FSG: M. Pascal Chobaz, conseiller administratif de la Ville de Lancy, M. Marc Schipperijn, représentant l'Etat de Genève à la FSG;
- 25 février 2004 la commission visionne le film *Du pain et des jeux – L'aventure du Stade de Genève*, de R. Pellarin;
- 2 mars 2004 audition de M. Daniel Roux, Aton Développement SA, pilote du projet Stade de Genève;
- 17 mars 2004 visite du Stade de Genève;  
audition de M. Marc Roger;  
la commission assiste au match Servette-Xamax;
- 30 mars 2004 2<sup>e</sup> audition de la FSG, M. Marc Schipperijn, représentant de l'Etat de Genève au sein de la FSG;  
audition de M. Alain Rolland, directeur de Jelmoli Suisse; il siège au conseil de la FSG;  
(MM. Schipperijn et Rolland ont été auditionnés séparément);
- 20 avril 2004 audition du Crédit Suisse, M<sup>me</sup> Brigitte Borgeaud; elle siège à la FSG;  
discussion et vote.

## 7. Compte rendu des séances de la commission

*Séance du 6 janvier 2004: audition des auteurs du projet d'arrêté PA-47*

La commission désigne le rapporteur et procède à l'audition des auteurs du projet d'arrêté, qui ne souhaitent pas réexpliquer en détail les raisons du dépôt du projet d'arrêté PA-47; ils estiment en effet qu'ils ont largement développé leurs arguments dans les séances plénières de novembre et décembre 2003.

La commission des finances dispose maintenant de documents lui permettant d'avoir une vision complète de la situation; il lui appartient d'évaluer ces informations et ensuite de formuler une proposition concrète qui maintiendra l'investissement de la Ville et permettra l'exploitation optimale du Stade de Genève.

Un des auteurs du projet d'arrêté, faisant allusion aux motions M-360 et M-383, évoque les responsabilités de la Ville dans cette problématique et le devoir qu'elle a de les assumer. Il rappelle quelques questions importantes: la Ville doit-elle continuer de siéger à la FSG? Qui devrait occuper ce siège? La Ville devrait-elle se retirer de la FSG une fois l'ouvrage terminé?

Plusieurs commissaires demandent que soit dressée une liste complète des rapports, motions, interpellations, etc., concernant les travaux du Conseil municipal à propos du Stade de Genève. Un membre de la commission accepte de prendre en charge ce travail qui sera complété par le rapporteur.

Dans sa séance du 10 décembre 2003, et anticipant en cela le traitement de l'objet, la commission des finances avait chargé son président d'entreprendre des démarches pour l'audition de M. le conseiller d'Etat Laurent Moutinot et celle du Conseil administratif. Ces auditions sont déjà agendées.

Les membres de la commission expriment le désir d'entendre également: M. Pascal Chobaz, maire de Lancy, président de l'Association des communes genevoises, un/des représentant(s) de la FSG, un/des représentant(s) de la société qui gère le stade, le président de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, un/des représentant(s) de la commission des travaux du Grand Conseil. Ces deux dernières auditions n'auront finalement pas lieu.

*Séance du 13 janvier 2004: audition de M. Moutinot, conseiller d'Etat, président du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement*

Après s'être assuré que les membres de la commission ont bien reçu les rapports de M<sup>e</sup> Burnand ainsi que le dossier du 20 novembre 2003, le magistrat rappelle que l'Etat de Genève est intervenu à hauteur de 20 millions de francs sous forme de subvention en faveur de la FSG, qu'en 2003 il a effectué une avance de trésorerie de 4 millions pour des travaux de sécurité (la CIRMA a été mandatée pour coordonner ces équipements) et qu'à ce jour il manque de 10 à 14 millions dont 4 millions ne sont pas engagés mais qu'il est souhaitable et raisonnable de prendre en considération. Le contrat initial prévoyait un coût de 68 millions, plus 5 millions de TVA, soit 73 millions, et il a été respecté. S'il manque aujourd'hui une dizaine de millions de francs pour finaliser les travaux, c'est qu'au cours de la construction (qui n'est pas un chantier d'Etat) il y a eu une succession de plus-values qui ont toujours été acceptées par le représentant de la Ville de Genève et président de la FSG. Aujourd'hui, la FSG, soutenue par l'Etat, fait le tour des fondateurs (groupe Jelvoli, Crédit Suisse, Ville de Genève, Fondation Hippomène) pour trouver des fonds. Compte tenu de ce qu'ils ont déjà versé, l'Etat de Genève et la Ville de Lancy ne sont pas sollicités.

En ce qui concerne la composition du conseil de la FSG, M. Moutinot relève que les collectivités publiques (Etat de Genève, Ville de Genève, Ville de Lancy) y sont majoritaires mais que l'Etat seul y est minoritaire. Il précise que la Fondation Hippomène n'a jamais participé financièrement à l'opération; elle est intervenue dans le domaine foncier, mais ses dons (terrains pour un parc sur l'emplacement de l'ancien stade des Charmilles) ne figurent pas dans les produits de la FSG.

M. le conseiller d'Etat termine sa présentation en exprimant son avis personnel sur la structure juridique de la FSG: la mixité privé/public n'est pas une bonne solution, car la logique financière des acteurs est différente. Il se prononce en faveur d'une fondation de droit public, propriétaire du stade, qui en confierait l'exploitation à une société privée.

Il estime enfin que la Ville de Genève doit encore apporter une contribution financière, parce que la FSG a été présidée par un magistrat de la Ville qui a toujours avalisé les plus-values et que la participation initiale de celle-ci a été modeste.

M. Moutinot répond ensuite à un grand nombre questions.

Un commissaire relève que le représentant de la Ville de Genève à la FSG a toujours accepté les plus-values qui ont été engendrées par trois facteurs: le passage de 25 000 à 30 000 places, les retards dus aux divers recours déposés et la sécurité. Il voudrait s'assurer de la véracité de ce constat et connaître les responsabilités des collectivités publiques dans ce dossier.

M. le conseiller d'Etat explique qu'il y avait un projet de stade dit «basique» et que pendant l'avancement des travaux des plus-values sont apparues, qui ont été proposées et acceptées par la FSG, notamment l'équipement des loges, les canaux périphériques pour le câblage concernant la télévision. Ce qu'il déprouve, c'est que ces plus-values ont été avalisées sans qu'il n'existe de couverture financière.

Il rappelle le courrier ferme adressé à la FSG au début de 2003 dans lequel les représentants de l'Etat ont donné un signal d'alarme. D'autre part, relevant que l'Etat de Genève a eu la sagesse de ne pas faire siéger un conseiller d'Etat à la FSG, il n'entend pas porter de jugement sur la politique de la chaise vide pratiquée par la Ville de Genève depuis mai 2003. Il n'en demeure pas moins que la Ville de Genève est impliquée, puisqu'elle a versé 3 millions, qu'elle a participé à la réalisation du projet par l'intermédiaire du président de la FSG. Elle doit participer au redressement de la situation dans le cadre d'une structure juridique claire. Quant à la responsabilité de la Ville, M. Moutinot dit qu'il ne lui appartient pas d'émettre un avis de droit.

«L'Association des communes genevoises pourrait-elle être un partenaire potentiel dans la solution du problème actuel?» demande un commissaire.

M. le conseiller d'Etat répond que l'ACG ne dispose pas des fonds nécessaires. On pourrait éventuellement imaginer que le Fonds d'équipement subventionne une ou plusieurs communes afin qu'elles puissent à leur tour financer le stade, car le financement direct par le Fonds d'équipement n'est pas possible.

Reprenant au vol une remarque d'un commissaire, le magistrat déclare que, si la FSG devenait une fondation de droit public, il n'est pas exclu que le Fonds d'équipement puisse intervenir.

«Qu'en est-il de la construction envisagée d'un complexe de cinémas?» demande la même commissaire.

M. Moutinot explique que l'on essaie d'augmenter le prix de la rente pour le droit de superficie accordé à Jelmoli. Si ce complexe de cinémas est construit, il y aura une participation appréciable du groupe Jelmoli. Le droit de superficie porte actuellement sur une durée de quatre-vingts ans, mais la loi prévoit qu'un tel droit doit porter sur nonante-neuf ans. Si on augmente la durée du droit de superficie, on pourrait aussi en augmenter le prix. Des discussions sont actuellement en cours avec Jelmoli sur ce sujet.

La construction des cinémas n'augmenterait pas les surfaces construites prévues dans le PLQ, car il est prévu d'ériger ces cinémas sur les magasins du centre commercial. On déplacerait simplement des mètres carrés constructibles d'un endroit à l'autre.

En ce qui concerne le Crédit Suisse qui a consenti un prêt remboursable, ce n'est pas l'Etat qui négocie mais la FSG. L'Etat n'a pas repris la gestion du projet Stade de Genève.

La même commissaire remarque que le représentant du Département cantonal des finances ne siège plus au sein de la FSG. Elle aimerait savoir ce qui a poussé le conseil de la FSG à racheter les parts de Canal Plus.

M. Moutinot répond qu'en effet l'Etat n'utilise pas la totalité de ses quatre sièges; il observe cependant que d'autres partenaires sont dans le même cas. L'Etat n'a pas souhaité pourvoir tous ses sièges, car la situation va évoluer.

A propos de l'exploitation du stade, M. le conseiller d'Etat souligne que la SESGE faisait très bien son travail. La FSG n'était pas en mesure d'assumer la billetterie et, en fait, personne ne s'occupait, à la FSG, de savoir ce qui se passait concrètement au stade; tout était externalisé. Les seuls professionnels de ce genre de travail étaient les membres de la SESGE. Au départ de Canal Plus (fin 2002), la FSG décide, à juste titre, de racheter les actions de Canal Plus pour que le stade puisse s'ouvrir et fonctionner. Par la suite, rapidement, il a été donné mandat à M<sup>e</sup> Burnand d'examiner les dossiers. C'est un miracle que cela se soit passé si bien.

A une question concernant le droit de superficie accordé à Jelmoli, le magistrat explique qu'il y a eu une chaîne de droits de superficie. Le premier, prévu dans la loi fixant la subvention de l'Etat, est octroyé à la FSG sur la totalité du terrain, à titre gracieux. Le deuxième est un «sous-droit» de superficie que la FSG a accordé à Jelmoli sur une partie du terrain (celle du centre commercial) à titre onéreux.

Une commissaire aimerait savoir qui gère en ce moment la FSG; il semble y avoir plusieurs personnes qui cherchent des fonds.

M. Moutinot répond que ces personnes cherchent, d'une part, à vendre la SESGE et, d'autre part, des partenaires. Actuellement, le stade fonctionne, mais la SESGE n'est pas capable de mener une politique de marketing, d'attirer des producteurs; il faut se montrer dynamique pour amener des événements importants au Stade de Genève.

«Qui va décider de la modification juridique de la FSG?» demande la même commissaire.

Le magistrat affirme que les entités privées qui siègent à la fondation sont d'accord d'en sortir, mais qu'elles veulent être certaines que le stade fonctionnera correctement au point de vue financier; c'est en quelque sorte leur billet de sortie. Au sein de la FSG siègent encore Jelmoli, la Ville de Lancy, l'Etat de Genève et le Crédit Suisse, alors que la Ville de Genève et la Fondation Hippomène en sont sorties. Depuis juin 2003, c'est en fait l'Etat qui «porte les choses» par l'intermédiaire de M. Schipperijn et M<sup>e</sup> Burnand.

Un autre commissaire relève qu'il s'agissait à l'origine d'un projet privé et qu'en fin de compte les privés vont se retirer; que l'on doit faire face non seulement à des problèmes financiers mais aussi techniques (il évoque les concerts de Johnny Halliday) et se demande enfin quelles garanties on peut avoir quant au fonctionnement correct du stade pour tous les types de manifestations qu'il pourrait accueillir.

M. le conseiller d'Etat rappelle qu'à l'origine le projet était voulu tant par les milieux publics que les milieux privés. Pour ce qui est des garanties, il déclare que les difficultés actuelles ont plusieurs causes: un manque de force en matière de commercialisation et de marketing à la SESGE, l'insolvabilité relative du Servette FC et l'actuelle structure financière de la FSG.

Pour ce qui est de l'aspect technique, si le producteur privé M. Driberg a critiqué le stade, c'est afin d'obtenir de meilleures conditions financières pour les concerts qu'il souhaite y organiser ultérieurement. Il faut donc relativiser ces critiques.

A un commissaire qui pense que la Ville de Genève doit apporter sa contribution à ce tour de table, le magistrat dit que cette participation devrait au moins s'élever à 3 millions de francs sous forme de subvention d'investissement, ce qui serait correct en regard de ce qu'a versé la Ville de Lancy. Si elle acceptait de payer davantage, elle devrait obtenir des contreparties; on pourrait même imaginer en plus de la subvention un prêt de 3 millions remboursable. Il ajoute que la plupart des stades européens sont en mains publiques; celui de Manchester United constitue une exception.

Le président de la commission demande ce qui se passerait si la somme nécessaire (10 à 14 millions) n'était pas réunie.

M. Moutinot déclare que ce serait la faillite ou la fermeture du stade... à moins que l'Etat n'accepte une nouvelle fois de payer, ce dont il doute cependant.

Un commissaire estime que la SESGE doit passer en mains privées, mais il remarque que le stade n'est pas achevé et que cela peut constituer un handicap dans la recherche d'un repreneur.

Le magistrat pense que l'instabilité financière et juridique du propriétaire (la FSG) a un effet dissuasif sur les opérateurs qui pourraient intervenir.

«Serait-il possible d'obtenir la liste exacte des plus-values?» demande un commissaire.

Le magistrat ne sait pas si cette liste existe. Il affirme que M. Hediger a toujours été d'accord avec ces dépenses ainsi que les représentants de l'Etat, mais il rappelle que l'Etat, par sa voix, a exigé au début de 2003 de ne plus accepter de dépenses sans couverture financière.

Un commissaire revient sur la privatisation de la SESGE et remarque qu'en fin de compte la structure publique pourrait se trouver en possession d'une coquille vide.

M. le conseiller d'Etat admet qu'il n'existe pas de parade à ce risque. On peut le prévenir en préparant très sérieusement la rédaction d'un contrat clair liant le propriétaire et l'exploitant, ce qui n'était pas le cas avec Canal Plus qui n'a jamais versé la garantie prévue dans le contrat.

«Comment peut-on expliquer aujourd'hui que l'Etat ait géré ce dossier avec tant de légèreté et d'amateurisme?» interroge la même commissaire.

M. Moutinot répond qu'au début il y avait beaucoup de dynamisme et d'enthousiasme autour du projet du stade. A un moment, tout s'est grippé. Il se reproche aujourd'hui de ne pas avoir imaginé que le maire de Genève et le patron de Jelmoli ne réussissent pas à faire mieux.

Un commissaire voudrait des explications au sujet des travaux au centre sportif de Balexert qui, semble-t-il, n'ont pas été exécutés.

Le magistrat rappelle que la loi concernant la subvention cantonale de 20 millions de francs destinait la somme aux Charmilles, au nouveau stade et à Balexert. C'est réalisé pour les Charmilles, tout n'est pas terminé au Stade de Genève. Pour Balexert, c'est en cours et il semble qu'on puisse effectuer les travaux pour une somme inférieure aux prévisions. Les 20 millions sont dépensés; le financement des travaux que l'on doit encore accomplir sera donc pris dans le dépassement prévu, puisqu'il n'y a aujourd'hui plus de fonds disponibles.

Le président de la commission voudrait savoir où en sont les travaux des commissions du Grand Conseil dans cette affaire.

M. Moutinot estime normal que la commission de contrôle de gestion s'occupe de ce dossier. Il ajoute que la commission des travaux est également concernée, pour une bonne raison: en son temps, elle portait un réel intérêt au projet, et pour une mauvaise raison: les députés sont curieux.

A l'issue de son audition, M. le conseiller d'Etat aimerait connaître le calendrier de travail de la commission des finances, car il souhaite lui communiquer les informations nouvelles dont il aura connaissance.

Le président de notre commission pense que, si tout se déroule normalement, le Conseil municipal traitera cet objet au cours de la séance plénière du mois de mai; de toute façon, il faudra boucler ce dossier avant la pause estivale.

*Séance du 28 janvier 2004: audition du Conseil administratif de la Ville de Genève*

Le Conseil administratif est représenté par MM. Christian Ferrazino, maire, André Hediger, conseiller administratif; M. Patrice Mugny, conseiller administratif, est excusé.

M. le maire explique l'appréciation que porte le Conseil administratif sur cette situation compliquée.

Il fait allusion au rapport de M<sup>e</sup> Burnand (novembre 2003), sur lequel se base la position du Conseil d'Etat: il manque 14,9 millions à la FSG pour financer la totalité des coûts générés par la construction du stade. Il observe que ce même rapport signale que la souscription publique n'a pas donné les résultats escomptés. Tout le monde part du principe que les rentrées annoncées ne sont qu'une estimation.

Le problème principal demeure la question de la propriété du stade et celui de la SESGE. Le statut juridique de la FSG est aujourd'hui dépassé. L'auteur du rap-

port précité suggère que la propriété du stade revienne en mains publiques et que son exploitation passe en mains privées. Cette idée a été reprise par le Conseil d'Etat. La SESGE, qui emploie actuellement trois personnes à plein temps, n'a pas les moyens de verser les sommes dues à la FSG.

La position du Conseil administratif est toujours la même: avant d'entrer en matière pour un complément de financement, il convient de savoir à qui la Ville le verserait, de s'assurer que l'intégralité du financement complémentaire est réunie et que l'exploitation du stade soit en mesure de couvrir ses charges. Comme le démontrent plusieurs documents, il existe un réel problème d'exploitation déficitaire du stade. M. Ferrazino craint que la Ville de Genève ne perde l'argent qu'elle pourrait encore investir en cas de faillite; représentant une collectivité publique, le Conseil administratif ne peut se permettre de prendre ce risque.

M. Hediger complète ces explications en disant que, lorsque le concours a été lancé, tout le monde souhaitait un statut mixte (privé-public) afin de laisser porte ouverte aux investisseurs privés, mais cela n'a rien donné en apport de capital. On a alors pensé à d'autres collectivités publiques; la Confédération a donné 5 millions, mais on en attendait davantage. Malgré les nombreuses démarches entreprises, personne n'a montré d'intérêt.

Par rapport aux surcoûts, il précise que certains étaient prévus, d'autres pas, comme le déplacement des rails CFF, la mise en place d'une billetterie électronique, etc., tous ces suppléments ont été discutés au sein de la FSG; on pensait que certains seraient pris en charge par Canal Plus, mais cela n'a pas été le cas.

Reprenant l'énoncé du projet d'arrêté PA-47, un commissaire évoque la responsabilité de la Ville de Genève qui a siégé pendant quatre ans et demi à la FSG. Il demande si le Conseil administratif a été consulté au sujet de ces plus-values qui représentent au total plusieurs millions de francs.

M. Hediger répond que non, qu'il n'y a pas eu véritablement de suivi du dossier par le Conseil administratif. Son avis à la FSG comptait peu face aux autres partenaires, car la Ville de Genève n'avait versé que 3 millions de francs. Il affirme cependant qu'il a émis des réserves sur le financement du déplacement des voies CFF nécessaire à la mise à disposition de la parcelle concernée.

Le même commissaire aimerait avoir des explications sur les abattoirs et la somme de 20 millions s'y rapportant.

Le terrain des abattoirs faisait partie de l'échange de parcelles entre la Ville et l'Etat, répond M. Hediger. Les installations avaient été fermées en 1991, mais conservées en l'état, car on espérait qu'une entreprise s'y installerait; cela ne s'est pas réalisé. Les pertes cumulées de la gestion des abattoirs et les amortissements

ont généré un déficit de 21 millions de francs. En rapport avec le stade, cette somme représente une sorte de dotation de la Ville de Genève, car elle a «épargné» 21 millions de francs de déficit sur cette parcelle.

A la question d'une commissaire concernant la propriété de la parcelle du stade, M. Hediger précise que la parcelle située sur la commune de Lancy est propriété de la Ville de Genève qui n'a pas perçu de droit de superficie. Cette parcelle a fait partie des échanges fonciers de 1997. Sa valeur a été calculée très précisément, c'est celle d'un terrain industriel. Le Conseil administratif de l'époque entreprenait une série de constructions sur des parcelles de l'Etat; il a pu ainsi facilement échanger différents objets (l'Alhambra, par exemple) pour que soit atteinte la valeur estimée de la parcelle de la Praille qui fut alors cédée à l'Etat.

«Qu'en est-il des travaux de sécurité qui ont été effectués pour tout le quartier?» demande encore cette même commissaire.

M. Hediger explique que le budget de construction ne prévoyait que la sécurisation du stade pour un montant de 0,5 million. L'Etat de Genève a demandé des mesures supplémentaires (canons à eau, rideaux d'eau) ainsi que la mise en sécurité de l'ensemble de la zone, puisque des voies ferrées s'y trouvaient. La gare de la Praille existe depuis très longtemps et il n'y a jamais eu de volonté affirmée de la mettre en sécurité. Il a fallu que des problèmes surviennent dans d'autres gares de triage (Lausanne) pour qu'on veuille le faire. Les CFF ont refusé de financer ces travaux.

La commissaire s'étonne que personne ne se soit soucié de ces normes de sécurité, car l'Etat siégeait à la FSG quand le projet basique a été accepté.

A propos de la politique de la chaise vide pratiquée par la Ville de Genève depuis la démission de M. Hediger (mai 2003), M. le maire n'estime pas nécessaire la présence de notre collectivité au sein de la FSG, considérant que l'infrastructure ne se situe pas sur un terrain municipal, que la participation de la Ville de Genève n'est que de 3 millions de francs et que notre municipalité se trouvera toujours en position minoritaire à la FSG.

Aujourd'hui, les entités siégeant à la FSG n'arrivent même pas à désigner un président; cela laisse M. Ferrazino très perplexe. Ce projet a une histoire; si la voie qu'il a prise à ses débuts n'était pas la bonne, il n'est pas question de continuer à la suivre. Il répète la position du Conseil administratif: il n'est pas raisonnable de mettre de l'argent dans un «panier percé»; il faut d'abord trouver le financement manquant, car la Ville risquerait de perdre davantage si la SESGE faisait faillite. Il s'agit de s'assurer que, une fois le stade financé, la SESGE puisse fonctionner correctement; les éléments connus à ce jour commandent d'adopter un comportement prudent. La présence de la Ville de Genève au sein de la FSG aura un intérêt quand la forme juridique de celle-ci aura changé.

Un commissaire demande s'il est vrai que les actions de Canal Plus ont été reprises par la FSG et que la garantie bancaire annoncée par ce groupe n'a pas été honorée.

M. Hediger confirme; la FSG les a rachetées au prix de vente initial pour un montant total de 175 000 francs; cela a permis d'éliminer définitivement Canal Plus du projet. La garantie bancaire de 1 million devait être déposée dans les trois mois. Cela n'a jamais été fait, malgré les nombreux rappels du magistrat. M. Hediger ajoute, à propos d'Aton Développement SA, que les actions de ce groupe ont été reprises à leur valeur d'achat.

«Que se passera-t-il en cas de faillite de la FSG? Le Conseil administratif a-t-il une politique pour l'avenir de ce dossier?» s'inquiète un commissaire.

M. le maire répond que ce n'est pas aux collectivités publiques de venir au secours des investisseurs privés qui ne sont pas capables de financer des projets de cette envergure. L'hypothèque légale garantit la créance. La Ville de Genève qui a fourni un financement de 3 millions n'a pas à jouer les pompiers pour ceux qui ont investi près de 60 millions (Crédit Suisse, prêt de 20 millions, et Jelmoli loyer capitalisé de 36 millions). Il ajoute qu'un centre commercial dans une zone industrielle représente une opération très avantageuse et que les CFF ont, eux, perdu de l'argent.

Un commissaire met en évidence le réel engagement du Crédit Suisse, dont le prêt de 20 millions sans intérêts représente une somme de 50 millions. Les collectivités publiques (Lancy, Etat de Genève, Ville de Genève) ont réuni 30 millions. Plus de la moitié de l'investissement est ainsi couvert par les «privés». Il s'étonne qu'on évoque la création d'une fondation de droit public, alors qu'on ne peut justement pas compter sur les collectivités publiques pour la gérer.

M. Hediger précise que, lorsqu'il parlait précédemment de «privés», il pensait à des personnes fortunées dont on aurait pu attendre un investissement; il persiste à penser, d'autre part, que ce n'est pas le rôle de la Ville de gérer cette fondation.

Concernant le changement de statut juridique de la FSG, le président de la commission demande comment le Conseil administratif espère changer ce statut, alors qu'il ne siège plus à la FSG.

Il aimerait, par ailleurs, savoir si un contact a été établi avec le Conseil d'Etat au sujet de cette modification de la forme juridique.

M. Ferrazino estime qu'il appartient d'abord à l'Etat de prendre cette initiative, puis à la Ville de Lancy, puisque le stade se situe sur son territoire, et enfin seulement à la Ville de Genève de faire le nécessaire. La Ville est prête à étudier toutes les propositions qui lui seront présentées.

Une commissaire demande si le Conseil administratif a envisagé de sortir complètement de la FSG.

M. Hediger déclare qu'aucune décision n'a été prise dans ce sens, mais que cela a été envisagé comme dans le cas de l'Arena.

Les rôles multiples endossés par Aton Développement SA préoccupent cette commissaire.

M. Hediger lui signale que cette société a été engagée pour piloter le projet et que M. Roux avait clairement annoncé qu'il souhaitait acquérir des actions de la SESGE.

*Séance du 4 février: audition de la Fondation du Stade de Genève*

La FSG est représentée par M. Mark Schipperijn (Etat de Genève) et M. Pascal Chobaz (maire de la Ville de Lancy).

L'audition commence immédiatement par les questions des commissaires; les deux premières se rapportent à la composition du conseil de la FSG et aux surcoûts.

M. Schipperijn explique qu'à l'origine les 10 sièges étaient distribués comme suit: 4 pour l'Etat de Genève, 1 pour la Ville de Genève, 1 pour la Ville de Lancy, 1 pour le Crédit Suisse, 2 pour la Fondation Hippomène et 1 pour Jelmoli. Aujourd'hui, seuls 5 sièges sont occupés, par l'Etat de Genève (2), Jelmoli, le Crédit Suisse et la Ville de Lancy.

A propos des surcoûts, M. Schipperijn déplore qu'on n'ait pu commencer la construction du stade en 1998; on aurait ainsi diminué la facture de 8 millions de francs. Certes, les retards dus aux recours ne sont pas la seule cause des surcoûts; ils proviennent aussi des décisions prises par la FSG durant le chantier par rapport au choix d'effectuer des travaux supplémentaires. Ceux-ci ne figuraient pas dans le projet basique chiffré à 68 millions. Toutes ces décisions ont été prises soit à l'unanimité, soit à la majorité et, de mémoire, M. Schipperijn peut dire que le représentant de la Ville a été favorable à toutes ces dépenses.

Un commissaire aimerait avoir des détails sur la nature des travaux supplémentaires et des travaux liés à la sécurité.

M. Schipperijn répond que, lorsque l'autorisation de construire a été obtenue (fin 2000), des réserves ont été émises à propos de la sécurité. Alors que le projet était en cours de réalisation et que la subvention avait été octroyée, des mesures sécuritaires supplémentaires ont été exigées; elles concernaient tant l'installation

fixe que l'exploitation. Ces investissements ont été financés par l'Etat de Genève sous forme d'un prêt de 4 millions, car il avait jugé la liste des travaux envisagés raisonnable.

Les comptes définitifs ayant été déposés, ils montrent, explique M. Schipperijn, un manque de trésorerie de 10 millions pour payer les travaux effectués et facturés. La FSG voulait (et veut encore) accomplir d'autres travaux (par exemple, le rafraîchissement des loges) estimés à 4 millions, mais elle ne dispose pas des fonds nécessaires.

Ces chiffres sont avérés et définitifs, confirme M. Chobaz, qui, interrogé ensuite sur l'attitude de la Ville de Genève, trouve qu'il serait indécent de juger ses collègues et le Conseil administratif de la Ville de Genève. Il observe que la Ville de Lancy n'a rejoint le projet et la FSG qu'en cours de route (septembre 1999) et qu'elle est encore présente malgré les difficultés. L'annonce tardive du retrait de la Ville de Genève et le moment de ce retrait (huit jours après l'inauguration du stade et trois jours après les élections municipales) sont des faits que le maire de Lancy comprend difficilement sur le plan politique. Il pense que la FSG doit assumer collectivement le Stade de Genève.

Un nouveau financement est nécessaire, déclare un commissaire, et certains partenaires ont trouvé normal d'y participer. Il souhaite savoir ce qu'il en est aujourd'hui d'un possible montage financier entre le public et le privé.

M. Schipperijn répond que l'accord conclu avec Zschokke laisse à la FSG jusqu'à la fin de juin 2004 pour trouver les fonds nécessaires. Chacun doit y mettre du sien. Les procédures des collectivités publiques sont très longues jusqu'à la prise de décision; il estime que la Ville de Lancy, en doublant sa «mise» de départ, a apporté une contribution significative. Il ne reste que quatre partenaires initiaux, qui ont tous été sollicités: le Crédit Suisse semble disposé à engager des fonds supplémentaires à hauteur de 2 ou 3 millions en échange de diverses contreprestations; la banque attend une offre et les conditions de mise à disposition de ces fonds (*voir audition de M<sup>m</sup>c Borgeaud du 20 avril*). Des démarches sont engagées avec le président de la Fondation Hippomène, M. Hentsch. Quant à Jelmoli, il pourrait engager des fonds supplémentaires en échange de modifications superficielles qui lui permettraient de construire un complexe de cinémas à la Praille (*voir audition de M. Rolland du 30 mars*). Reste la Ville de Genève, ce qui pose un problème politique; M. Schipperijn pense cependant que, à l'instar de la Ville de Lancy, la Ville de Genève devrait faire un effort.

M. Chobaz déclare que le débat sur le stade n'a jamais été un sujet conflictuel dans sa commune. Le Conseil municipal en a discuté deux fois pour des questions d'aménagement et deux fois pour le financement contre lequel des contre-prestations ont été demandées. Un gros effort a été fourni pour alimenter en informations le Conseil municipal et les décisions ont été prises à l'unanimité.

Une commissaire demande pourquoi la SESG paie un loyer de 308 000 francs à Jelmoli.

Il s'agit de bureaux situés dans le bâtiment de liaison (propriété de Jelmoli) et qui étaient occupés par la FSG; la fondation les a mis à la disposition du Servette FC. A l'origine, ces locaux n'étaient pas destinés à la location. M. Schipperijn ne peut en indiquer la surface.

Une question est posée au sujet des contre-prestations au Servette FC, à la *Tribune de Genève*, à Radio Lac et à Market Magazine.

Les représentants de la FSG répondent que ces charges sont les contre-prestations en tant que telles ainsi que les coûts de communication. Le quotidien genevois a pris, par exemple, une tribune à son nom en échange de 150 000 francs de publicité pour le stade. Il n'y a pas d'argent qui circule. On retrouve ces frais dans les «produits» sous la dénomination «vente de droits d'appellation».

«Est-il vrai que la SESGE ne verse pas son loyer à la FSG?» demande une commissaire.

Se retirant sans honorer ses engagements, Canal Plus a plongé la SESGE dans une situation très délicate de surendettement, répond M. Schipperijn. La FSG a décidé alors de postposer sa créance (dont le loyer) envers la SESGE pour l'aider à sortir des difficultés, ce qui devrait arriver en 2004 en fonction des matchs qu'elle arrivera à organiser. La SESGE devrait retrouver l'équilibre financier en 2005 après avoir payé son loyer.

Le contrat avec Canal Plus est toujours en vigueur; il n'a pas été dénoncé. Le siège de cette société se trouvant à l'étranger, la FSG n'a pas intenté d'action en justice, car cela aurait occasionné des frais de juristes importants et pris beaucoup de temps.

Il semblerait que Zschokke ait effectué des travaux supplémentaires hors ouvrage de base pour 2 millions de francs sans que la FSG n'en soit informée, relève la même commissaire.

M. Schipperijn acquiesce: ces travaux en sous-sol de la tribune principale ont été accomplis sur l'initiative de Zschokke; il n'existait aucun accord à leur sujet. La FSG a décidé de discuter avec l'entreprise pour trouver une solution: plutôt que de détruire les locaux et de dénoncer Zschokke, la FSG a choisi de les conserver, de les valoriser et de les mettre en location, car la demande existe. Un accord particulier a été établi avec Zschokke: le coût des travaux «non demandés» s'élève à 2,1 millions; ce montant ne fait pas partie de la somme exigible au 30 juin 2004.

Au sujet de l'échéance du 30 juin, la même commissaire demande ce qui se passerait si la FSG ne parvenait à réunir la somme de 10 millions; faillite, vente du stade aux enchères, changement de propriétaire?

M. Schipperijn rappelle que l'hypothèque légale inscrite sur la propriété foncière sera levée, des poursuites seront certainement engagées; si l'on va au bout de la procédure, Zschokke deviendra effectivement propriétaire du stade en compensation de ses créances. La vente aux enchères du stade est également envisageable.

Plusieurs questions sont ensuite posées sur la forme juridique de la FSG et surtout sur la «sortie des privés».

Le plus simple, explique M. Chobaz, serait que les «privés» acceptent de sortir d'eux-mêmes. Ils sont en tout cas disposés à en discuter. Pour l'heure, tant que la solution financière n'est pas établie, personne n'a intérêt à favoriser la sortie de l'un ou l'autre partenaire.

M. Schipperijn complète cette explication en disant que le but est de rendre la propriété de l'ouvrage au secteur public sans que les autres partenaires ne soient lésés; le plus simple serait de modifier les statuts de la FSG avec l'accord des partenaires privés.

Une autre commissaire s'étonne du déroulement des événements; elle qualifie d'amateurisme le fait d'avoir engagé des dépenses supplémentaires sur la simple impression qu'a eue la FSG de pouvoir les financer. Elle demande qui sont les réels responsables des surcoûts et pourquoi le volet sécurité n'est apparu qu'après la constitution du projet.

M. Schipperijn signale que la première estimation financière du coût du stade donnée par Zschokke s'élevait à 132 millions! La FSG a demandé alors à l'entreprise de lui présenter un projet de 30 000 places, conforme aux normes UEFA, pour un montant maximal de 68 millions. Ce redimensionnement n'a permis aucun «superflu». Le projet dit «basique» a donc vu le jour. Canal Plus l'a trouvé précaire et ne permettant pas l'exploitation du stade. La rallonge de la Ville de Lancy a permis d'engager des travaux complémentaires, puis prévoyant des rentrées provenant des surfaces locatives la FSG a engagé encore d'autres travaux. C'est dans cet esprit que travaillait la FSG et les décisions étaient avalisées par l'ensemble de son conseil.

M. Chobaz concède que cette manière de travailler fut une faiblesse, mais il ajoute que le stade n'était pas exploitable dans sa version dite «basique». A propos de la sécurité, il déclare qu'il n'existe aucune référence dans ce domaine, car ce n'est que le deuxième stade construit en Suisse; de ce fait, la FSG n'a pas eu les moyens d'apprécier vraiment les exigences successives qui sont apparues au cours de la construction ou de la mise en exploitation du stade. Le stade est maintenant «sursécurisé».

Le maire de Lancy donne ensuite des détails sur les contre-prestations demandées par sa commune en échange de sa participation financière: il s'agit de 300 places pour chaque match du Servette FC mis à la disposition des associations et écoles de la commune; Lancy pourra également disposer de l'«event center» deux ou trois fois par an pour y organiser des manifestations.

«Et si la Ville posait comme condition à sa participation au dernier tour de table le changement de statut juridique de la FSG!» s'exclame un commissaire.

Il faut d'abord que les partenaires soient ensemble d'accord de réunir la somme de 10 millions pour assainir la situation, répond M. Schipperijn. La question de la forme juridique de la FSG se posera ensuite, mais il vrai qu'il faut faire vite; c'est une procédure qui prend du temps et qui doit encore avoir l'aval du Grand Conseil.

On peut s'interroger sur le développement du projet si à l'origine la FSG avait été une fondation de droit public, remarque un commissaire.

M. Schipperijn déclare que ce projet est né d'une volonté d'attirer des partenaires de tous horizons (public-privés), mais personne ne voulait être maître de l'ouvrage. Il n'y a pas d'actionnaire de référence qui est en fait le responsable comme dans le cas d'une société anonyme. C'est la responsabilité qui est problématique, pas la «mixité» du conseil de la fondation. Il est évident que le «public» n'a pas les mêmes intérêts que les «privés». Le premier attend des retombées en termes d'image, tandis que le second veut un retour sur investissements.

Pourtant, l'objectif commun reste le même: avoir un stade magnifique et exploitable.

La rentabilité à terme du stade est évoquée par un commissaire.

M. Schipperijn pense qu'il n'y aura jamais d'activités très rentables. Certes, le nombre de spectateurs augmente peu à peu; si on arrive à un degré d'occupation comparable à celui du stade de Bâle, il n'y aura plus de problèmes. Il faut aussi développer le volet spectacles et concerts ainsi que l'«event center». Le développement global du complexe Praille permettra de valoriser davantage le stade.

Différentes questions sont posées à propos du Servette FC.

La commission apprend que la FSG ne perçoit rien lorsque le club joue à la Praille; cependant, les charges directes d'utilisation du stade sont payées par le Servette FC. Rien ne transite ni par la FSG ni par la SESGE. Cette dernière a pourtant une créance de 250 000 francs envers le club dont une partie a été réglée à ce jour.

M. Schipperijn donne ensuite des informations concernant l'actionnariat de la SESGE et la société d'Aton Développement SA: la FSG possède aujourd'hui 92,79% des actions de la SESGE, le solde appartient à Kudelski. Il existe un contrat qui prévoit que la FSG met l'ouvrage à la disposition de la SESGE qui doit le gérer et le valoriser.

A propos d'Aton SA, M. Schipperijn explique que lorsque Canal Plus est arrivé en Suisse il avait des contacts avancés avec M. Daniel Roux, ancien administrateur du Servette FC. Canal Plus a souhaité que M. Roux, grand connaisseur du monde du football, devienne actionnaire de la SESGE jusqu'à 25%. La FSG a accepté, à condition que M. Roux cesse d'être actionnaire une fois le stade inauguré et que ses actions soient rachetées, ce que la fondation a réalisé en automne 2003. Le mandat d'Aton SA a cessé à la fin de 2003; cette société est encore en charge d'opérations spécifiques; son travail devra se terminer à la fin du mois de mars.

L'audition se termine par la question d'une commissaire qui se déclare choquée par le logo du stade, qui reprend exactement les couleurs du Crédit Suisse; elle demande s'il est possible de changer ce logo.

«Tout est possible quand on paie», répond M. Schipperijn. Le logo, comme les sièges et les emplacements publicitaires, fait partie des contre-prestations demandées par le Crédit Suisse en échange de son prêt sans intérêts de 20 millions remboursable en quatre-vingts ans.

### ***Avertissement***

*Les travaux de la commission des finances relatés dès maintenant sont postérieurs à la reprise du Servette FC et de la SESGE par M. Marc Roger.*

### *Séance du 2 mars 2004: audition de M. Daniel Roux, Aton Développement SA*

Après s'être présenté, M. Roux donne des informations sur son rôle dans l'évolution du projet qu'il a rejoint parce qu'il était collaborateur du groupe Ambrosetti. Il met en évidence les disputes et les difficultés dans lesquelles se débattait le Servette FC au moment où a été lancé le concours pour le stade, en janvier 1997. Le groupe Ambrosetti et l'architecte B. Mocellin avaient fait des études pour le stade des Charmilles, lui-même était en charge de ce dossier car il connaissait bien la problématique liée à la construction du stade. M. Philippe Joye, alors conseiller d'Etat, donne mandat au groupe lauréat du concours de poursuivre les études sur les coûts périphériques jusqu'à la création de la FSG.

## Projet d'arrêté: Stade de Genève

En 1998, le groupe Ambrosetti entre en sursis concordataire; le projet Stade de Genève, qui est un actif de la société, attire les convoitises de nombreux candidats à sa reprise. C'est Zschokke qui l'emporte. A la demande de la FSG, M. Roux fait pendant cette période le lien entre les deux entreprises pour que tout se passe bien. Une fois l'affaire réglée, la FSG décide de séparer l'aspect chantier de la coordination du projet. M. Roux, après avoir bien réfléchi, accepte de prendre en charge le pilotage du projet.

Il déclare y avoir consacré tout son temps jusqu'à la fin de décembre 2003, avoir pris des coups pour un résultat mitigé: le stade est de qualité, mais son financement n'est pas assuré, car le budget n'a pas été tenu.

En ce qui concerne la SESGE, M. Roux explique qu'à la demande de Canal Plus, qui voulait avoir un lien direct avec la FSG et ne pas exploiter seul le stade, sa société, Aton Développement, a pris des actions à hauteur de 25%; il était prévu qu'il lâche cet actionariat une fois le stade terminé; il a vendu ces actions qu'il détenait à titre fiduciaire au moment où a commencé l'exploitation du stade. Avec le départ de Canal Plus, la FSG a dû reprendre presque tout l'actionariat de la SESGE. On a appris récemment (21-22 février) que le reprenneur du Servette FC veut également prendre en mains l'exploitation du stade; M. Roux arrêtera donc son travail qui était bénévole, précise-t-il.

Une commissaire demande à M. Roux quel regard il porte, avec le recul, sur le fait d'avoir été actionnaire et pilote du projet.

Il déclare qu'il a été plusieurs fois pris en porte-à-faux et qu'il ne se remettrait pas dans une telle position, surtout dans le cas d'un projet «mixte»; il y avait trop d'interlocuteurs, les intérêts n'étaient pas toujours coordonnés; il s'est senti pris dans le bras de fer entre les collectivités publiques et les «privés».

«Aviez-vous des liens avec le Servette FC?» demande la même commissaire.

M. Roux fait savoir qu'au début du projet il avait des liens avec le club, mais que ce n'était plus le cas à la fin du chantier. Il a quitté le Servette FC à l'arrivée de M. Didier Piguët. Les choses se passaient bien avec Canal Plus, mais avec M. Piguët la situation s'est détériorée.

Il signale en passant que M. Rolland a fait la même constatation que ses prédécesseurs: il est très difficile d'équilibrer les comptes du Servette FC.

Au sujet de son statut aujourd'hui, M. Roux dit qu'il n'a plus de mandat de la FSG; il règle encore quelques petits détails d'ordre notarié, mais son activité cessera définitivement à la fin du mois de mars.

Au sujet des surcoûts, M. Roux explique que la FSG a toujours tenté d'y mettre un frein, mais qu'en fin de compte elle les a tous acceptés. Pour ces problèmes, il existait un comité «produits» au sein de la FSG devant lequel est passé, par exemple, le deuxième accès pelouse chiffré par Zschokke: la fondation a fini par se laisser convaincre.

N'ayant pas eu des explications assez claires lors des auditions précédentes sur un droit de superficie de 1220 m<sup>2</sup> que la SESGE doit payer à Jelmoli, un commissaire interroge M. Roux.

Celui-ci explique qu'il ne s'agit pas d'un droit de superficie, mais d'un loyer qui se rapporte en partie à l'«event center», propriété de Jelmoli, comme le bâtiment de liaison et l'hôtel. Il ajoute que le loyer dû pour le bâtiment de liaison n'est pas payé tant que le Servette FC ne s'acquitte pas de ce qu'il doit à la SESGE. M. Roux informe la commission que 2003, première année d'exploitation, a été une année satisfaisante pour la SESGE malgré tous les ennuis qui sont survenus: elle n'a pas dégagé de bénéfice, mais le stade est devenu un modèle au point de vue sécurité, les salaires et charges sociales sont payés, la fréquentation a été correcte.

Un autre commissaire demande des précisions sur les accords entre la FSG et la SESGE et si l'arrivée du repreneur peut rendre ces accords caducs.

M. Roux dit que ces accords sont bien ficelés, car ils prévoient à la fois une redevance fixe et une indemnité liée à la fréquentation du stade. Pour ce qui est de la tribune des SIG, ceux-ci payaient un forfait annuel qui retournait à la fondation. Il s'agissait de véritables partenariats. Ce serait une erreur de rendre maintenant ces accords caducs, car ils ne sont valables que pour deux ans; des négociations sont en cours actuellement.

«D'autres travaux sont-ils encore nécessaires (et à quel coût) si de grands événements sont programmés?» demande un commissaire en donnant comme exemple l'accès des camions à la pelouse.

M. Roux passe en revue l'historique du projet: Servette voulait un stade de 18000 places assises et couvertes; on a passé à 25000 puis à 30000 places pour répondre aux normes UEFA dans la perspective de l'Euro 2008 et pour que se dispute, en accord avec l'UEFA, chaque année à Genève la finale de la supercoupe qui se déroulait à Monaco.

Revenant à la question posée, M. Roux rappelle que le promoteur des concerts de Johnny Halliday, M. Driberg, a fait état, à propos du stade, de 24 points négatifs dans un document qui en contenait 28. Il a cependant à nouveau demandé le Stade de Genève pour le prochain concert de Florent Pagny.

Nous lui avons suggéré d'aller plutôt à Lausanne, car la Pontaise peut accueillir 50 000 spectateurs et l'accès à la pelouse y est plus aisé. M. Roux ajoute qu'il faut encore investir un million pour différents travaux (équipement intérieur, achèvement de l'«event center».

Il précise que l'exploitation du stade ne rapporte rien; en étant bien gérée, elle peut au mieux atteindre l'équilibre de ses comptes.

Une commissaire relève alors que M. Marc Roger, repreneur de la SESGE, peut être considéré comme un mécène, puisqu'il ne peut espérer de bénéfices en exploitant le stade.

M. Roux est d'accord avec cette observation; il pense que, contrairement au cas de Bâle, ce n'est pas jouable à Genève et qu'on s'en rendra compte dans deux ou trois ans. Selon lui, ceux qui s'enrichissent dans le monde du football sont les joueurs et leurs agents.

M. Roux donne ensuite des informations sur la SESGE: elle est administrée par trois personnes, il en est le président, leur patron c'est la FSG.

Dans le budget de la société d'exploitation (3 millions), le Servette FC compte pour 30%, ce n'est pas anodin; sans club résidant on n'aurait pas tous les partenaires actuels. Si le club venait à disparaître, il faudrait se demander s'il est nécessaire de conserver la pelouse.

La FSG a son propre budget, distinct de celui de la SESGE. Elle doit rembourser 250 000 francs par année au Crédit Suisse, 270 000 francs aux CFF pour le droit de superficie; elle a 100 000 francs d'autres frais.

Un commissaire a cru percevoir de l'amertume chez M. Roux qui s'est beaucoup investi.

M. Roux livre ses impressions: il est impliqué depuis sept ans et ressent un peu d'amertume devant la situation financière dans laquelle se trouve le stade. Il rappelle qu'au début du chantier il manquait déjà 5 millions, mais qu'on s'est quand même lancé en pensant que si on retardait les travaux d'un ou deux ans il allait manquer 10 millions. M. Roux n'est pas indifférent aux problèmes de la FSG; il constate avec regret qu'on est en train de «faire la manche».

Au sujet du projet d'arrêté PA-47 et du rôle de la Ville de Genève, M. Roux déclare, à titre personnel, qu'il s'agit du Stade de Genève et que celui-ci contribue à la notoriété de la Ville. Il estime ainsi que la Ville devrait participer financièrement à ce dernier tour de table et siéger à nouveau au sein de la FSG.

M. Roux est favorable à ce que la propriété du stade revienne aux collectivités publiques et il pense que l'exploitation du stade devrait être portée par les partenaires privés de la FSG.

*Séance du 17 mars 2004: visite du Stade de Genève et audition de M. Marc Roger*

Après avoir visité le Stade de Genève et ses vestiaires, la commission est accueillie dans une loge du stade et procède à l'audition de M. Marc Roger qui est accompagné de M<sup>e</sup> Marguerite Fauconnet.

Le président donne d'abord quelques informations sur le travail qu'est en train d'effectuer la commission des finances, puis M. Roger se présente et déclare vouloir investir beaucoup de temps dans le Servette FC. M<sup>e</sup> Fauconnet fait savoir qu'elle s'est spécialisée dans le droit du sport, raison pour laquelle elle s'occupe maintenant des affaires du Servette.

Le rapporteur demande si l'intention de M. Roger avait toujours été de demander la gestion du stade ou si c'est une exigence qui est apparue au cours des discussions.

M. Roger rappelle qu'il s'était déjà manifesté il y a deux ans et qu'il avait alors déjà déclaré que la reprise du Servette FC allait de pair avec la gestion du stade. C'était à l'époque du retrait de Canal Plus; une société avait été créée en Suisse pour que le passage des actions se fasse rapidement. Il s'étonne que la FSG se soit étonnée de cette exigence.

Il s'agit d'un projet global «stade-Servette FC» et il doit y avoir une synergie entre ces deux sociétés. Le club doit pouvoir profiter des bénéfices du stade.

Faisant allusion à l'audition de M. Roux qui pense qu'il est difficile de rentabiliser l'exploitation du stade (*cf. audition du 2 mars*), un commissaire aimerait avoir l'avis de M. Roger.

Celui-ci répond que ce sera effectivement difficile, si la SESGE continue à être gérée comme elle l'a été jusqu'à maintenant. Il n'y a qu'un seul concert prévu cette année (Florent Pagny) et, de plus, on a renoncé à un match avec le Brésil; c'est de la mauvaise gestion. Il prévoit, lui, plusieurs concerts et plusieurs matchs amicaux prestigieux par année et davantage de concerts que de matchs amicaux.

Un commissaire souhaiterait que la commission des finances disposât d'une copie du contrat qui lie M. Roger et la FSG.

M<sup>e</sup> Fauconnet explique qu'il est délicat de répondre favorablement à cette demande, qu'il existe un préaccord sur les principes, mais que les détails ne sont pas encore précisés. Un accord doit être signé dans les prochains jours et elle préférerait faire parvenir à la commission le texte définitif de cette convention. Elle ajoute qu'ils ont demandé à être traités aux mêmes conditions générales que Canal Plus; la durée du contrat est plus courte que le précédent, il y a progressivité dans les redevances et possibilité de résilier le contrat si les engagements ne sont pas tenus.

Au sujet des perspectives de rentabilité, M. Roger et M<sup>e</sup> Fauconnet déclarent qu'il y a un véritable travail de marketing à effectuer. Il vaut mieux louer dix fois l'«event center» à un prix normal qu'une fois à un prix élevé. Il faut diversifier l'offre. L'espace pourrait être utilisé dans le cadre d'activités associatives, culturelles, pour des séminaires; il s'agit d'utiliser l'«event center» de manière rationnelle pour réaliser une compression des frais.

Un commissaire demande si M. Roger a étudié le potentiel sportif de la région pour s'assurer que les 30 000 places du stade soient occupées.

«Tout cela a été étudié», répond M. Roger. Il ajoute qu'il existe une forte population étrangère dans les environs, le canton de Vaud et la France voisine. Il vient d'apprendre que 600 000 Albanais vivaient en Suisse, ce qui représente un fort potentiel de spectateurs, comme les Portugais et les Italiens aussi. Cette population, qui a une très forte culture football, est prête à s'intéresser et à s'identifier à l'équipe si on y intègre des joueurs de ces pays.

Le commissaire rétorque que ces arguments sont le fruit d'une intuition, rien ne prouve qu'il y aura engouement pour le Servette FC.

M. Roger déclare qu'il vient de donner une interview sur les ondes d'une radio locale. Douze appels sur quinze reçus pendant l'émission provenaient d'auditeurs d'origine portugaise. Le reproche exprimé était qu'ils n'arrivaient pas à s'identifier au Servette FC, parce qu'aucun ressortissant de leur pays n'y jouait. Il faut donc travailler pour combler ce manque d'identification.

Le même commissaire constate que la nouvelle SESGE veut organiser des rencontres de ligues européennes. Si le Servette FC ne se qualifie pas pour ces compétitions, il doute que des clubs prestigieux (Real Madrid, Manchester United) viennent jouer à Genève.

M. Roger informe à ce sujet la commission que la rencontre Marseille-Benfica est agendée en août au Stade de Genève. Il faudrait réussir à organiser quatre ou cinq rencontres de ce format par année. Avant la signature des bilatérales, il fallait respecter un quota de joueurs suisses par équipe et le niveau de jeu n'était pas très élevé. Il est très probable que dès l'an prochain on constate une amélioration.

Concernant la qualification du Servette, M. Roger considère qu'elle est acquise, car le club compte onze points d'avance sur son suivant immédiat.

Un commissaire évoque des chiffres qui ont été avancés à propos du rapport entre les matchs du Servette (25%) et les autres événements (75%).

M. Roger envisage plutôt un rapport 20% Servette FC et 80% autres événements.

Le même commissaire constate que parmi les entités concernées (locataire, propriétaire, exploitant) deux d'entre elles se juxtaposent, la SESGE et le Servette FC. Cela s'est déjà produit auparavant et on connaît les problèmes qui en ont découlé. Bien qu'il comprenne les avantages d'une telle synergie, il s'interroge: des problèmes surgissant dans l'une des deux entités pourraient avoir des répercussions directes sur l'autre entité. Que se passerait-il si le Servette FC venait à se porter mal?

«Il n'y a pas de raison que le Servette FC se porte mal», répond M. Roger, très sûr.

M<sup>e</sup> Fauconnet poursuit en expliquant que ce n'est pas parce qu'une des entités se trouverait en difficulté que l'autre entité en pâtirait. La SESGE et le Servette FC resteront totalement indépendants et différents; ce ne sera pas le même actionariat ni les mêmes dirigeants. Il est vrai que la construction de la pyramide rend cette «juxtaposition» inévitable, mais la SESGE travaillera indépendamment du Servette FC.

Un commissaire qui se réjouit d'entendre un discours d'entrepreneurs relève que le handicap principal du stade réside dans sa configuration actuelle. Il aimerait savoir ce qui doit être encore réglé.

M<sup>e</sup> Fauconnet reconnaît qu'il est difficile de donner sur le moment une liste exhaustive des problèmes actuels; elle cite en vrac la climatisation, la structure du bâtiment, la sécurité et s'engage à faire parvenir à la commission des finances une liste complète des problèmes en suspens.

*(Au moment de la remise du présent rapport, ce document n'était parvenu ni au président de la commission ni au rapporteur et c'est bien regrettable.)*

Lors du concert de J. Halliday, la presse a relaté les difficultés techniques que pose le déchargement du matériel sur la pelouse, remarque un commissaire. Il demande si des mesures vont être prises.

M. Roger est conscient du problème. Il déclare que les organisateurs de concerts doivent prévoir, à leur charge, des frais supplémentaires de manutention pour le déchargement de ce matériel.

M<sup>e</sup> Fauconnet annonce enfin que l'accord définitif devrait être signé le lendemain de cette audition, c'est-à-dire le 18 mars, si aucun problème ne survient entre-temps.

Les membres de la commission sont invités à suivre la rencontre de Super-League Servette-Xamax.

*Séance du 30 mars 2004: deuxième audition de la Fondation du Stade de Genève*

La FSG est représentée par M. Mark Schipperijn (Etat de Genève), qui résume la situation: différents événements sont survenus depuis sa dernière audition, mais le manco financier reste le même. Les négociations ont abouti entre M. Marc Roger et les anciens actionnaires du Servette pour la reprise du club. La FSG n'était pas concernée. C'est autour du 20 février qu'il a pris connaissance de l'exigence des nouveaux investisseurs du Servette FC: ils ne concrétiseraient la reprise du club que s'ils pouvaient reprendre l'exploitation du stade (la SESGE). Pour l'instant, on ne connaît que le nom de M. Marc Roger parmi ces investisseurs. Depuis un mois, la FSG a négocié avec M<sup>e</sup> Fauconnet (l'avocate de M. M. Roger) pour la remise de la SESGE qui s'est effectuée la veille (29 mars). M. Marc Roger est désormais le nouveau propriétaire de la SESGE.

Un commissaire demande si M. Schipperijn n'est pas gêné d'ignorer qui sont les investisseurs «cachés» derrière M. M. Roger.

M. Schipperijn pense que ce n'est pas le rôle de la FSG d'essayer de le savoir; la fondation a obtenu dans les délais des garanties sérieuses sur la crédibilité et la solvabilité de ces investisseurs. Il trouve légitime qu'on se pose des questions, mais il suggère qu'elles soient adressées à M<sup>e</sup> Fauconnet.

A propos du tour de table en vue de l'échéance du 30 juin, un commissaire, constatant que l'Etat de Genève et la Ville de Lancy semblent avoir «fait leur devoir» et que la FSG n'attend rien de la Fondation Hippomène, demande ce qu'il en est des intentions du Crédit Suisse et de Jelmoli.

«Il est faux de dire que la FSG n'attend rien de la Fondation Hippomène», rectifie M. Schipperijn. Cette fondation a été contactée car la FSG considère qu'elle a dès le départ pris part aux décisions qui ont entraîné les conséquences que l'on connaît. Il est vrai que dans un premier temps la réponse n'a pas été très encourageante, mais M. Hentsch a, par la suite, dit qu'il souhaitait connaître la position des autres partenaires. On est dans une situation où chacun attend un signe positif de l'autre; une fois que le premier se sera décidé, les autres partenaires suivront certainement.

L'Etat de Genève et la Ville de Lancy ont en effet déjà accompli un geste important.

Une demande a été adressée au Crédit Suisse, elle en cours d'examen. En ce qui concerne Jelmoli, deux pistes sont étudiées: la mise à disposition de surfaces pour que le groupe puisse réaliser un complexe de cinémas et la révision des conditions du contrat de droit de superficie. A ce sujet, M. Schipperijn précise que ce droit rapporte une rente sur cinquante-cinq ans, payée à l'avance, de 31 millions. La rente variable, payable en fonction du chiffre d'affaires n'entre pas dans ce calcul.

Se référant à l'audition de M. Marc Roger, un commissaire rappelle que son avocate a fait état de gros travaux non terminés (par exemple, la climatisation des loges, l'achèvement de l'«event center»); il désire connaître le coût de ces travaux.

M. Schipperijn les estime à environ 900 000 francs et précise qu'aucun nouvel investissement ne sera effectué sans couverture financière.

Le même commissaire demande qui doit se soucier de la crédibilité des propos de M. M. Roger quant à sa capacité de réaliser son projet.

M. Schipperijn répète que ce n'est pas le rôle de la fondation de s'en assurer, mais que la FSG a obtenu une garantie bancaire sérieuse pour le paiement des loyers. Il appartient aux banques de vérifier la provenance des fonds.

Une commissaire souhaite savoir comment s'est opéré le choix de remettre les actions de la SESGE à M. M. Roger.

M. Schipperijn fait remarquer qu'il n'y avait pas d'autre choix; les actions ont été cédées à M. Marc Roger, personne physique. La FSG ignorait au début de l'année les intentions de M. M. Roger sur l'exploitation du stade; elle souhaitait profiter de l'année 2004 pour redéfinir le cahier des charges et les responsabilités et lancer ensuite un appel aux sociétés qui s'étaient intéressées à la SESGE. M<sup>e</sup> Burnand devait se charger de ce travail, mais il n'a pas eu le temps de le commencer.

La même commissaire demande si le contrat entre la nouvelle SESGE et la FSG prévoit les mêmes conditions que le contrat qui liait Canal Plus à la fondation.

«Il s'agit en gros des mêmes conditions», confirme M. Schipperijn qui détaille les modifications: la durée du contrat original portait sur dix ans, elle a été ramenée à deux ans; il était prévu un loyer progressif: 25% la première année (75 000 francs) et 100% au bout de quatre ans (300 000 francs). M<sup>e</sup> Fauconnet a obtenu que l'annuité commence en 2004; le loyer sera donc de 75 000 francs cette année.

Les deux parties ont décidé de revoir le contrat global dans deux ans; jusque-là, c'est le «contrat Canal Plus» qui fait foi.

La commissaire précitée ne trouve pas judicieux d'avoir reconduit «en gros» le «contrat Canal Plus», qu'elle juge calamiteux, et elle se demande si ces accords ne sont pas finalement pas très favorables à M. Alain Rolland, directeur de Jel-moli.

Au sujet de ce dernier, M. Schipperijn fait observer qu'il était administrateur du Servette FC à titre personnel; c'est son groupe qui était actionnaire. M. Rol-

land doit être soulagé que le club ait trouvé un repreneur, c'est d'ailleurs une des raisons qui l'ont poussé à favoriser la reprise de la SESGE par le repreneur du Servette FC.

M. Schipperijn explique à propos du contrat que celui-ci prévoit des mécanismes de contrôle et des mécanismes de retour de fonds en direction de la fondation très précis. Quant au fait que le repreneur du club et de la société d'exploitation soit la même personne, les avis divergent. Il pense à titre personnel qu'il vaut mieux que les rôles soient bien séparés. Quoi qu'il en soit, les conditions financières du contrat sont claires et la SESGE devra s'y soumettre.

Un autre commissaire constate qu'un des objectifs est atteint, puisque la SESGE est passée en mains privées; il demande ce qu'il advient de la modification du statut juridique de la FSG, autre objectif déclaré.

M. Schipperijn déclare qu'à propos de la cession totale ou partielle des actions de la SESGE un consensus s'est dégagé au sein de la FSG pour céder la totalité des actions au repreneur privé de la société d'exploitation; il ne pense pas que ce soit la meilleure solution, mais il espère toutefois que le repreneur partagera les vues de la fondation pour l'avenir du stade.

La modification du statut juridique de la FSG doit s'opérer par étapes. Il souhaite qu'à la fin de juin le Conseil municipal de la Ville de Genève ait voté une participation financière et que les autres partenaires en ait décidé de même. A partir de ce moment commencera le travail de «refonte» de la FSG. Il rappelle que pour que la FSG devienne une fondation de droit public une loi doit être votée par le Grand Conseil.

«Que va-t-il se passer si, à l'échéance du 30 juin, les fonds ne sont pas réunis?» demande un commissaire.

M. Schipperijn dit que Zschokke pourra faire valoir ses droits en justice (levée de l'hypothèque légale); le Servette FC continuera de jouer au Stade de Genève, car M. M. Roger n'est en rien redevable à la FSG. L'entreprise Zschokke deviendrait propriétaire du stade, ce qui ne changerait pas grand-chose; le représentant de la FSG doute cependant que les collectivités publiques envisagent une telle hypothèse.

Une autre commissaire relève que les conditions de la reprise de la SESGE par M. M. Roger laissent une impression de chantage; cela aurait certainement pris du temps, mais on aurait pu trouver d'autres repreneurs.

M. Schipperijn partage cette impression et dit que ce fut même très violent; il déclare avoir eu un entretien téléphonique avec M. Lüscher (le président du Ser-

vette FC) qui lui disait que dans les vingt-quatre heures des fonds devaient être injectés dans le club, que M. M. Roger y était disposé à condition qu'il puisse reprendre l'exploitation du stade.

La situation des partenaires financiers potentiels est comparée à une partie de poker menteur par un commissaire.

Il faut effectivement que quelqu'un se manifeste en premier, observe M. Schipperijn, qui ajoute que la Ville de Genève a déjà donné un signe positif en acceptant d'entrer en matière sur le projet d'arrêté PA-47.

*Audition de M. Alain Rolland, directeur du groupe Jelmoli*

M. Rolland se présente: il est directeur du groupe Jelmoli pour la Suisse, membre de la FSG et n'appartient à aucun parti politique.

Il aborde d'emblée le cœur du problème en disant que la situation est simple: il manque 10 millions de francs et il faut tout mettre en œuvre pour réunir cette somme avec les apports financiers des différents partenaires. Son groupe est disposé à entrer en matière sur ce financement; en contrepartie d'une contribution qu'il évalue à 2 millions, il souhaite pouvoir créer un petit multiplex de cinq salles de cinéma (1400 places) sur une terrasse non occupée au deuxième étage, ce qui représente une surface de 2550 m<sup>2</sup>.

Il attend maintenant une réponse à la proposition ferme qu'il a soumise à M. Moutinot: 2 millions/cinquante-cinq ans pour pouvoir exploiter les cinq salles de cinéma.

Un commissaire constate qu'il y a déjà beaucoup (presque trop?) de cinémas à Genève et demande si le marché n'est pas saturé.

M. Rolland répond qu'aujourd'hui en Europe ce sont les multiplex qui ont le plus de succès. Il existe une forte demande, mais l'offre est insuffisante. Ici, les cinémas se situent au centre-ville, dans la périphérie, en France voisine et sur la rive droite. Il faut faire quelque chose sur la rive gauche. Jelmoli tient à créer des emplois locaux. Il travaillera avec Europlex, un concurrent de Gaumont, et pourra ainsi présenter d'autres films que ceux que l'on voit à Genève. Les cinémas du centre-ville risquent de se trouver en difficulté, mais en fin de compte c'est le client qui décide où il veut aller.

Il répète que le manco actuel est de 10 millions de francs et qu'il représente des travaux effectués et il confirme qu'il faudrait encore 4 millions pour finaliser la construction, notamment la climatisation et les finitions de l'«event center». Au total, il manque donc 14 millions.

Une commissaire fait remarquer que la somme de 14 millions figure dans les rapports de M<sup>e</sup> Burnand et qu'elle comprend tous les coûts afférents au stade; elle voudrait savoir si Balexert est compris dans les 14 millions.

M. Rolland explique que Balexert comptait pour 3 millions dans la loi votée par le Grand Conseil (20 millions au total). Des travaux ont déjà été accomplis à Balexert (près d'un million), la pelouse a été refaite. Il reste donc 2 millions pour les derniers aménagements. Il est important que ce centre sportif soit correctement remis en état, des centaines de jeunes gens s'y entraînent dans des conditions plus que précaires.

La même commissaire demande si son groupe envisage de verser un montant du même ordre que les collectivités publiques dans ce dernier tour de table.

Le directeur de Jelmoli répond qu'il n'est pas un mécène. Son groupe a déjà beaucoup investi; il donne l'exemple du bâtiment de liaison qui héberge aujourd'hui un centre administratif et un hôtel. La FSG n'ayant pas trouvé d'investisseur, il a alors proposé pour l'utilisation de ces 5000 m<sup>2</sup> une redevance de 5 millions capitalisée; la construction de l'hôtel a coûté 51,8 millions. Le groupe Jelmoli n'avait pas prévu ces investissements.

Cette commissaire évoque un éventuel conflit d'intérêts que pourraient provoquer les différentes «casquettes» portées par M. Rolland (FSG, Jelmoli, Servette FC).

«Il n'y a aucun conflit d'intérêts, mais beaucoup de travail accompli», répond clairement M. Rolland. Il poursuit en donnant des informations sur son parcours dans ce dossier.

Les faits: on décide de construire un stade pour un club qui en sera le résidant, Servette FC. En février 1998, M. Rolland apprend par la presse qu'un complexe commercial va être créé. Il contacte le président de la FSG, M. Hediger, et fait acte de candidature. Jelmoli rentre ainsi dans l'affaire.

En 2001, Canal Plus ne souhaitant plus être majoritaire au sein du Servette FC, Jelmoli entre dans le capital-actions du club à hauteur de 750 000 francs; M. Rolland est encore sollicité pour siéger à la FSG. Bien qu'il ne connaisse rien au monde du football, il accepte. En 2002, suite au départ de Canal Plus et du passage éclair de M. Coencas qui en une année n'a pas avancé un centime, M. Rolland se retrouve seul. En dix-huit mois, il a beaucoup investi pour sauver le club (environ 2 millions).

Le directeur de Jelmoli en arrive à l'actualité: alors que le dépôt de bilan du Servette FC était imminent, un investisseur est trouvé en la personne de M. Marc Roger. A ce jour, il a déjà versé 2 millions.

«Il est logique qu'il puisse reprendre la société d'exploitation du stade», pense M. Rolland qui résume et chiffre le travail du groupe Jelmoli: 202 millions d'investissements en deux ans, dont 80% de la réalisation ont été attribués à des entreprises locales: 150 millions pour le centre commercial (y compris redevance capitalisée de 31 millions) et 52 millions pour le bâtiment de liaison (y compris redevance capitalisée de 5 millions).

Au sujet de la rentabilité de ces investissements, M. Rolland déclare qu'actuellement son groupe ne gagne pas d'argent. L'objectif est d'atteindre un chiffre d'affaires de 180 millions en trois ans. La première année, il a été de 130 millions. C'est viable, car on observe une tendance à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre 20-25% chaque année.

La desserte du centre commercial par les transports publics a été améliorée. Jelmoli paie 100 000 francs par année pour cela; 75% de la clientèle vient en automobile, 25% par un autre moyen.

Un commissaire demande s'il existe un lien entre la fréquentation du centre commercial et la fréquentation du stade.

M. Rolland répond qu'il y a des retombées directes (le chiffre d'affaires des restaurants est presque doublé à l'occasion d'un match) et indirectes: ce sont des gens qui ont entendu parler du centre commercial, qui le découvrent lors d'un match, s'y promènent et reviennent ensuite comme clients.

«Est-il juste de dire que le groupe Jelmoli est parmi les partenaires potentiels du tour de table en cours, celui qui s'est le plus découvert?» demande un commissaire.

M. Rolland partage d'autant plus cet avis que la transparence fait partie de la culture de son entreprise. Il constate que le Crédit Suisse, qui a prêté 20 millions de francs, jouit d'un grand retour sur investissement en termes d'image, mais il se demande pourquoi la Fondation Hippomène qui a voulu ce nouveau stade n'investit pas 2 ou 3 millions. Passant en revue les partenaires publics, il fait remarquer que l'Etat de Genève et la Ville de Lancy ont déjà beaucoup été mis à contribution. On peut difficilement chiffrer les retombées économiques pour la Ville de Genève, mais elles existent. Il cite l'exemple du groupe Zara qu'il a fait venir à Genève et qui s'est installé tant en ville qu'en périphérie.

Le directeur de Jelmoli termine son audition en résumant le problème qu'il convient de résoudre aujourd'hui: il y a quatre partenaires; si chacun donne son accord pour 3 millions, on n'est pas loin du compte (14 millions). Il conclut en déclarant qu'il serait logique que la propriété du stade revienne aux collectivités publiques.

*Séance du 20 avril 2004: audition du Crédit Suisse*

Au cours de cette séance, la commission a auditionné le Crédit Suisse, représenté par M<sup>me</sup> Brigitte Borgeaud, responsable du service immobilier Suisse Ouest, et elle a tenu sa discussion finale (cf. 9) et procédé au vote des arrêtés (cf. 10).

M<sup>me</sup> Borgeaud indique qu'elle est venue de Zurich, car le Stade de Genève est un projet qui tient à cœur à la banque qu'elle représente; elle siège à la FSG depuis août 2003.

Pour le Crédit Suisse, la position des autres partenaires potentiels n'est pas déterminante. Il se considère comme un bailleur de fonds qui a payé, accompagné la construction du stade, tenu ses engagements et non pas comme un investisseur tel que la presse le dit. Le sujet d'une participation à un dernier tour de table est étudié par la direction générale du Crédit Suisse. Une fois la décision prise, elle devra en parler au sein de la FSG.

Elle se déclare favorable à un changement de statut juridique de la FSG (devenir une fondation de droit public) et précise que le Crédit Suisse ne souhaite plus intervenir dans la gestion du stade et qu'il désire se retirer à terme de la FSG pour se consacrer à son rôle de sponsor. Ce retrait envisageable ne remet aucunement en cause les engagements respectifs de la FSG et du Crédit Suisse, notamment en ce qui concerne le logo, qui demeurera aux couleurs de la banque, et les modalités de remboursement du prêt qui font l'objet d'une convention. En plus du logo, le Crédit Suisse bénéficie d'autres contre-prestations en nature comme le droit d'utiliser le stade pour des manifestations qu'il souhaiterait y organiser.

A un commissaire qui souhaite savoir si le Crédit Suisse dispose d'une stratégie au niveau suisse concernant le football, M<sup>me</sup> Borgeaud répond qu'il n'existe pas de stratégie globale. En ce qui concerne Genève, la banque a consenti un prêt. Pour Bâle et Zurich, il s'agit d'un placement dont le Crédit Suisse attend un rendement. Après avoir construit ces stades, le Crédit Suisse en offre la propriété en «échange» d'un droit de superficie pour le terrain sur lequel est bâti le centre commercial dont il reste copropriétaire par le biais de la Winterthur ou d'autres sociétés. Il s'agit véritablement de placements qui doivent générer des rendements, répète M<sup>me</sup> Borgeaud.

En ce qui concerne la participation financière éventuelle du Crédit Suisse au dernier tour de table, la représentante de la banque est à nouveau questionnée avec une insistance soutenue par plusieurs membres de la commission. Elle déclare qu'elle ne peut pas s'engager, car aucune décision n'a été prise à ce jour par la direction générale de la banque. Cette décision est attendue pour la fin du mois d'avril. Elle ajoute cependant avec prudence que le Crédit Suisse envisage la possibilité de faire un effort supplémentaire pour aider à résoudre la situation.

Le tour des questions étant terminé, M<sup>me</sup> Borgeaud s'étonne que la commission n'ait pas sollicité son avis sur le rôle que devrait jouer la Ville de Genève. Elle pense que notre municipalité doit encore apporter sa contribution financière, car il s'agit d'un stade magnifique, construit pour les Genevois et qui permet un rayonnement extraordinaire. Considérant les apports de base des autres partenaires, M<sup>me</sup> Borgeaud estime que la participation de la Ville de Genève est faible par rapport au rayonnement qu'elle peut en retirer. Elle pense que la Ville devrait encore contribuer à hauteur de 3 millions de francs.

#### **8. Prises de position des groupes politiques (20 avril 2004)**

Le commissaire radical remercie la commission des finances qui, par son travail, a fait œuvre de transparence, et c'est bien ce qui manquait dans ce dossier.

Il rappelle que le titre du projet d'arrêté PA-47 parle de responsabilité de la Ville de Genève; les différentes auditions le confortent dans l'idée que notre municipalité doit assumer ses responsabilités car, avec la présence de son magistrat au sein de la FSG, elle a engagé celle-ci dans des dépenses supplémentaires et des dépassements de crédits. Pour cette raison, la Ville de Genève est responsable. Il s'agit maintenant de clore le volet de la réalisation du stade et de «passer à la caisse» pour contribuer à financer le manco. «Quelle somme convient-il d'inscrire dans le projet d'arrêté?» s'interroge le commissaire radical. On parle au total d'une somme légèrement supérieure à 10 millions ou de 14 millions (les travaux engagés et les finitions); son choix se porte sur la variante minimale, car il faut maintenant mettre fin aux surcoûts et à ces dépenses non engagées. Considérant que l'Etat de Genève et la Ville de Lancy ont déjà à deux reprises apporté leur contribution, il ne reste que quatre contributeurs potentiels: Jelmoli, la Ville de Genève, le Crédit Suisse et la Fondation Hippomène. Sachant que cette dernière ne participera pas, le manco devrait être soldé par trois partenaires.

En ce qui concerne la situation juridique de la FSG, l'écheveau se démêle: il y a trois entités, le propriétaire, le locataire et l'exploitant. On s'achemine vers une situation où le propriétaire sera une fondation de droit public. Pour y parvenir, il faudrait que les communes genevoises, via l'Association des communes genevoises, soient parties prenantes de cette propriété. Les risques de l'exploitation du stade seront laissés aux privés (la SESGE).

L'intervenant radical pense enfin qu'il faudrait amender le projet d'arrêté et indiquer que l'actuelle FSG deviendra une fondation de droit public. Les propriétaires seraient ainsi toutes les collectivités publiques genevoises.

La présence du Conseil administratif au sein de la FSG engage la responsabilité de la Ville de Genève, déclare d'emblée la commissaire socialiste. Cette res-

ponsabilité porte sur la gestion financière, donc sur le manco qui s'élève à plus de 9 millions et qu'on arrondit par commodité à 10 millions; c'est cette somme qui doit servir de référence. La Ville de Genève doit manifester sa solidarité avec l'Etat de Genève et la Ville de Lancy et faire preuve de coresponsabilité en fournissant un effort financier à hauteur de 2,5 millions, car, contrairement à la position du groupe radical, la représentante du Parti socialiste estime qu'il faut prendre en considération quatre partenaires et non pas trois. Elle communique ensuite à la commission les conditions que son groupe fixe à l'acceptation d'une participation financière de la Ville de Genève et précise que ces conditions ne sont pas négociables; il doit s'agir:

- d'un prêt de 2,5 millions remboursable sans intérêt (cf. arrêté I, art. 1 et 2);
- la FSG doit devenir une fondation de droit public;
- la participation de la Ville de Genève de 2,5 millions ne peut être versée qu'à la fondation de droit public à créer (cf. arrêté I, art. 3);
- la Ville ne versera ce montant que si la totalité de la somme manquante est réunie par l'ensemble des autres partenaires (cf. arrêté I, art. 4).

Le groupe socialiste, en outre, proposera un autre projet d'arrêté, afin de s'assurer qu'on ne prenne aucune décision hâtive sur l'avenir de ce dossier. Au sujet de l'infrastructure, aucun plan financier prévisionnel n'a été établi pour la décennie qui commence. Dans quelques années, il y aura probablement de nouvelles factures à honorer (par exemple en vue de l'Euro 2008). Il est donc indispensable que le Conseil municipal puisse se prononcer sur la présence de la Ville de Genève dans la future fondation de droit public (cf. arrêté II, art. unique).

Le commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) déclare qu'il ne surprendra personne, car l'opposition de son groupe à ce projet mégalomane est connue depuis longtemps. Il s'étonne qu'on soit parti, en séance plénière, avec une somme de 1,5 million pour passer la rampe et qu'on se retrouve maintenant en commission avec un crédit de 3 millions demandé par l'Entente et l'Union démocratique du centre (UDC); on est ainsi en parfaite syntonie avec le développement du projet, dont le coût n'a cessé d'enfler. Ce stade est une affaire de privés qui a déjà assez rapporté à ses promoteurs. Il relève encore que personne ne s'est soucié de la rentabilité commerciale dans ce projet, car aucune étude sérieuse n'a été réalisée pour savoir si un stade de 30 000 places pouvait être viable. Les privés doivent assumer tous les dépassements de crédits; les deniers publics ne peuvent être utilisés pour sauver un symbole.

Le représentant de l'AdG/SI a vu le tableau de la situation s'assombrir au cours des auditions. Il retient par exemple celle de M. Roux qui déclarait que ce

stade était magnifique, mais qu'il n'était pas rentable, et surtout celle de M. Marc Roger. Ce dernier n'a dit que des banalités, entretenant ainsi le flou artistique. C'est certainement quelqu'un d'habile en affaires, puisqu'il a réussi à obtenir l'exploitation du stade en exerçant du chantage au chevet d'un symbole malade.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'entrera pas en matière sur cette demande de crédit. Il estime que la Ville de Genève n'a pas de responsabilités envers ce stade et que l'échec que l'on constate aujourd'hui incombe aux privés, qui se sont trompés dans le montage financier.

Le devoir de la Ville de Genève est de soutenir le sport, parce que le sport c'est de la culture. Encore convient-il de savoir de quel sport il s'agit: le sport business ou un sport qui serve de modèle à la jeunesse? Il y a quelque chose de pourri aujourd'hui dans le royaume du sport d'élite, c'est devenu un fléau mondial.

L'intervenant conclut en disant que, si on veut vraiment être sérieux, on ne doit pas engager l'argent des collectivités publiques et qu'on doit donc refuser le projet d'arrêté PA-47.

Le représentant libéral se félicite de l'excellent travail accompli par la commission. Il constate que, comme dans l'affaire du Casino, la gestion mixte «public-privés» débouche sur une situation pour le moins complexe. On s'est en effet aperçu au cours des auditions que chaque partie impliquée ne savait pas très bien quel était le rôle des autres parties. Il est cependant avéré que le problème financier auquel nous sommes confrontés tient à des décisions prises par la FSG concernant les surcoûts. La responsabilité de la Ville de Genève est donc engagée.

«Le stade est là, c'est une opportunité», constate le commissaire libéral. D'autres villes sont également dotées d'une infrastructure de cette envergure, elles savent l'exploiter. Il faut donc clore le volet financier de ce dossier, afin de permettre au stade de «vivre sa vraie vie de stade», un lieu d'accueil pour différentes manifestations. C'est une opportunité pour la Ville de retirer le profit qui lui est légitimement dû.

A propos des conditions émises par le groupe socialiste, l'intervenant pense qu'il faut être réaliste: il est vain de prendre des décisions si les chances de succès sont inexistantes ou très limitées.

La position de son groupe a évolué positivement et il adhère à l'objectif final du passage de la FSG au statut de fondation de droit public; faut-il pour autant conditionner la libération des fonds à ce changement de statut? Le commissaire

libéral en doute, vu les contingences temporelles et juridiques. Il souhaite que l'on trouve une solution plus souple sur le plan de la trésorerie et qui permette d'atteindre le même objectif.

En ce qui concerne la somme de référence à prendre en considération, l'idéal serait 14 millions, soit le stade «complet». Si on ne peut probablement pas aller jusque-là aujourd'hui, il faut en tout cas 10 millions pour boucler les factures ouvertes.

Prenant en considération les partenaires potentiels, l'orateur observe que l'on devrait pouvoir compter sur le Crédit Suisse et Jelmoli, la Fondation Hippomène n'ayant pas l'air de se sentir responsable. Avec la Ville de Genève, on se retrouve donc à trois et non pas à quatre comme l'entend le groupe socialiste qui propose une somme de 2,5 millions comme participation municipale; c'est risqué, car le groupe libéral lui non plus ne tient pas à engager la Ville de Genève tant que la totalité de la somme due n'est pas réunie. Pour cette raison, le commissaire libéral soutient une participation de 3 millions, qui donne davantage de garanties de réussite.

La commissaire du Parti du travail partage en gros l'avis de son collègue de l'AdG/SI. Elle estime qu'il ne faut pas mettre entièrement la responsabilité de la situation sur le dos du magistrat qui présidait la FSG. Les frais de sécurité, par exemple, n'étaient pas prévisibles; ils auraient dû être payés par les CFF. Le Stade de Genève est le stade le plus sécurisé d'Europe, il ne faut donc pas s'étonner que cela ait généré des millions supplémentaires.

Ce n'est pas 1,5 million ni 2,5 millions ni même 3 millions qui vont permettre de boucler ce dossier, poursuit-elle. Comme dans le cas du Grand Théâtre, il faudra «repasser à la caisse» dans quelques années.

Elle conclut en disant que le Parti du travail a toujours soutenu le sport populaire contre le sport spectacle.

Les écologistes sont satisfaits du travail effectué par la commission; ni la quantité ni la qualité des auditions n'ont cependant modifié leur position. Ils ne participeront pas aux négociations qui vont suivre lors de la rédaction finale du projet d'arrêté.

En 1998 déjà, ils avaient dénoncé le montage financier et annoncé le départ de Canal Plus; la fuite en avant a continué. Ce projet met en évidence des valeurs dans lesquels les Verts ne se reconnaissent pas: le sport business et le consumérisme.

La Ville de Genève va devoir «renouveler sa responsabilité» dans quelques années, car les propriétaires du stade auront à engager de nouveaux travaux en vue de l'Euro 2008. On est devant un gouffre sans fond.

Constatant la part que prendront les «événements» (80% de l'activité envisagée), il s'indigne du détournement de ce rêve populaire: le stade devait à l'origine être construit pour un club résidant, le Servette FC.

Les Verts persistent à ne pas croire à la viabilité de ce stade, vu le faible potentiel performant du club qui est censé l'animer; ils refuseront le projet d'arrêté PA-47 quelle qu'en soit la version.

Le chef de groupe de l'Union démocratique du centre est convaincu de la responsabilité de la Ville de Genève. Il soutient la proposition d'une rallonge municipale à hauteur de 3 millions, accepte que ce soit un prêt sans intérêt, mais il insiste pour que l'on fixe le délai de remboursement du prêt.

Il fait également remarquer à propos de la situation du sport en général que, sans équipe fanion, sans «phare», il n'y a pas d'émulation chez les jeunes et il donne l'exemple d'Alinghi: depuis son succès, les demandes dans les écoles de voile ont triplé.

En ce qui concerne l'exploitation du Stade de Genève, il conçoit tout à fait qu'il s'y déroule des activités événementielles autres que le football; si on peut ainsi rentabiliser le stade, il n'y a pas à le regretter.

Le président de la commission, membre du Parti démocrate-chrétien, rappelle tout d'abord que le problème posé est celui du règlement d'une facture de 10 millions de francs et non pas celui de l'opposition sport de masse/sport d'élite. Il comprend la cohérence exprimée par les groupes des Verts et de l'AdG/SI, mais se montre très sévère avec la position du Parti du travail, qui devrait avoir la décence de s'abstenir lors du vote.

Il se déclare agréablement surpris par les propositions du groupe socialiste; il est plutôt favorable à l'octroi d'une somme de 3 millions, mais, finalement, si la Ville de Genève donne un signe tangible et susceptible de déclencher une participation des autres partenaires potentiels, il ne devrait pas y avoir trop de problèmes pour trouver l'argent nécessaire.

Il regrette qu'il faille attendre qu'une fondation de droit public soit créée pour que l'argent soit versé, condition non négociable avancée par la représentante socialiste. Il votera la version maximaliste (3 millions), mais se ralliera ensuite à la version minimaliste (2,5 millions).

Le commissaire président démocrate-chrétien tient à préciser, concernant l'exploitation du stade, que la proportion 20% football/80% événements signifie: 20% activités du Servette FC et que dans les 80% il y aura aussi des matchs de football. Il convient en effet de ne pas oublier, par exemple, l'Euro 2008, dont les retombées seront importantes pour l'image de Genève.

## 9. **Discussion de la commission** (20 avril 2004)

Une commissaire socialiste tient à insister sur le fait que les surcoûts ne sont pas uniquement dus à des plus-values liées au stade. Ils ont également été causés par les retards provoqués par les recours, les exigences de sécurité. On ne doit pas laisser l'impression que les 10 millions dont il est question ont été votés à la légère par la FSG.

Concernant le nombre de partenaires potentiels, elle estime qu'il faut prendre en considération la Fondation Hippomène. La proposition radicale, 3 millions chacun (Ville de Genève, Crédit Suisse, Jelmoli), ne suffit pas à réunir la somme exigible au 30 juin. Son groupe n'entrera pas en matière sur un montant supérieur à 2,5 millions.

Elle rappelle que la Ville de Genève a déjà versé 3 millions sans contrepartie. Il faut maintenant savoir ce qu'il est raisonnable de faire, sans préjuger de ce que feront les autres parties.

Le représentant de l'UDC déclare que, pour l'Etat de Genève qui a «donné» 20 millions et la Ville de Genève 3 millions, il existe des retombées économiques qui sont difficiles à chiffrer mais qui représentent des millions pour l'économie locale, notamment lors du prochain Euro 2008.

Un commissaire libéral demande si le groupe socialiste tient absolument à ce que la FSG passe à un statut de droit public pour que l'argent soit débloqué.

«C'est en effet une condition préalable», lui répond la commissaire socialiste, qui ajoute que cela prendra du temps et que le Conseil d'Etat a donné mandat à M<sup>e</sup> Burnand de présenter dans ce sens un projet pour le Grand Conseil. Sa collègue de groupe précise que le Parti socialiste ne développe pas une stratégie visant à faire échouer la résolution du problème; il veut donner le signe qu'il est possible de réussir même si la condition posée est difficile à remplir.

«N'oublions pas que la FSG a besoin de cet argent avant la fin du mois de juin et que son changement de statut juridique ne pourra être réalisé dans ce délai», rappelle le commissaire de l'UDC.

La représentante du Parti du travail se déclare choquée par la déclaration du commissaire démocrate-chrétien au sujet de la position de son parti (cf. prises de position des partis).

## 10. **Vote des arrêtés**

Dans un premier temps, la commission vote sur le montant de la participation de la Ville de Genève. L'Entente et l'UDC proposent la somme de 3 millions.

Cette proposition est refusée par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente et UDC).

*Les votes sur les arrêtés ci-dessous ayant tous donné le même résultat, le rapporteur prend la liberté de mentionner le détail de ces différents votes une seule fois:*

10 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC, 3 S) contre 5 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve).

La majorité de la commission des finances recommande au Conseil municipal d'accepter les arrêtés ci-dessous.

Un rapport de minorité est annoncé par le groupe de l'AdG/SI.

### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sa commission des finances,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 francs destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du Stade de Genève.

*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier prend la forme d'un prêt sans intérêts remboursable sur trente ans.

*Art. 3.* – Ce prêt est destiné à la fondation de droit public à créer qui sera propriétaire du Stade de Genève.

*Art. 4.* – Le déblocage des fonds prévus à l'article premier est subordonné à la prise en charge complète du reste du montant nécessaire aux travaux supplémentaires exigibles au 30 juin 2004 par d'autres partenaires publics ou privés.

### *PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de sa commission des finances,

*arrête:*

*Article unique.* – La Ville de Genève ne peut être représentée au conseil de la fondation de droit public à créer pour le Stade de Genève sans l'accord préalable du Conseil municipal.

## **B. Rapporteur de minorité: M. Bruno Martinelli.**

Pour le compte rendu du travail de la commission des finances, veuillez vous référer au rapport de majorité de M. Losio.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), avec d'autres partis, a refusé, lors du vote à la commission des finances, l'entrée en matière sur le projet d'arrêté PA-47, pour les raisons suivantes.

Contrairement à ce que prétend le titre du projet d'arrêté, la Ville de Genève n'a aucune responsabilité à assumer envers le stade de la Praille, même s'il a été appelé Stade de Genève.

Ce n'est pas avec de l'argent public qu'il faut payer les ardoises et les dépassements de budget des promoteurs privés à qui cette histoire a déjà passablement rapporté: c'est aux promoteurs privés d'assumer leurs responsabilités et non pas à la Ville de Genève.

Aujourd'hui, ces mêmes promoteurs, acculés par le manque de rentabilité de ce monstre boulimique, souhaitent refiler la patate chaude aux collectivités en proposant la transformation de la Fondation du Stade de Genève en fondation de droit public et donc offrir un stade clefs en main à la collectivité.

La majorité de la commission des finances semble séduite par cette solution. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) reste plus que sceptique, pour les raisons suivantes:

1. La Ville a beaucoup à perdre dans cette histoire, car cette infrastructure est un gouffre.
2. Le montage financier est tellement imbriqué et soumis à un tel nombre de conventions que la marge d'action pour la future fondation de droit public en est très limitée ou pour ainsi dire nulle!
3. Une fois engagée, la Ville va devoir faire face à d'autres nombreuses demandes de financement, car celle qui nous est soumise aujourd'hui n'est que la première d'une longue série.

De plus, l'octroi de ce prêt de 2,5 millions de francs devrait s'effectuer dans des délais très brefs, tandis que la transformation de la fondation en fondation de

droit public ne peut intervenir que sur décision du Grand Conseil, et dans un délai de deux ans; l'application de l'article 3 du projet d'arrêté I ne peut donc en aucun cas être garanti.

Lorsqu'une autorité décide de doter la collectivité d'une infrastructure sportive ou autre, elle doit pouvoir en étudier le projet, en déterminer la taille, le prix, le coût de fonctionnement, son impact sur l'environnement, etc., afin que cette infrastructure corresponde aux besoins et aux intérêts de cette collectivité.

Or le stade de la Praille n'obéit pas à ce critère de réflexion préalable, ni ne correspond aux besoins de la collectivité, il en est même l'opposé: surdimensionné par rapport à la région, cher, impossible à rentabiliser à cause de son énorme coût de fonctionnement, absurde du point de vue écologique, que ce soit sous le régime de droit public ou de droit privé.

A la commission des finances, les mêmes groupes politiques qui, à l'époque, s'opposèrent à l'actuel projet refusent l'entrée en matière sur le projet d'arrêté PA-47, car non seulement rien n'a changé, mais, suite aux auditions des principaux acteurs, ils se sont rendu compte que l'avenir du stade est très incertain.

L'audition du représentant de la société Aton Développement SA, pilote du projet du Stade de Genève, nous a appris que cette histoire a été un vrai cauchemar et que ce beau stade ne sera jamais rentable, ni même probablement équilibré du point de vue des comptes.

Ensuite, l'actuel propriétaire du Servette FC et gestionnaire du stade est plus convaincant dans la presse que lors des auditions. Son projet ne se base sur aucune analyse sérieuse du potentiel du marché de la région; les matches de coupe UEFA promis dans les medias se réduisent à quelques matches amicaux; les spectacles et autres manifestations éventuelles prennent la forme de vagues promesses sans aucune précision. Il s'engage aussi à comprimer les coûts de fonctionnement, mais la commission des finances n'a pu obtenir aucune précision concrète à ce sujet.

Il est difficile de savoir avec quelles intentions cet investisseur est venu à Genève. Ce qui est certain, c'est qu'une personne capable de se faire attribuer en une nuit la gestion d'un objet de 110 millions, avec en tout et pour tout 800 000 euros de garantie, qui pousse la «négociation» jusqu'au dernier soupir d'un symbole collectif, le Servette FC, est sans doute une personne très habile en affaires, qui n'a pas l'habitude de perdre son argent, ce qui ne laisse rien présager de bon sur la qualité des relations avec la Ville et les autres collectivités.

Les autres auditions, Jelmoli, Crédit Suisse et le représentant de l'Etat à la Fondation du Stade de Genève, nous ont donné une idée du flou et de l'imbricquement compliqué du montage financier, qui considère notamment comme investissement des loyers anticipés.

Les diverses parties se contredisent en ce qui concerne les chiffres et les intentions.

Le Crédit Suisse nous apprend que, même si la Fondation du Stade de Genève se transforme en fondation de droit privé, le stade devra porter les couleurs du logo du Crédit Suisse, car c'est ce qui est stipulé dans les conventions attachées au prêt de 20 millions sans intérêt, remboursable en quatre-vingts ans. D'autres conventions stipulent des contre-prestations, mais nous n'avons pas pu en connaître le contenu.

D'autres raisons politiques nous ont confortés dans le refus du projet d'arrêté PA-47.

Une ville doit soutenir financièrement le sport pour son rôle de vecteur de valeur de paix, de tolérance et de santé: bref, en tant que culture.

Mais est-ce que le sport d'élite symbolise aujourd'hui ces valeurs?

Le sport d'élite est devenu synonyme de tricherie, dopage, traite des êtres humains, corruption de juges, etc.; chaque sport en a pour son grade.

Après tout, cela est assez normal à partir du moment où le sport d'élite n'est plus une affaire de passionnés mais est devenu objet d'investissement, comme le cacao ou les start-up. Aujourd'hui, les clubs, devenus des sociétés anonymes, sont dirigés par des équipes de choc issues tout droit du milieu économique néolibéral et qui en appliquent les principes, principes totalement opposés à l'esprit du sport pour lequel, je le rappelle, l'important c'est de participer, tandis que pour les investisseurs l'important c'est de gagner rapidement de l'argent. Pas étonnant donc que le sport d'élite soit devenu ce qu'il est.

Pour conclure, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que la Ville ne doit pas continuer à financer le stade de la Praille, alors que le projet est essentiellement un projet privé. Le coût total de ce stade n'est pas encore définitivement connu, mais ce prix va être proche de 120 millions, soit près du double du prix du projet initial, et l'on vient demander aux collectivités publiques de continuer à injecter de l'argent. D'autant que nous sommes persuadés que cette demande de rallonge n'est pas la dernière. Au moment où les équipements et les investissements absolument nécessaires ont de la peine à être financés, au moment où à l'occasion du budget 2005 nous verrons le Conseil municipal chercher à couper des crédits importants, nous trouvons scandaleux que 2,5 millions de francs s'en aillent boucher les trous d'un projet privé, projet mégalomaniaque que nous avons combattu dès sa conception.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous vous engageons à refuser cet arrêté.

**M. Didier Bonny, président de la commission des finances (DC).** Avant d'entrer dans le stade et de m'installer confortablement dans les gradins pour regarder le match qui va suivre, je me permets de faire remarquer que ce débat tombe on ne peut mieux, puisqu'il se déroule trois jours avant l'ouverture de l'Eurofoot! On ne pouvait pas mieux faire. Je rappelle que l'Eurofoot, en 2008, aura lieu en Suisse et en Autriche, particulièrement au Stade de Genève.

Monsieur le président, laissez-moi à présent vous narrer quelques actions marquantes qui ont eu lieu durant la partie à la commission des finances. Les auteurs du projet d'arrêté furent évidemment les premiers à entrer sur le terrain et à donner le coup d'envoi à cette partie, qui dura plus de trois mois. Ils furent suivis par le conseiller d'Etat Laurent Moutinot, qui plaça la première attaque et demanda quand l'équipe des finances pensait donner le coup de sifflet final. La réponse donnée fut juin 2004. Force est de constater que le but est donc atteint, peut-être au grand dam des défenseurs du Conseil administratif, qui souhaitaient empêcher la Ville d'aggraver le score en faveur du Stade de Genève.

Si le but a pu être atteint, c'est évidemment grâce aux joueurs de l'équipe de la commission des finances, qui ont su mouiller leur maillot sur une pelouse parfois glissante, en évitant de se prendre les crampons dans les filets, ce dont le capitaine de circonstance les remercie. Mes remerciements vont également au rapporteur Vert, M. Pierre Losio – vert comme le gazon du Stade de Genève que l'équipe de la commission des finances a pu fouler lors de sa visite le 17 mars – qui a rendu son rapport dans un délai très court et qui a fait preuve de fair-play en ne cherchant pas à mettre en touche et, donc, à jouer les prolongations en retenant son rapport, quand bien même il fait partie des adversaires du projet d'arrêté voté au coup de sifflet final.

J'espère que le fair-play de M. Losio inspirera les joueurs qui s'apprêtent à leur tour à entrer sur le terrain, et que le match évitera les mauvais tacles de telle manière que vous, Monsieur le président, n'ayez pas à vous muer en arbitre qui aurait à distribuer les cartons jaunes, voire les cartons rouges. Balle au centre!

*Des voix. Bravo! (Applaudissements.)*

**Le président.** Merci, Monsieur le président, je souhaite que vos vœux soient exaucés. La parole est maintenant au rapporteur de majorité et je redonne la parole à M. Didier Bonny, qui la prend au nom du rapporteur de majorité.

**M. Didier Bonny, au nom du rapporteur de majorité (DC).** C'est donc M. Pierre Losio qui est l'auteur du rapport. Ce dernier ne pouvant pas être présent ce soir, il a été décidé à la commission des finances que je lirais, en qualité de président, la déclaration que M. Losio m'a fait parvenir. Voici donc son texte:

«Monsieur le président,

»Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

»Je tiens, en tant que rapporteur, tout d'abord à m'excuser des erreurs que j'ai commises et que je vous ai signalées le plus rapidement possible.

»Ensuite je peux assurer ce Conseil municipal que votre commission des finances a traité le projet d'arrêté PA-47 de manière que personne ne puisse dire que le travail a été incomplet ou bâclé: toutes les auditions demandées ont été acceptées et celles qui avaient été envisagées (deux commissions du Grand Conseil) ne se justifiaient plus. On ne peut pas en dire autant du travail effectué en 1997 par la commission des sports et de la sécurité.

»Il reste encore des zones d'ombre; un exemple: quels sont les investisseurs qui appuient M. Marc Roger? Il manque certes la liste de tout ce que le repreneur de la Société d'exploitation du Stade de Genève (SESGE) estime nécessaire de faire encore au Stade de Genève. En aucun cas, cependant, on ne peut imputer ces inconnues à la commission des finances.

»Une observation encore ou, plutôt, un paradoxe: ni dans les prises de position des partis ni dans la discussion précédant le vote des arrêtés il n'a été question de l'actuelle situation financière délicate de la Ville de Genève.

»Je remercie encore mes collègues de la commission des finances de l'excellent travail accompli sur ce dossier complexe.

*Pierre Losio*»

**M. Bruno Martinelli, rapporteur de minorité (AdG/SI).** Mon groupe a effectivement refusé d'entrer en matière sur le projet d'arrêté PA-47 et a déposé un rapport de minorité. Voici, Monsieur le président, un résumé des différents motifs.

Mon groupe, tout le monde en conviendra, s'est toujours battu contre cet ouvrage mégalomane du stade de la Praille qui nous fut présenté, en 1999, comme une opération majoritairement prise en charge par les privés. Nous avons prévu l'impossibilité de rentabiliser une infrastructure si disproportionnée par rapport aux besoins de la région, nous l'avions prévue, ainsi que le dépassement des coûts qui ont doublé, pour le moment, le montant de la facture initialement budgétisé. Nous considérons aujourd'hui que la Ville de Genève, face à cette

situation, n'a pas de responsabilité à assumer, car ce n'est pas avec l'argent public qu'il faut payer les ardoises et les dépassements de budget des promoteurs privés à qui cette histoire a déjà passablement rapporté: c'est aux promoteurs privés d'assumer leur responsabilité et non pas à la Ville de Genève.

Aujourd'hui, ces mêmes promoteurs, acculés par le manque de rentabilité de ce monstre boulimique, souhaitent refiler la patate chaude aux collectivités en proposant la transformation de la Fondation du Stade de Genève en fondation de droit public. Mais le montage financier est tellement imbriqué et soumis à un tel nombre de conventions que la marge d'action de la future fondation de droit public en est très limitée, ou pour ainsi dire nulle. De plus, une fois engagée, la Ville va devoir faire face à d'autres nombreuses demandes de financement, car celle qui nous est soumise aujourd'hui n'est que la première d'une longue série.

Lorsqu'une autorité décide de doter la collectivité d'une infrastructure sportive ou autre, elle doit pouvoir en étudier le projet, en déterminer la taille, le prix, le coût de fonctionnement, son impact sur l'environnement, etc., afin que cette infrastructure corresponde aux besoins et aux intérêts de cette collectivité. Or le stade de la Praille n'obéit pas à ces critères de réflexion préalable, ni ne correspond aux besoins de la collectivité; il en est même l'opposé: surdimensionné par rapport à la région, cher, impossible à rentabiliser à cause de son énorme coût de fonctionnement, absurde du point de vue écologique, et cela, que ce soit sous le régime de droit public ou de droit privé.

A la commission des finances, nous avons procédé aux auditions des principaux acteurs et nous nous sommes rendu compte que la situation était bien plus grave qu'on l'imaginait. L'actuel propriétaire du Servette Football Club et de la SESGE est plus convaincant lors des conférences de presse que pendant les auditions. Au même titre que ses prédécesseurs, une véritable analyse sur le potentiel du marché dans la région n'a apparemment pas été faite; les matches de coupe UEFA promis dans les médias se réduisent à quelques matches amicaux; les spectacles et autres manifestations éventuelles prennent la forme de vagues promesses sans aucune précision. Le propriétaire s'engage aussi à comprimer les coûts de fonctionnement, mais la commission des finances n'a pu obtenir aucune précision concrète à ce sujet.

Il est difficile de savoir avec quelles intentions cet investisseur est venu à Genève. Ce qui est certain, c'est qu'une personne capable de se faire attribuer en une nuit la gestion d'un objet de plus de 110 millions de francs, avec en tout et pour tout 800 000 euros de garantie, qui pousse la «négociation» – là, j'utilise un euphémisme – jusqu'au dernier soupir d'un symbole collectif, le Servette Football Club, est sans doute très habile en affaires et n'a pas l'habitude de perdre son argent, ce qui ne laisse rien présager de bon sur la qualité des relations avec la Ville et les autres collectivités.

Nous avons aussi appris que si, initialement, les prévisions d'utilisation du stade étaient 80% football et 20% spectacles, il se pourrait que ce critère d'utilisation s'inverse: 80% spectacles et 20% football. Cela dit, selon les dernières nouvelles qui concernent le concert de Florent Pagny, c'est plutôt mal parti...

Les autres auditions, Jelmoli, Crédit Suisse et le représentant de l'Etat à la Fondation du Stade de Genève, nous ont donné une idée du flou et de l'imbrication compliquée du montage financier, dans lequel des loyers anticipés sont considérés notamment comme investissement. Les diverses parties se contredisent quant aux chiffres et aux intentions. Jelmoli souhaite créer une multisalle de cinéma, ce qui ne rajoute rien au sport mais qui a l'inconvénient d'engorger davantage cet axe routier déjà surchargé. Le Crédit Suisse nous apprend que, même si la Fondation du Stade de Genève se transforme en fondation de droit public, le stade devra porter les couleurs du logo du Crédit Suisse, car c'est ce qui est stipulé dans les conventions attachées au prêt de 20 millions sans intérêts, remboursable en quatre-vingts ans. D'autres conventions stipulent des contre-prestations, mais nous n'avons pas pu en connaître le contenu.

Pour conclure, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que la Ville ne doit pas continuer à financer le stade de la Praille, alors que le projet est essentiellement un projet privé. Le coût total de ce stade n'est pas encore définitivement connu, mais ce prix sera proche des 120 millions de francs, soit près du double du coût du projet initial, et l'on vient demander aux collectivités publiques de continuer à injecter de l'argent... D'autant que nous sommes persuadés que cette demande de rallonge n'est pas la dernière. Au moment où les équipements et les investissements absolument nécessaires ont de la peine à être financés, au moment où, à l'occasion du budget 2005, nous verrons le Conseil municipal chercher à couper des crédits importants, nous trouvons scandaleux que 2,5 millions de francs s'en aillent boucher les trous d'un projet privé, projet mégalomaniaque, nous l'avons dit, que nous avons combattu dès sa conception.

Mesdames et Messieurs, nous vous engageons à refuser ce projet d'arrêté PA-47. (*Applaudissements.*)

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (T). Notre groupe est plutôt divisé sur cet objet. Pour moi, la chose est claire: je refuserai ce projet d'arrêté PA-47. En commission des finances, je m'y suis opposée et je ne modifierai pas ma position, bien qu'on ait essayé de me faire changer... (*Quelques applaudissements.*)

Comme beaucoup d'entre vous, j'ai rêvé d'un beau stade pour Genève, pour l'équipe du Servette, pour le sport. Puis des problèmes financiers sont survenus

et, avec ceux-ci, moins de sport, moins de beau stade pour Genève, pour le Servette, mais un stade aux couleurs du Crédit Suisse, un stade qui promet du sport business, du sport spectacle et même d'autres *events* n'ayant absolument rien à voir avec le sport. Cela me fait un peu penser à Expo.02.

De plus, il nous a été dit dernièrement qu'avec la situation financière actuelle de la Ville, il fallait faire des choix, avoir des priorités. Pour moi, les choix sont vite faits, c'est le logement, le social, les activités pour les jeunes, et c'est aussi le sport populaire et non pas le sport spectacle. (*Applaudissements.*)

**M. Alain Marquet** (Ve). Je vous le demande, Monsieur le président, que diable irions-nous faire encore dans cette galère? Il ne se passe pas deux jours sans qu'on apprenne un nouvel élément foireux sur la saga du Stade de Genève. Entre l'un des partenaires privés, Jelmoli, qui émet des conditions d'exploitation ahurissantes pour rallonger sa mise, l'organisateur de spectacles M. Driberg, qui préfère se replier sur son Arena devant les cafouillages et les hésitations des gestionnaires du stade, les aménagements encore et toujours nécessaires pour répondre aux normes de sécurité – 800 000 francs – les impayés aux Transports publics genevois pour les navettes, et ainsi de suite, nous sommes forcés de reconnaître que ce stade ressemble à une véritable pétaudière dans laquelle une chatte ne retrouverait pas ses petits. Une pétaudière qui ne mérite en aucun cas que la Ville de Genève crache à nouveau au bassinnet, bassinnet qui ne servira que les intérêts privés!

On a tellement entendu de contradictions insensées, de projets grandiloquents aussitôt avortés, de dérapages plus ou moins prévisibles, que l'on en vient à se dire que ce stade, c'est plan contre plan et rantanplan... Plus sérieusement, dans la période budgétaire difficile que nous vivons, il importe plus que jamais de savoir faire des choix intelligents et, si nous voulons vraiment encourager le sport plutôt que le spectacle affligeant de la cacade de ce stade, nous pensons que ces millions pourraient être utilisés plus judicieusement, comme l'a dit M<sup>me</sup> Ecuver, dans les sports populaires ou corporatifs, qui permettent à toujours plus de personnes de pratiquer une activité physique suffisante, d'améliorer leur hygiène et également leur état de santé.

Pour exemple – et ce n'est pas le D' Rielle qui me contredira – il y a encore des clubs de foot dont les équipes juniors ne disposent même pas d'un encadrement médical pour suivre la santé de leurs jeunes sportifs. Il y a des clubs sportifs qui tirent la langue pour proposer à leurs membres des stages de sport à des prix accessibles pour le plus grand nombre. Notre Ville doit pouvoir proposer, soutenir et encourager davantage de manifestations populaires auxquelles la population puisse toujours plus largement participer. C'est, entre autres, pourquoi nous

refuserons de voir cet argent jeté dans le gouffre sans fond du Stade de Genève. Il faut encore rappeler ici que stade et centre commercial ne sont que des prétextes réciproques à une consommation irréfléchie et fort peu responsable.

Monsieur le président, je me plais à rappeler ici qu'hier encore, dans votre discours d'investiture, vous fustigiez allégrement le consumérisme et le plaisir immédiat. A nos yeux, ce stade en est le parfait symbole. Ce lieu est l'exemple caricatural de ce que les Verts ne souhaitent pas: le royaume de la carte bancaire, l'illusion de l'amusement, le symbole érigé d'une société qui vivrait dans l'immédiateté sans penser aux prochaines générations. Si les propriétaires et gestionnaires du centre commercial et du stade n'ont qu'une préoccupation, celle de faire de l'argent, qu'ils en fassent, cela sera sans notre caution!

Je vous le disais au début: qu'irions-nous faire encore dans cette galère? Eh bien, dans cette galère, les Verts n'y monteront pas! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je vous remercie, Monsieur Marquet. Je vois que j'ai été écouté hier, je ne retire rien de ce que j'ai dit.

**M. Pierre Maudet (R).** Les représentants des groupes des Verts et de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ont pour eux le mérite de la cohérence, il faut le souligner: à chaque opportunité de débat sur la question du Stade de Genève dans cette enceinte, ils ont tenu la même position. Le seul ennui, ce soir, c'est que nous sommes – si vous me passez l'expression – au stade suivant. Il y a eu un travail de commission, un rapport, et la question n'est plus de savoir si nous voulons faire ce stade ou non, si nous voulons instruire dans cette enceinte le procès de la société de consommation et celui, par anticipation, de M. Marc Roger, qui a repris l'exploitation du Servette et celle du stade. La vraie question, ce soir, est posée à travers le rapport PA-47 A/B et vous me permettez, Monsieur le président, de la reprendre et de la reformuler également selon mes termes, puisque les préopinants l'ont fait de leur côté.

D'abord, j'aimerais souligner le travail important réalisé en commission des finances. C'est un élément crucial, Mesdames et Messieurs. Nous, représentants de la droite, avons demandé dès le départ que la commission des finances puisse faire œuvre de transparence, qu'elle ait accès à tous les documents, à tous les dossiers, ce dont nous étions privés précisément depuis quelques mois, depuis que le Conseil administratif n'était plus présent au conseil de la Fondation du Stade de Genève. Cette œuvre de transparence, nous l'avons faite, j'en suis fier. Je suis satisfait et je remercie le rapporteur de majorité, M. Pierre Losio. Il était néces-

saire – quelle que soit la position qu'on puisse prendre ensuite sur le stade – de savoir exactement ce qu'il en est, à la fois en termes financiers et dans l'établissement des responsabilités.

Car c'est là, Mesdames et Messieurs, le problème qui s'est posé à nous, et je reprends l'intitulé du projet d'arrêté PA-47, qui demande quelle est la responsabilité de la Ville de Genève dans cette affaire de stade. La présidence du conseil de la Fondation du Stade de Genève a été assumée pendant quasiment cinq ans par un de nos magistrats, qui a été à deux reprises maire de la Ville de Genève durant cette époque. La Ville de Genève était donc engagée en termes d'image, mais également physiquement, concrètement, dans la gestion de la Fondation du Stade de Genève. Nous ne pouvons pas nous exonérer à si bon compte de cette responsabilité que porte ce Conseil administratif, qui est chargé de savoir ce que font ses représentants dans les différents conseils dans lesquels il les envoie.

Force est de constater, à la lecture de ce rapport, qu'il y a eu quelques problèmes en matière de communication interne au Conseil administratif, puisqu'on découvrirait certains surcoûts, qui ont été largement approuvés par le représentant de la Ville, ainsi que le soulignent à la fois MM. Moutinot et Schipperijn, autres membres du conseil de fondation. Le représentant de la Ville de Genève a, en effet, systématiquement voté pour les surcoûts engendrés notamment par des questions de sécurité et par les retards dans cette affaire du Stade de Genève. Nous portons donc déjà une responsabilité. C'est le premier aspect.

Le deuxième aspect sur lequel je veux revenir, Mesdames et Messieurs – et, là, nous prenons à défaut ce Conseil administratif, qui sait parfois faire preuve d'un communalisme étriqué, comme il l'a montré dans l'affaire du Salon de l'auto – c'est le fait que ce stade est le stade de Genève et pas celui de Lancy-Sud. A cet égard également, la Ville de Genève, qui, en matière de culture, de sports, a un certain nombre d'apanages, porte aussi des responsabilités sur ce dossier-là. Car cette collectivité publique Ville de Genève, qui représente deux cinquièmes de la population totale du canton, elle a un budget de 1 milliard de francs et elle est également régulièrement sollicitée pour participer à ces projets. Je vois mal comment nous pourrions dire à M. Mugny que nous allons soutenir son projet de la Maison de la danse à Lancy mais que nous ne soutiendrons pas le Stade de Genève qui, précisément, s'appelle Stade de Genève quand bien même il se situe sur la commune de Lancy, la commune même qui devrait accueillir la Maison de la danse. Mesdames et Messieurs, nous ne retrouvons pas là la cohérence dont font souvent preuve les Verts et l'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants) et à laquelle ils nous ont habitués, celle de savoir si la Ville doit participer à des infrastructures qui se situent en dehors de son territoire.

Le troisième aspect important est que la commission des finances a pu définir le montant de ces surcoûts et établir de manière précise, à la faveur d'un rapport

qui a été largement diffusé et agréé par le conseil de fondation, qu'il s'agissait d'un peu moins de 10 millions de francs. Dans le conseil de fondation, à la table de laquelle il y a six partenaires, deux ont déjà rouvert le porte-monnaie et nous pensons qu'il appartient aux quatre autres – soit le partenaire public restant, la Ville, et les trois partenaires privés, à concurrence d'un quart chacun, soit de 2,5 millions de francs – de contribuer au financement qui permettra l'exploitation de ce stade. Monsieur Martinelli, tout à l'heure, vous nous parliez de ce stade qui ne fonctionne pas, des concerts qui sont différés et ainsi de suite, mais vous mettez précisément le doigt sur le problème de l'outil qui n'est pas encore adéquat et là est le problème. Si nous ne donnons pas les moyens à la fondation d'exploiter correctement son stade, comment veut-on, à terme, en faire une infrastructure rentable?

Pour notre part, nous, radicaux, nous défendons l'idée, et nous la défendons à d'autres reprises également, qu'il appartient aux collectivités publiques de donner des coups de pouce en matière d'infrastructures. Je vais prendre un exemple concret, qui m'a été donné l'autre jour à la télévision dans le débat sur cette affaire. On nous ressasse les affaires d'Expo.02, de Swissair et autres, où nous avons mis à fonds perdus des sommes astronomiques. C'est vrai, mais, ce soir, le cas est différent. Il s'agit d'investir dans du dur, et c'est là le rôle des collectivités publiques. Il est sain, naturel et bon que le Canton de Genève investisse dans un aéroport et non pas dans une compagnie aérienne qui est, pour le moins, volatile – c'est le cas de le dire. Dans le même ordre d'idées, il est normal que la Ville de Genève investisse dans une infrastructure en dur, celle du Stade de Genève, qu'à terme – et le projet d'arrêté PA-47 le demande – nous investissions dans une fondation de droit public, que les murs appartiennent aux collectivités publiques et que les risques liés à l'exploitation, que ce soit l'exploitation du Servette ou l'exploitation des concerts et autres manifestations, soient pris en charge par des privés. Je pense que c'est également là un point sur lequel il faut insister.

La commission des finances a fait œuvre de pionnier et de transparence en soulignant à quel point la solution, qui semble recueillir un consensus assez large, est d'arriver à un conseil de fondation qui transfère les risques à des privés en matière d'exploitation – donc locataires et exploitants – et que le propriétaire arrive, grâce à la rentabilité de l'infrastructure, à assumer les coûts générés par le vieillissement du bâtiment. Nous, radicaux, nous défendons cette option-là, parce qu'elle est raisonnable, juste et, à terme, la seule possible. Sinon, on ne construit plus rien dans notre canton!

Un dernier point sur lequel je veux insister. On ne peut pas passer sous silence le fait que, pour le moment, dans cette affaire, la Ville a mis extrêmement peu; là, je m'inscris en faux contre les propos entendus tout à l'heure de nos contradicteurs. Si, contrairement à ce qui a été dit, les pouvoirs publics ont donné beaucoup, sous forme de prêts, parfois de dons, de crédits pour la sécurité, en

revanche, la Ville de Genève, dans ces partenaires publics, a donné assez peu et a surtout beaucoup récupéré en termes d'échanges fonciers. Elle va encore en récupérer dans le quartier des Charmilles; je ne vais pas revenir sur ce dossier, parce qu'on ne sait pas à quelle échéance, mais elle récupérera à tout le moins un parc. Puis elle a également récupéré en frais de fonctionnement épargnés sur l'exploitation du centre de Balexert.

Pour ma part, je trouverais indécent que, ce soir, on ne fasse pas le minigeste d'accorder ce prêt de 2,5 millions de francs, car il s'agit bien d'un prêt et non d'un cadeau. Monsieur Ferrazino, ce soir, nous voudrions presque vous faire un cadeau pour vos 50 ans; ce serait certainement un cadeau pour vous que de voter ce crédit. Mais, en réalité, ce n'est pas un cadeau, puisque c'est un prêt remboursable sur trente ans. Mesdames et Messieurs, de notre point de vue, ce serait indécent de refuser ce prêt, parce que la Ville a des responsabilités, qu'elle doit investir dans des infrastructures et qu'elle le fait en toute connaissance de cause à la faveur de notre rapport.

Puis, de surcroît – et j'en finirai par là, Monsieur le président – vous le verrez dans le deuxième arrêté, nous demandons que l'on mette un terme à la politique de l'autruche voulue par le Conseil administratif, qui consiste à pratiquer la chaise vide au conseil de la Fondation du Stade de Genève. D'une part, pour avoir accès aux renseignements, c'est un élément important et le contribuable est légitimé à recevoir ces renseignements par le biais de nos représentants dans ce conseil, et, d'autre part, pour que nous ayons notre mot à dire dans les décisions qui sont prises. On ne peut pas, Monsieur Martinelli, reprocher au conseil de fondation d'accorder l'exploitation de ce stade en une nuit dans des conditions, certes, un peu rocambolesques, quand nos représentants, qui pourraient précisément être dans ce conseil de fondation, pratiquent la politique de la chaise vide. Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous invite très vivement, et j'espère dans une belle unanimité, à soutenir ce projet d'arrêté PA-47.

J'en profite pour remercier le Parti socialiste, qui a fait l'effort du compromis, qui nous a proposé une série de cautèles auxquelles nous avons répondu favorablement; il a posé des conditions, c'est vrai, mais des conditions pertinentes. Cela montre qu'à la faveur d'un troisième débat et dans le cadre d'un travail de commission intéressant et profond, nous pouvons trouver des terrains d'entente.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je ne suis pas particulièrement un adepte du football; vous me trouverez rarement sur un terrain du foot et, de plus, comme vous le savez, je ne siège pas à la commission des travaux. Mais je suis atterré par ce que j'ai entendu dire dans la bouche de certains. En effet, j'ai vraiment l'impression que nous nous comportons ici, à Genève, comme des enfants gâtés.

Nous avons un outil qui est pratiquement terminé et le monde politique doit mettre toute son intelligence pour parachever cette œuvre et aider les sports et d'autres manifestations. Or à quoi assiste-t-on? A un refus systématique, à des embrouilles, à des réticences, à des embûches administratives et politiques. Je trouve que nous n'avons pas le droit d'adopter une pareille attitude.

Le football est une occasion de rassemblement, comme d'ailleurs les spectacles, mais vous aurez pu remarquer qu'on ne veut ni du foot ni de grands rassemblements populaires à Genève. Mesdames et Messieurs, oui, on peut parler de rassemblements populaires. Il est clair qu'en matière de football la récupération politique n'est peut-être pas aussi évidente, puisque nous trouvons là toutes les couches de la population, mais également tous les partis qui sont représentés parmi les spectateurs d'un match.

Ce que je trouve déplorable, c'est de constater que nous empêchons des organisateurs de spectacles de pouvoir répondre à l'attente des jeunes. Par exemple – cela a été cité tout à l'heure – lorsque M. Michael Driberg a essayé d'organiser son spectacle pour Johnny Halliday: toutes les embûches qu'il a rencontrées et tous les ennuis qu'on lui a créés. Maintenant, c'est la même chose avec Florent Pagny. Alors, que veut-on? Que nos jeunes fassent le trajet Genève-Paris pour aller au Stade de France, ou dans d'autres grandes villes encore? Pourquoi n'auraient-ils pas le droit, eux aussi, de bénéficier de grands spectacles, ici, dans notre ville de Genève?

Mesdames et Messieurs, j'en appelle à notre responsabilité sociale, qui n'est pas seulement celle du Conseil municipal, mais également celle du Conseil d'Etat, parce que je pense que nous devons maintenant tout faire pour cesser cette farce grotesque et pour faciliter la réalisation de ce stade.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur le président, merci de me donner maintenant l'occasion de m'exprimer dans ce débat, car je serai absent à la séance de 20 h 30, pour les motifs que vous avez eu la gentillesse d'évoquer tout à l'heure et que vous comprendrez.

Monsieur Lathion, je me permets de prendre la balle au bond – si vous me permettez l'expression. Vous venez de parler du Conseil d'Etat et vous avez bien raison de le faire. A l'époque, je m'en souviens peut-être mieux que vous car j'étais dans cette enceinte comme député, c'était le gouvernement monocole qui portait à bout de bras ce dossier qui était effectivement, comme l'a rappelé tout à l'heure le rapporteur de minorité, issu des milieux privés. Ce dossier avait, semble-t-il, un double défaut, mais peu de groupes l'avaient dénoncé, sauf deux, et vous avez raison de saluer la cohérence dans la démarche de ces deux groupes, puisque deux grands griefs avaient été évoqués. Le premier était de dire que le

projet était surdimensionné et le second que le financement, quant à lui, était sous-estimé. Alors, forcément, cela pose problème quand on a un projet surdimensionné avec un financement sous-estimé. Mais les gens disaient qu'il ne fallait pas s'en faire.

J'en reviens maintenant à une période beaucoup plus récente. Nous, Conseil administratif, parce que nous sommes responsables de la bonne gestion des deniers publics, nous nous sommes demandé s'il appartenait aux collectivités publiques, en l'occurrence à la Ville de Genève, de venir payer les ardoises dans le financement de projets privés qui ont été mal étudiés. La réponse, nous vous l'avons donnée, c'est non! Raison pour laquelle nous ne sommes pas venus devant vous avec un crédit complémentaire.

En ce qui vous concerne, Monsieur Maudet, on peut se demander à quel stade vous en êtes dans votre réflexion; moi je crois qu'elle évolue et je vous rends hommage. En effet, au début, quand vous êtes venu ici, c'était avec une subvention à fonds perdu et, aujourd'hui, vous revenez avec une proposition de prêt. Je me dis alors que votre réflexion pourrait peut-être encore un peu évoluer et, dans cette hypothèse-là – je me permets de vous le dire maintenant, puisque je ne serai pas là ce soir – la moindre des choses, quand on fait un prêt, est de se dire que la personne à qui on prête de l'argent, surtout la fondation en question, n'est peut-être pas la personne la plus solvable qu'on connaisse et qu'il faudrait tout de même se garantir de ce prêt. Sinon, c'est une subvention à fonds perdu, mais j'ose à peine croire que vous voulez faire la même chose que ce que vous aviez proposé initialement en nous laissant penser que ce serait un prêt remboursable, tout en sachant qu'il ne sera pas remboursé!

Monsieur Maudet, si vous voulez vraiment que ce prêt soit remboursé, il faut au moins demander la constitution d'une garantie. Vous savez d'ailleurs, puisque c'est dans l'année de droit civil que vous faites en ce moment, qu'en matière immobilière, c'est une hypothèque légale. Il faudrait donc se constituer une hypothèque légale. Je vous le dis en passant, puisque, finalement, c'est un débat qui anime le Conseil municipal et non plus le Conseil administratif, parce que nous vous avons dit ce que nous en pensions. La moindre des choses est donc de vous rendre attentif à cet élément-là, ou alors de revenir à votre proposition initiale d'une subvention à fonds perdu, mais je ne sais pas si elle sera agréée par une majorité.

Vous dites également, et cela semble raisonnable, qu'il ne faut surtout pas que les fonds soient débloqués avant que la totalité des sommes dues soient versées. Plutôt que de dire la totalité des sommes dues, il faudrait mettre un chiffre. Vous venez de dire dans votre intervention que c'était moins de 10 millions de francs, mais moi je vous dis que c'est beaucoup plus. Monsieur Maudet, je ne sais pas si vous êtes allé au Registre foncier. J'ai eu la curiosité de m'y rendre et vous

connaissant – je sais que vous êtes aussi relativement curieux – vous avez certainement dû le faire. J'ai pu voir qu'il y a deux hypothèques, parce que les privés sont peut-être plus prudents que certaines collectivités publiques; quand ils avancent de l'argent, ou quand on leur doit de l'argent, ils se couvrent. C'est le minimum. Le rapporteur de majorité le dit dans son texte, vous savez qu'il y a une hypothèque de Zschokke à concurrence de 9,2 millions, mais il y en a une deuxième à concurrence de 2 196 000 francs. J'en suis donc déjà à près de 11,5 millions de francs. Je veux bien croire qu'on en est à moins de 10 millions, mais, enfin, c'est contraire à ce qui est inscrit au Registre foncier. Puis je me suis encore renseigné et on m'a dit qu'il y a environ 3 millions de francs de travaux qui ne sont pas encore payés. Est-ce dans le solde en question? Je pense, sinon nous en sommes déjà à 14,5 millions... (*Dénégations.*) Mais oui, ce sont des faits.

Si vous votez effectivement un prêt, que vous donnez une garantie, ce qui semble être sage, et que vous nous dites surtout qu'il ne faut pas débloquer l'argent tant que ces conditions de garantie ne sont pas réunies, s'il vous plaît, soyez précis dans ces conditions et ayez le courage de noter que la somme qui doit être récoltée est bien de 14,5 millions de francs et non pas un peu moins de 10 millions, comme vous l'avez dit en passant tout à l'heure.

Je m'arrêterai là, vu le temps qui passe. Nous pouvons trouver cela relativement cocasse, je le dis d'autant plus volontiers que, au sein du Conseil administratif, nous avons passé l'après-midi à trouver des mesures d'économie, parce que nous n'arrivons plus à vous présenter un budget avec la difficulté actuelle de baisse des recettes; et avec la limite des investissements que vous nous fixez, nous avons toutes les peines du monde à mener la politique sociale pour laquelle nous avons été élus. Si, aujourd'hui, on nous dit qu'il faut encore injecter 2,5 millions de francs pour ce stade, je veux bien, mais je dis que cela posera des problèmes pour les autres investissements. Pour ma part, je trouve assez cocasse que ceux qui nous demandent de diminuer les impôts acceptent en même temps de venir faire la manche auprès de la collectivité publique pour solder des financements de projets privés qui, encore une fois, ont besoin, pour combler ce trou, de beaucoup plus que les quelque 2,5 millions dont nous parlons ce soir. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Il est passé 19 h, je vous propose d'interrompre ce débat et de reprendre nos travaux à 20 h 30. Je vous souhaite à toutes et à tous un bon appétit.

**13. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**14. Interpellations.**

Néant.

**15. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 5

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	86
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	86
3. Questions orales .....	86
4. Motion de M <sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Pour des salaires municipaux généralement indemnes, mais sans indemnités généralisées» (M-443) .....	89
5. Motion de M <sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Roberto Brogini: «Pour du long terme et des trottoirs recyclables» (M-450) .....	94
6. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Brasse coulée à Léman bleu» (I-108) .....	96
7. Interpellation de M. Pierre Maudet: «La graisse de hérisson adminis- trative rendrait-elle caduc le principe du fitness budgétaire?» (I-109)...	101
8. Interpellation de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Alexis Barbey et Pierre Maudet: «Un peu de discernement, s'il vous plaît (amendes pour dépassement de la durée de stationnement quand il neige)» (I-110) .....	103
9. Interpellation de M <sup>me</sup> Marie-France Spielmann et M. Roman Juon: «Pour des bornes rétractables pour mieux gérer la circulation dans la Vieille-Ville» (I-111).....	105
10. Proposition du Conseil administratif du 26 mai 2004 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 832 et dépendance dans la parcelle N° 833, feuille 25 de Genève, section Eaux-Vives, sise route de Chêne 41B, par la Fondation Beit Girsà à M. Raphaël Harari, pour le prix de 2 150 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-345) .....	108

11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2004, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29102-275, situé de part et d'autre du chemin de la Florence, dans le secteur de Florissant-Malagnou, feuille 40 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, abrogeant pour partie le plan localisé de quartier N° 27125-275 adopté par le Conseil d'Etat le 8 novembre 1978 (PR-332 A) .....	115
12. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan et Eric Ischi, renvoyé en commission le 2 décembre 2003, intitulé: «Pour que la Ville assume jusqu'au bout ses responsabilités dans le dossier du Stade de Genève!» (PA-47 A/B) .....	136
13. Propositions des conseillers municipaux .....	194
14. Interpellations .....	194
15. Questions écrites .....	194

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*